



Bulletin Officiel

N° 6080 Mardi 7 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- :

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE- INITIEE PAR LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 2-15

COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS 16-17

TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 18-19

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 20-21

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 2020-1 22-29

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 30-34

ABC TUNISIE 2020-1 35-40

CIL 2020-1 41-44

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE –STAR– 45

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS –BTE– 46-47

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE –STAR– 48-51

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS –BTE– 52-53

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TELNET HOLDING 54-56

COMMUNIQUEES DE PRESSE

BH LEASING 57

CIMENTS DE BIZERTE 58

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE 59

ASSURANCES MAGHREBIA S.A 60

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A 61

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS –BTE–
- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE –STAR–
- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB–
- FCP MOUASSASSETT
- FCP SALAMETT CAP

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS –BTE–
- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB–

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- initiée
par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**

Par décision n° 14 du 23 mars 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-, visant le reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Immeuble Intégra -Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- détient 2 018 937 actions représentant 50,47% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, soit **1 981 063** actions représentant **49,53%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **18,150 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°13 du 12/03/2020 :

-autorisant la banque à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-. L'opération en question a été réalisée en date du 16/03/2020 et a porté sur l'acquisition par la BIAT de 2 018 937 actions Tunisie Valeurs représentant 50,47% du capital de ladite société,

-soumettant la banque à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

L'acquisition de Tunisie Valeurs est motivée par un important enjeu de création de valeur pour le groupe BIAT et ce à travers :

- Suite -

- Le renforcement des activités actuelles de la banque dans une logique de complémentarité des métiers, des produits et des compétences des deux institutions ;
- La consolidation de son positionnement en tant que groupe de référence sur l'ensemble des métiers et services financiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement et les activités de marchés de capitaux).

1- Politique industrielle :

Le rapprochement des deux entités s'inscrit ainsi dans une « stratégie Groupe », tenant compte des principaux axes de synergies suivants :

a) Consolidation des activités de marché de capitaux :

Les clients de Tunisie Valeurs bénéficieront de plus de possibilités d'accompagnement et d'un enrichissement de la gamme de produits et services offerts :

- ✓ Une amélioration de la collecte grâce à une augmentation du réseau de distribution des OPCVM via le réseau d'agences de la BIAT
- ✓ Lancement de nouveaux Fonds d'investissement répondant à divers profils et besoins pour une clientèle institutionnelle, patrimoniale et Particuliers de la banque
- ✓ Renforcement de l'offre de gestion patrimoniale personnalisée selon le profil de risque et d'investissement et l'horizon de placement des clients

b) Enrichissement de l'activité de banque de financement et d'investissement :

Renforcement de l'activité de financement de l'entreprise à travers une Offre Corporate « Groupe » permettant de :

- ✓ Accroître le volume d'affaires et la base de clientèle à travers le portefeuille Grandes Entreprises et Institutionnels de la BIAT
- ✓ Accompagner la croissance des PME et répondre à des besoins de financement structurés, à travers les marchés de capitaux et de la dette
- ✓ Faciliter les opérations d'ingénierie financière dans le cadre d'opérations de haut de bilan répondant à divers besoins : levée de fonds, cession d'entreprises, optimisation juridique et fiscale, transmission du patrimoine, introduction en bourse...

c) L'intention de l'acquéreur envers les sociétés Tunisie Valeurs et Biat capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité des activités et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

A terme et dans le cadre du développement des synergies, de la mutualisation des ressources communes entre les sociétés du groupe et de la préservation de la clientèle, l'acquéreur pourrait envisager et selon les résultats et les enjeux des réflexions stratégiques, de développer une offre unique par métier regroupant les activités d'intermédiation en bourse, de gestion, et de Corporate finance sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à la stratégie de développement sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

d) L'impact de l'acquisition sur l'organisation de Tunisie Valeurs et Biat Capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir les structures organisationnelles des deux entités telles qu'elles se présentent actuellement. L'acquéreur s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel des sociétés.

A terme et selon les enjeux stratégiques de développement et de synergies, l'acquéreur pourrait envisager une structure organisationnelle unique sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à un changement organisationnel sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

- Suite -

2-Politique financière :

Faire bénéficier à la société Tunisie Valeurs d'une assise financière solide et l'adossement à une banque pour renforcer ses activités notamment dans les métiers de Corporate Finance.

3-Politique sociale :

L'acquisition de Tunisie Valeurs par la BIAT sera suivie d'un changement au niveau de la composition du Conseil d'Administration de la société Tunisie Valeurs (cf paragraphe VIII).

La Direction Générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement

L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée :

Entente intervenue ou projetée entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée, ainsi que les membres du Conseil d'Administration :

La démission des membres du Conseil d'Administration ci-dessous :

- M. Ahmed ABDELKEFI
- M. Slaheddine CAID ESSEBSI
- M. Slim MAAOUI
- M. Abderrazak BEN AMMAR
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Fethi MESTIRI
- M. Aziz MEBAREK
- M. Zied OUESLATI

Le remplacement de ces membres par :

- M. Walid DACHRAOUI
- M. Mehdi MASMUDI
- M. Walid JAAFAR
- M. Eric AOUANI
- Mlle. Aicha MOKADDEM

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :

Du fait que l'opération d'acquisition réalisée en date du 16 mars 2020, a porté sur un bloc d'actions dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de la société Tunisie Valeurs, l'acquéreur est automatiquement soumis à une OPA obligatoire conformément à la réglementation en vigueur. Ce point sera entériné par le conseil d'administration de Tunisie Valeurs prévu pour le 27 mars 2020.

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 26 mars 2020 au jeudi 16 avril 2020 inclus.**

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **16 avril 2020**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

- Suite -

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis - BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Tunisie Valeurs sera suspendue durant les séances de bourse du 24 mars 2020 et du 25 mars 2020, et reprendra à partir du 26 mars 2020.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société** : Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

- **Siège social** : Immeuble Intégra –Centre Urbain Nord– 1082 Tunis Mahrajène, Tunis –Tunisie–

- **Téléphone** : 71 189 600 **Fax** : 71 949325

- **Forme juridique** : Tunisie Valeurs, société anonyme, intermédiaire en bourse agréée le 06/11/1991

- **Législation particulière applicable** : De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société Tunisie Valeurs est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse

- **Date de constitution** : 22/05/1991 **Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Objet social (article 2 des statuts)** :

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions- acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises** : 0341443W

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

2-Administration, direction et contrôle:**Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Fadhel ABDELKEFI	Président	Lui-même	2019-2021
M. Ahmed ABDELKEFI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine CAID ESSEBSI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slim MAAOUI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Abderrazak BEN AMMAR	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine LARGUECHE	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Aziz MEBAREK	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Zied OUESLATI	Membre	Lui-même	2019-2021
La Société TUNISIE LEASING et FACTORING	Membre	M. Hichem ZGHAL	2019-2021
La Société INTEGRA PARTNERS	Membre	M. Ahmed ABDELKEFI	2019-2021
M. Radhouane ZOUARI	Membre	Lui-même	2019-2021

Direction :

M. Walid SAIBI : Directeur Général de Tunisie Valeurs. Son mandat porte sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003- Tunis - Tunisie Tél : +216 70 749 111 Fax : +216 70 749 045 E-mail : tunisoffice@tn.ey.com	2018-2020*
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim DEROUCHE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour bureaux – Centre Urbain Nord – -1082- Tunis - Tunisie Tél : +216 70 728 450 Fax : +216 70 728 405 E-mail : administration@finor.com.tn	2019-2021**

*Mandat renouvelé par l'AGO du 30/03/2018

**Mandat renouvelé par l'AGO du 29/03/2019

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 20 000000 dinars
- Nombre total des droits de vote : 4 000 000 droits de vote
- Nombre total des titres : 4 000 000 actions
- Structure du capital de la société Tunisie Valeurs après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 16/03/2020 par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	2 018937	10 094685	50,47%	2 018937	50,47%
Autres actionnaires	1 981063	9905315	49,53%	1 981063	49,53%
dont :					
Tunisie Leasing et Factoring	600 000	3 000 000	15,00%	600 000	15,00%
HBG HOLDING	131 898	659 490	3,30%	131 898	3,30%
HORCHANI FINANCE	88 396	441 980	2,21%	88 396	2,21%
M. Mohamed Slim MAAOUI	1 000	5 000	0,03%	1 000	0,03%

- Suite -

4-Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/06/2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5927 du vendredi 30/08/2019.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/12/2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6025 du lundi 20/01/2020.

4-5 Perspectives d'avenir de Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :

1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES / STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le rapprochement entre Tunisie Valeurs et la BIAT marque pour Tunisie Valeurs une nouvelle étape dans son développement.

En effet, l'alliance avec la BIAT constitue un projet industriel permettant à Tunisie Valeurs de renforcer son positionnement sur le marché financier (gestion d'actif et intermédiation en Bourse) en s'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place.

Les 200 agences de la banque distribueraient les produits de Tunisie Valeurs (CEA, Comptes gérés, SICAV et FCP...) et enrichir ainsi leur catalogue de produits. De même, les clients de Tunisie Valeurs pourront être orientés vers les agences bancaires pour être équipés, si nécessaire, en services bancaires (crédits, moyens de paiement, assurance...) et consolider ainsi leur captivité dans la durée. La diversification de l'offre ainsi que l'innovation technologique seront au cœur de la stratégie commerciale.

L'activité de la gestion d'actifs sera consolidée par le rapprochement entre les deux institutions. L'expertise métier des équipes, les synergies opérationnelles (back office et middle office) ainsi que l'élargissement des canaux de distribution (agences, nombre de clients) seront autant de facteurs qui permettront d'accélérer l'évolution des actifs sous gestion et de consolider le positionnement de Tunisie Valeurs sur son marché.

- Suite -

Sur le volet de l'investissement étranger, les deux institutions disposent chacune à son actif d'un atout majeur : un service de custody pour la banque et un portefeuille clients internationaux pour Tunisie Valeurs. L'alliance permettra à cette dernière d'intégrer en amont la garde des titres et d'attirer plus d'investisseurs étrangers, de par le statut et la solidité de nouvel actionnaire de référence.

Enfin, l'adossement à la BIAT consolidera également l'orientation stratégique que déploie Tunisie Valeurs pour développer le métier du financement de l'entreprise en vue de devenir un trait d'union de référence entre « le marché des capitaux » et la PME. Tunisie Valeurs aspire à promouvoir davantage l'activité de conseil et de Corporate Finance (restructuration, transaction d'entreprise, levée de fonds...) grâce au gisement de clientèle 'corporate' dont dispose la banque.

2-Principales hypothèses de prévisions retenues

2.1-Hypothèses de l'état de résultat prévisionnel

1- Les revenus

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Valeurs pour la période 2020-2022 ont été établies sur la base des états financiers individuels provisoires au 31/12/2019.

Les revenus de Tunisie Valeurs devraient croître en moyenne de 8,8% sur la période 2019-2022 à plus de 22 MDT fin 2022.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différents postes des revenus :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Commissions de transaction	2 361	3 500	3 675	3 859	17,8%
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,5%
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Chiffre d'affaires	17 122	17 915	19 842	22 073	8,8%

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

✓ Commissions de tenue de compte :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Evolution		0,04%	5,00%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de tenue de compte devraient avoir un taux d'évolution moyen de 3,3% sur la période 2019-2022.

- Suite -

✓ **Commissions de transactions:**

(enmDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859	17,80%
Evolution		48,27%	5,00%	5,00%	
Volumes des transactions - Marché	2 663 006	3 763 441	3 951 613	4 149 194	15,93%
Evolution		41,32%	5,00%	5,00%	
Part de marché Tunisie Valeurs	31,20%	31,00%	31,00%	31,00%	
Courtage moyen Tuval	0,28%	0,30%	0,30%	0,30%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les hypothèses de travail supposent un retour à la normale du volume du marché en 2020 pour retrouver ses niveaux de 2018. Les commissions de transactions sont la résultante d'une évolution de 5% du volume du marché à partir de 2021 et d'un maintien de la part de marché de Tunisie Valeurs à 31% sur la même période, en ligne avec 2019.

✓ **Commissions d'étude et de placement :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,51%
Evolution		13,58%	36,32%	18,75%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions d'étude et de placement devraient connaître un rythme de croissance de 22,5% sur la période 2019-2022. Cette hausse fait suite à la stratégie de la société de renforcer à l'avenir l'activité d'ingénierie financière.

Grâce à l'alliance avec la BIAT, Tunisie Valeurs devrait profiter d'un gisement de clientèle 'corporate' (PME et groupes privés) souhaitant renforcer leurs fonds propres, se restructurer ou assurer leur transmission. Tunisie Valeurs se rapprochera de ces cibles en vue de répondre à leurs besoins et de les accompagner sur le marché des capitaux.

✓ **Commissions OPCVM :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Evolution		-0,27%	6,50%	9,47%	
Actifs gérés OPCVM Marché	3 674 661	3 821 647	3 974 513	4 133 493	4,0%
Evolution		4,00%	4,00%	4,00%	
Part de marché TUNISIE VALEURS	18,50%	18,50%	19,00%	20,00%	
Actifs gérés OPCVM TVAL	679 876	707 005	755 157	826 699	6,7%
Evolution		3,99%	6,81%	9,47%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

- Suite -

Pour la détermination des commissions, il a été retenu une hypothèse de croissance annuelle de 4% des actifs d'OPCVM à partir de 2020 et une amélioration progressive de la part de marché de Tunisie Valeurs de 18,5% en 2019 à 20% en 2022. Cette amélioration est le fruit du rapprochement de Tunisie Valeurs avec la BIAT. S'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place, et grâce à la large gamme de produits distribués par Tunisie Valeurs, cette dernière sera en mesure d'attirer une nouvelle clientèle.

✓ **Commissions de gestion individuelle :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Evolution		161,67%	66,67%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de gestion individuelle devraient évoluer de 115mDt à 800mDt sur l'horizon du BP.

✓ **Produits financiers :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Evolution		-38,58%	14,60%	12,82%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Cette activité de « Cash Management » fait en réalité partie intégrante du business de Tunisie Valeurs, une enveloppe annuelle de 2MDt a été prévue sur la période du BP.

✓ **Autres produits d'exploitation :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Evolution		146,62%	-31,29%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres revenus sont constitués des loyers et des ventes de logiciels. Ces derniers devraient connaître une croissance annuelle de 21% sur la période 2019-2022.

2-Les charges de personnel

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Charges de personnel	7 689	8 206	8 859	9 716	8,1%
Evolution		6,73%	7,96%	9,67%	
En % du CA	44,91%	45,81%	44,65%	44,02%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les charges de personnel devraient connaître une progression moyenne de 6,9% pour atteindre 8,43 MDT fin 2022.

- Suite -

3-Evolution des autres charges d'exploitation

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres charges d'exploitation	3 490	3 532	3 721	3 878	3,6%
Evolution		1,21%	5,35%	4,21%	
En % du CA	20,38%	19,71%	18,75%	17,57%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres charges d'exploitation concernent les loyers, entretiens et autres charges d'administration et de production. Leur croissance serait de 3,6% en moyenne sur la période 2019-2022.

4-Evolution de la marge d'EBITDA de TUNISIE VALEURS

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479	12,6%
Evolution		3,92%	17,57%	16,77%	
Marge d'EBITDA	34,71%	34,48%	36,60%	38,41%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

L'EBITDA devrait croître de 12,6%/an sur la période 2019-2022 pour avoisiner les 8,5 MDT en 2022.

5-Dotation aux amortissements et aux provisions

(enmDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dotations aux amortissements	980	1 129	1 063	847	-4,7%
Evolution		15,13%	-5,87%	-20,25%	
Dotations aux provisions	-418	0	200	200	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les dotations aux amortissements devraient diminuer en moyenne de 5% annuellement durant la période 2019-2022.

6-Impôts

(enmDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432	11,5%
Impôts sur les résultats	-857	-841	-900	-1 115	
Taux d'impôt	16%	17%	15%	15%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Marge nette	26,29%	23,48%	25,70%	28,62%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Suite à l'introduction en bourse de la société en 2018 et la diffusion de plus de 30% de son capital auprès du public, la société profite d'un abattement du taux d'impôts à 15% sur 5 ans.

Le résultat net devrait s'accroître en moyenne de 12%/an durant la période 2019-2022 pour atteindre 6,3 MDT au terme de l'année 2022.

- Suite -**2.2-Hypothèses du Bilan prévisionnel****1- Investissements**

Une enveloppe d'investissements prévus de 3 MDT sur la période 2019-2022 portant sur des équipements informatiques et des investissements de maintien.

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Acquisition immo corp et incorp	1 789	1 000	150	150	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

2- Evolution du BFR

Les différents postes du bilan d'exploitation devraient récupérer leurs taux de rotation historiques par rapport au chiffre d'affaires.

(enjourns du CA)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P
Clients et comptes rattachés (actif)/CA	5	5	5	5
Intermédiaires acheteurs/CA	4	4	4	4
Autres Actifs courants/CA	251	251	251	251
Clients et comptes rattachés (passif)/CA	554	554	554	554
Intermédiaires vendeurs/CA	133	133	133	133
Autres passifs courants /CA	126	126	126	126

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

3- Politique de dividendes

Les dividendes à prélever sur les résultats courants la période prévisionnelle se présenteraient comme suit :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dividendes de l'exercice	2 701	2 524	3 059	3 790	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Taux de distribution	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Le taux de distribution de dividendes serait de 60% du résultat net tel qu'annoncé lors de l'introduction en Bourse.

- Suite -

1. Etats de résultats prévisionnels 2019-2022

Compte de résultats (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859
Commissions de gestion collective	7 821	7 800	8 307	9 094
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800
Autres revenus	189	466	320	336
Total revenus	17 122	17 915	19 842	22 073
<i>Croissance %</i>	<i>-11%</i>	<i>5%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>
Charges de personnel	(7 689)	(8 206)	(8 859)	(9 716)
Autres charges	(3 490)	(3 532)	(3 721)	(3 878)
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479
Marge d'EBITDA	35%	34%	37%	38%
Dotations aux amortissements	(980)	(1 129)	(1 063)	(847)
Dotations aux provisions	418	-	(200)	(200)
EBIT	5 381	5 048	5 999	7 432
Marge opérationnelle	31%	28%	30%	34%
Charges financières	(23)	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-	-
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432
Charges/gains exceptionnels	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
Résultat de la période	5 358	5 048	5 999	7 432
Impôts sur les résultats	(857)	(841)	(900)	(1 115)
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
Marge nette retraitée	26%	23%	26%	29%
Résultat net retraité de l'exceptionnel	4 501	4 207	5 099	6 317
<i>Croissance</i>	<i>-2%</i>	<i>-7%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>

- Suite -

1. Bilans prévisionnels 2019-2022

Bilan (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Liquidité&équivalent de liquidité	36 407	39 074	45 632	53 108
Placements et autres actifs financiers	7 474	7 474	7 474	7 474
Clients et comptes rattachés	223	233	258	287
Intermédiaires acheteurs	172	180	200	222
Autres actifs courants	11 919	12 471	13 813	15 366
Actifs courants	56 195	59 433	67 377	76 458
Immobilisation incorporelles	113	47	3	-0
Immobilisations corporelles	7 596	7 534	6 665	5 971
Immobilisations financières	2 679	2 865	2 956	3 063
Actifs non courants	10 388	10 446	9 624	9 034
Total actifs	66 584	69 879	77 001	85 492
Clients et comptes rattachés	26 328	27 547	30 511	33 941
Intermédiaires vendeurs	6 322	6 615	7 327	8 151
Autres passifs courants	5 974	6 251	6 923	7 702
Emprunt - échéance à moins d'un an				
Concours bancaires et autres passifs financiers				
Passifs courants	38 624	40 413	44 760	49 794
Provisions pour risques et charges			200	400
Emprunts				
Passifs non courants	0	0	200	400
Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserves légales	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves de réévaluation	424	424	424	424
Résultats reportés	1 034	2 835	4 518	6 557
Réserves de réinvestissement				
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
Capitaux propres	27 959	29 466	32 041	35 298
Total capitaux propres et passifs	66 584	69 879	77 001	85 492

- Suite -

1. Etats de flux prévisionnels 2019-2022

Flux de trésorerie (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Résultat net	4 501	4 207	5 000	6 317
Ajustements pour:				
Dotations aux amortissements et aux provisions	562	1 129	1 263	1 047
Reprises de provisions	418			
CFO avant variations du BFR	5 482	5 336	6 362	7 364
Clients	28	-10	-25	-29
Intermédiaires acheteurs	22	-8	-19	-22
Autres actifs courants	2 148	-562	-1 342	-1 563
Clients et comptes rattachés	-844	1 219	2 963	3 431
Intermédiaires vendeurs	-3 673	233	712	624
Autres passifs courants	-401	277	672	779
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 761	6 554	9 323	10 793
Flux liés aux activités de placements				
Acquisition immo	-1 789	-1 000	-150	-150
Cession immo				
Acquisition immofinancière				
Cession immofinancière	4 925			
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	3 136	-1 000	-150	-150
Nouveaux emprunts				
Remboursement emprunt				
Augmentation de capital				
Dividendes payés	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
Variation de trésorerie	2 297	2 854	6 649	7 583
Trésorerie au début de l'exercice	34 109	36 407	39 260	45 909
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36 407	39 260	45 909	53 492

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

**TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES
DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, toutes les sociétés faisant appel public à l'épargne sont vivement encouragées, dans le cadre de la tenue de leurs assemblées générales, à éviter la tenue desdites assemblées avec présence physique des actionnaires et à privilégier les moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance des réunions garantissant la diffusion en direct de ladite assemblée et les droits des actionnaires.

Certaines modalités pratiques de tenue de l'assemblée que les sociétés sont encouragées à mettre en place sont précisées ci-après comme suit.

Sachant que le code des sociétés commerciales permet à tout actionnaire de voter par correspondance ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, la société concernée est encouragée à appeler les actionnaires à utiliser l'une ou l'autre de ces modalités.

S'agissant du vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires, notamment en ligne, un formulaire spécial à cet effet.

Il est à rappeler que pour la validité des votes par correspondance les dispositions suivantes doivent être strictement respectées :

- le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.
- il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.
- le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Sans préjudice de l'obligation de mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, les sociétés sont encouragées à mettre en ligne suffisamment à l'avance lesdits documents afin de limiter au maximum les déplacements des personnes et de permettre aux actionnaires de réagir en conséquence et de défendre leurs droits.

La société devrait permettre à chaque actionnaire de poser des questions ou de formuler des observations relativement aux documents et informations mis à leur disposition ou à toute question en lien avec l'assemblée générale, ceci soit, directement le jour de l'assemblée par le

biais de moyens de communication audiovisuelle fiables, soit par écrit, auquel cas un délai raisonnable de réception devrait être fixé par la société pour permettre à l'actionnaire de recevoir éventuellement une réponse à sa question ;

- Suite -

Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote devrait donner lieu à une réponse de la part de la société dans un délai suffisant pour permettre le cas échéant à l'actionnaire de voter par correspondance dans le délai imparti.

Les sociétés sont invitées à mettre en ligne sans délai lesdites questions et remarques ainsi que les réponses y afférentes.

S'agissant du déroulement de l'assemblée générale, la présence physique des personnes devrait se limiter au bureau de l'assemblée tout en respectant les distances sociales.

Dans ce cadre, si un actionnaire décide de se faire représenter, il est préférable que ce mandat soit donné au président de l'assemblée ;

Il est à rappeler que selon les dispositions du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale est présidée par la personne désignée aux statuts. A défaut, la présidence est confiée au président du conseil d'administration ou au président du directoire et le cas, échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Les sociétés sont également invitées, quelque soit l'outil de communication utilisé, à se faire assister par un huissier de justice pour constater le respect des règles légales de tenue des assemblées et plus spécialement les règles de quorum et de vote.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante devront parvenir en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée et devront être consignées dans le procès verbal de délibérations.

Par ailleurs, afin de respecter l'obligation liée à la présence du commissaire aux comptes, les sociétés sont encouragées à le faire intervenir via une conférence téléphonique ou par tout moyen de communication audiovisuelle justifiant sa présence.

Les questions adressées au commissaire aux comptes séance tenante feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de sa part, soit d'une réponse écrite dont lecture doit être faite séance tenante par le président de séance.

Les sociétés sont également invitées à prendre toute autre mesure préventive et ce, dans le respect de la législation en vigueur et des droits des actionnaires.

L'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'assemblée telles qu'indiquées ci-dessus et toute autre mesure préventive prise par la société dans ce cadre devront être portées à la connaissance des actionnaires et consignées dans le procès verbal de délibération de l'assemblée générale.

Les sociétés qui ne disposent pas d'outils de communication leur permettant de prendre les mesures préventives nécessaires peuvent dans ce cadre prendre attache avec la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, laquelle est à même de leur fournir des outils de communication adéquats en la matière.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux**.

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISienne DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **TLF 2020-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«ABC TUNISIE 2020-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt« ABC TUNISIE 2020-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le N° **19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont invités le **Mercredi 22 avril 2020 à 09h30'** au Siège Social Square Avenue de Paris - Tunis- pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2019,
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 et approbation des conventions,
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2019,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2019,
- 6- Ratification de la cooptation des administrateurs,
- 7- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- 8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,
- 9- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022,
- 10- Pouvoirs en vue des formalités.

COMMUNIQUE DE PRESSE

بنك تونس والإمارات

المقرّ الاجتماعي : 5مكرر نهج محمد بدره -1002 تونس

باعتبار الظرف الصحي العالمي المتعلّق بانتشار فيروس COVID-19 وفي إطار التطبيق الفعّال للإجراءات الاحترازية وإتباع التدابير الوقائية المتعلقة بذلك قرر بنك تونس والإمارات عقد اجتماع الجلسة العامة العادية للمساهمين يوم 22 أفريل 2020 وذلك باعتماد وسائل الاتصال عن بُعد، وفقا للإجراءات التالية التي ندعو المساهمين العاديين وأصحاب الأسهم ذات الأولوية في الربح إلى إتباعها:

1. إرسال مطلب في التسجيل على العنوان الإلكتروني التالي: ago2020@bte.com.tn مع إدراج المعطيات التالية: الاسم واللقب أو اسم الشركة + CIN أو المعرف الوحيد + عدد الأسهم + الوسيط بالبورصة الخاص به.
2. يقوم مكتب الجلسة بالتأكد من المعلومات وتسجيل الحضور والردّ بإرسال ملف الجلسة العامة المتكون من تقرير النشاط السنوي + تقرير مراقبي الحسابات + لائحة القرارات + ورقة التصويت عن بُعد، علما وأنه يتم احتساب عدد التسجيلات في تكوين النصاب.
3. يمكن للمساهمين أن يرسلوا استنقلهم واستفساراتهم على نفس العنوان الإلكتروني وتتواصل هذه العملية الى غاية 2020/04/15 ويتولى البنك على إثرها بمدهم بكل الإجابات في أجل أقصاه يوم 2020/04/20.
4. يقوم كل مساهم بتعمير ورقة التصويت عن بُعد وإمضائها ثم إرسالها إلى البنك في أجل أقصاه يوم 2020/04/21 وذلك بواسطة رسالة مضمونة الوصول (يتم اعتماد ختم البريد) أو عند الاقتضاء بواسطة الفاكس على الرقم 71.287.409 أو على العنوان الإلكتروني ago2020@bte.com.tn

جدول أعمال الجلسة العامة العادية

الموضوع	النقطة
تلاوة تقرير التصرف لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة الأم للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2019	1
تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2019 للشركة الأم	2
تلاوة تقرير التصرف لمجلس الإدارة والخاص بمجمّع بنك تونس والإمارات وفي القوائم المالية المجمّعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2019	3

تلاوة تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2019	4
المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة الأم والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2019	5
إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة للسنة المحاسبية 2019	6
توظيف نتائج السنة المحاسبية 2019	7
تحديد بدلات الحضور	8
تسمية أعضاء جدد بمجلس الإدارة	9

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 Avril 2020 :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat 2019	22 057 373 408
Résultats reportés 2013 & antérieurs	33 175 323 143
Résultats reportés 2018	110 417 949 721
Total	165 650 646 272
Réserves Ordinaires prélevées sur le résultat de l'exercice 2019	1 690 874 000
Réserves pour Fonds Social	1 000 000 000
Dividendes prélevées sur les résultats reportés 2013 et antérieurs	8 815 387 260
Résultats reportés 2013 & antérieurs	24 359 935 883
Report à nouveau 2019	129 784 449 129
Total report à nouveau	154 144 385 012

En conséquence, il sera servi un dividende de **3,820 dinars** par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2019 et sont donc exonérés de la retenue à la source au titre de l'Impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du/05/2020 auprès des intermédiaires en bourse et des détenteurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Lotfi DEBBABI en tant qu'administrateur représentant de la Société Tunisienne de Banques en remplacement de Monsieur Samir SAIED,

- Monsieur Sami ZOUBEIDI en tant qu'administrateur représentant le Ministère des Finances en remplacement de Madame Imene HMILA,

- Madame Ghada HARROUCH en tant qu'administrateur représentant la Banque Centrale de Tunisie en remplacement de Monsieur Mohamed SKIMA,

- Messieurs Yu-Yi FANG et Didier LALUET en tant qu'administrateurs représentant Groupama Holding Filiales et Participations en remplacement de Messieurs Charles DE TINGUY et Olivier DE BAGLION.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Madame Ghada HARROUCH et de Messieurs Lotfi DEBBABI, Sami ZOUBEIDI, Yu-Yi FANG et Didier LALUET en qualité d'administrateurs.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022 :

- Cinq membres représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques

- * Monsieur Samir MLAOUHIA
- * Madame Najoua KHRAEIF
- * Monsieur Sami ZOUBEIDI
- * Monsieur Lotfi DEBBABI
- * Madame Ghada HARROUCH

- Cinq membres représentant Groupama Holding Filiales et Participations:

- * Monsieur Olivier PEQUEUX
- * Monsieur Fabrice HEYRIES
- * Monsieur Yu-Yi FANG
- * Monsieur Didier LALUET
- * Monsieur Habib KARAOU LI

- Deux membres représentant les privés :

- * Monsieur Ezzeddine EL KADHI
- * Ekuity Capital : Monsieur Aymen BEN AYED.

dont les candidatures seront soumises à l'autorisation de la tutelle et ce conformément au code des assurances.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 000 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement, du comité de gestion des risques et du comité de nominations et de rémunérations.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « Mazars » représenté par Monsieur Hédi KAMMOUN comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2020, 2021 et 2022 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution

L'assemblée Générale ordinaire prend acte de la désignation de Monsieur Hassene FEKI "Directeur Général" en tant qu'administrateur représentant Groupama Holding Filiales et Participations au sein du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit Marocain " RMA Assistance".

Cette résolution est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

بلاغ الشركات

بنك تونس والإمارات

المقرّ الاجتماعي: 5، مكرر نهج محمد بدره -1002 تونس-

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 22 أبريل 2020.

القرار الأول

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع للقراءة:

- تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة المحاسبية 2019 (القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة).
- تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية والمجمعة للسنة المحاسبية 2019.

تصادق بدون أيّ تحفظ على تقرير مجلس الإدارة وعلا القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2019.

القرار الثاني

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع الى قراءة التقرير الخاصّ بمراقبي الحسابات المتعلقة بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية وبالفصل 200 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات.

القرار الثالث

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة المحاسبية 2019 تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون أي تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2019.

القرار الرابع

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر توظيف النتيجة المالية كما يلي :

(بالدينارات)	:	(+) ما تبقى من مرابيح 2018
-5 622 596.129	:	(+) النتيجة الصافية لسنة 2019
5 913 511.526	:	(+) الاحطياط القانوني
14 545.770	:	(=) ما تبقى للترحيل
276 369 .627	:	

القرار الخامس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تحديد بدلات الحضور بمبلغ صافي بـ 1.000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع مجلس إدارة.

كما أنها تصادق على اسناد منح الحضور بمبلغ صافي بـ 2000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع للجان القارة المنبثقة عن مجلس الإدارة وهي لجنة التدقيق الداخلي واللجنة التنفيذية للقرض ولجنة المخاطر ولجنة التعيينات والتأجير.

القرار السادس

إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على تسمية:

- السيّدة سيدة مطيطي كعضوة بمجلس إدارة بنك تونس والإمارات ممثلة للدولة التونسية منذ يوم 11 سبتمبر 2019 من قبل وزارة المالية عوضاً عن السيد عبد الرحمان الخشتالي وذلك لباقي مدّة نيابته.
- السيّد فوزي القبلي متصرفاً مستقلاً ورئيساً للجنّتي المخاطر بتاريخ 12 مارس 2019 والتدقيق الداخلي بتاريخ 2 أكتوبر 2019 وذلك بصفة استثنائية وبموافقة البنك المركزي التونسي لغاية انتهاء عملية التفويت في راس مال البنك.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TELNET HOLDING

Siège Social : Ennour Building, Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène BP.140-Cedex
Tunisie

La société Telnet Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020 :

 LES INDICATEURS INDIVIDUELS :

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2019(***)
	2020 (*)	2019	EN TND	EN %	
Produits d'exploitation (1)	1 044 723	1 126 681	-81 958	-7,27%	12 161 107
Produits de placement					1 792
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	-3 219	-2 302	-917	39,83%	110 925
Charges d'exploitation (2) (**)	866 449	1 059 122	-192 673	-18,19%	4 007 440
• Charges de personnel	671 009	864 135	-193 126	-22,35%	3 146 105
• Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	195 440	194 987	453	0,23%	861 335
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	17,06%	6,00%	-0,3206	-3,562	67,05%

(*) : En tenant compte de la perte de change EUR/TND estimée à -8%, les produits d'exploitation sont maintenus constants

(**) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(***) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par les commissaires aux comptes

- Suite -

LES INDICATEURS CONSOLIDES :

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2019(***)
	2020 (*)	2019	EN TND	EN %	
Produits d'exploitation (1)	10 007 052	10 827 065	-820 013	-7,57%	43 847 241
• Pôle Recherches et développement en ingénierie produit	7 611 765	8 494 049	-882 284	-10,39%	32 750 637
• Pôle télécoms et intégration réseaux	703 106	636 018	67 088	10,55%	3 543 524
• Pôle Services PLM	1 692 181	1 696 998	-4 817	-0,28%	7 553 080
Produits de placement	3 879	1 075	2 804	260,81%	3 801
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	-40 377	-184 183	143 806	-78,08%	2 079 931
Charges d'exploitation (2) (**)	8 255 976	8 773 190	-517 214	-5,90%	35 650 307
• Charges de personnel	5 159 869	5 847 873	-688 004	-11,77%	21 790 410
• Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	2 928 042	3 116 268	-188 226	-6,04%	13 955 404
• Variation des travaux en cours	168 065	-190 951	359 016	-188,01%	-95 507
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	17,50%	18,97%			18,69%

(*) : En tenant compte de la perte de change EUR/TND estimée à -8%, les produits d'exploitation sont maintenus constants

(**) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(***) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par les commissaires aux comptes

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2020 :

- ❖ Maintien du niveau de l'activité conformément à notre budget malgré les contraintes dues à la crise du Coronavirus, et ceci grâce au passage au télétravail en total cohérence avec le type de nos activités et grâce à l'utilisation de la technologie de visioconférence dans les réunions quotidiennes avec nos clients à l'étranger.
- ❖ Pour le projet challenge one, le premier satellite Tunisien, on note une réunion historique de la commission nationale de l'espace pour la présentation des composantes du projet et le succès des tests effectués en Tunisie.
- ❖ L'équipe projet a pu se déplacer mi-Mars en Russie dans les labos de Rus TELNET notre filiale à Skolkovo Innovation Center pour achever les tests définitifs en vue de la préparation du flight model satellite qui va être livré et embarqué dans la navette spatiale russe Soyouz 2 dont le lancement est prévu courant deuxième semestre 2020.

- Suite -

 **COMMENTAIRES DES INDICATEURS :****❖ Produits d'exploitation:**

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET HOLDING sont passés de 10 827 065 dinars au 31 mars 2019 à 10 007 052 dinars au 31 mars 2020

Les indicateurs au 31 mars 2020 se rapportant aux différentes activités du Groupe TELNET HOLDING peuvent se résumer par pôle d'activités comme suit :

⇒ *Pôle recherche et développement en ingénierie produit (représente 76,06 % des produits d'exploitation au 31 mars 2020) :*

Malgré le maintien du niveau de l'activité conformément à notre budget en euro Au 31 Mars 2020, l'activité de ce pôle a connu une baisse de 10,3 % par rapport au 31 Mars 2019 qui provient principalement de la baisse du taux de change (-8%)

⇒ *Pôle télécoms et intégration réseaux (représente 7,03 % des produits d'exploitation au 31 mars 2020) :*

Au 31 mars 2020, l'activité de ce pôle a connu une évolution de 1 0,55% par rapport au 31 mars 2019.

Cette évolution est due à la finalisation d'un projet avec un opérateur Télécom.

⇒ *Pôle services PLM (représente 16,91 % des produits d'exploitation au 31 mars 2020) :*

Au 31 mars 2020, l'activité de ce pôle est maintenue par rapport au 31 mars 2019.

❖ EBITDA:

➤ Au 31 mars 2020, l'EBITDA de la société TELNET HOLDING s'élève à 178 274 dinars contre 67 559 dinars au 31 mars 2019.

➤ Au 31 mars 2020, l'EBITDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à 1 751 075 dinars contre 2 053 873 dinars au 31 mars 2019.

❖ Marge d'EBITDA:

➤ Au 31 mars 2020, la marge d'EBITDA de la société TELNET HOLDING s'élève à **17,06%**.

➤ Au 31 mars 2020, la marge d'EBITDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à **17,50 %**

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza Immeuble BH ASSURANCE
Centre urbain nord-1082 Tunis

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes édictées par les autorités tunisiennes, BH LEASING informe ses actionnaires que son assemblée générale sera tenue le Vendredi 17 Avril à 10h30 au siège de la BH BANK sis à Avenue Mohamed V - TUNIS, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote par correspondance adressé par écrit recommandé avec accusé de réception (signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à consulter le lien suivant pour :

https://drive.google.com/drive/folders/1kaMWXkW3Rm8p3g6PZTjqf0bqe7c5_qP?usp=sharing

Consulter tous les documents afférents à cet assemblée mis à leurs dispositions,

Télécharger le formulaire de vote ; qui une fois rempli et signé doit être adressé à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique avant le 16/04/2020 sur l'adresse mail thourava.mzoughi@bhleasing.com.tn

Par ailleurs Les actionnaires peuvent adresser via mail, à l'adresse thourava.mzoughi@bhleasing.com.tn toute question et/ou observation adressée au Président de l'assemblée ou aux commissaires aux comptes relatives aux points inscrits à l'ordre du jour avant le 13/04/2020.

Les actionnaires qui souhaitent participer à la réunion de l'assemblée général en vidéo conférence sont invités à communiquer leurs adresses Mails pour pouvoir recevoir des invitations et ce au plus tard le 13/04/2020 à l'adresse suivante : hatem.habbachi@bhleasing.com.tn

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

بلاغ الشركات

COMMUNIQUE DE PRESSE

شركة إسمنت بنزرت

المقر الإجتماعي : خليج صبرة ص ب 53 نهج الحبيب ثامر 7000 بنزرت

تمديد حالة إيقاف نشاط المصنع إلى غاية 19 أفريل 2020

في إطار متابعة إدارة شركة إسمنت بنزرت للوضع الصحي بالبلاد وعلى إثر التمديد في مدة الحجر الصحي إلى غاية 19 أفريل 2020 وأمام تواصل غلق نقاط البيع لحرفاء الجملة لمادة الإسمنت وبعد استشارة مختلف هياكل المؤسسة ولجنة المديرين تقرر التمديد في غلق جميع وحدات الإنتاج والبيع إلى غاية 19 أفريل 2020 والاققتصار على الحد الأدنى من الأعوان الضروري لحراسة مختلف الوحدات. هذا ونشير إلى أنه وإلى حدود نشر هذا البلاغ لم يتم تسجيل أي حالة إصابة بفيروس كورونا covid-19 في الأعوان أو عائلاتهم.

*le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

Dans sa quête d'instaurer les « best practices » en matière de bonne gouvernance et en application des nouvelles dispositions de la loi n°47 /2019 du 29 Mai 2019 concernant les sociétés cotées en bourse, Tunis Re,a procédé, lors de son Assemblée Générale extraordinaire du 18 Mars 2020 au changement de son Mode de Gouvernance par la séparation des fonctions du président du conseil de celle de la Direction Générale.

Dans sa réunion du 3 Avril courant, Le Conseil D'administration a nommé :

- Mr SlahKANOUN, au poste de Président du Conseil
- Mme Lamia BEN MAHMOUD, au poste de Directeur General

La Composition du Conseil est comme suit :

- Mr Saber Boumaiza : Représentant l'Etat Tunisien
- Mr Borhène Boualègue : Représentant la BNA
- Mr Hakim Ben yedder : Représentant la COMAR
- Mr Hassen Fékih : Représentant la STAR
- Mr Lassaad Zarrouk : Representant la MAE
- Mr Lamjed Boukhris : Représentant la CTAMA
- Mr Sami Banawess : Représentant BH assurances
- Mr Ali Lahouel : Représentant la STB
- Mme Souad Mensi : Représentant la Simpar
- Mr Skander Naija (AMI) : Représentant les petits porteurs

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –
1002 TUNIS

La Société Assurances Maghreb S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que les membres de son Conseil d'Administration ont décidé, en raison des circonstances exceptionnelles actuelles et suite à la décision de prorogation du confinement total prise par le Conseil de Sécurité Nationale, de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement prévue pour le 17 avril 2020, à une date qui sera fixée ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebias Vie S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que les membres de son Conseil d'Administration ont décidé, en raison des circonstances exceptionnelles actuelles et suite à la décision de prorogation du confinement total prise par le Conseil de Sécurité Nationale, de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement prévue pour le 17 avril 2020, à une date qui sera fixée ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2020 - AS - 0268

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPARG"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Megrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie " BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan

Période du 01 janvier 2019 au 31 Décembre 2019

(Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	62 596	55 995
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	150 737	188 922
AC3	Créances sur la clientèle	3	744 425	733 377
AC4	Portefeuille titres commercial	4	15 845	31 384
AC5	Portefeuille investissement	5	92 922	90 177
AC6	Valeurs immobilisées	6	41 282	28 229
AC7	Autres actifs	7	20 968	14 128
	TOTAL ACTIFS		1 128 775	1 142 212
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	196 736	255 590
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	674 780	642 342
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	100 512	91 779
PA5	Autres passifs	11	19 724	21 451
	TOTAL PASSIFS		991 752	1 011 162
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 572	47 513
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(5 622)	(6 573)
CP6	Résultat de la période		5 913	950
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	137 023	131 050
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 128 775	1 142 212

État des engagements hors bilan
Période du 01 janvier 2019 au 31 Décembre 2019

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2019	31/12/2018
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	58 014	86 785
HB 2	Crédits documentaires	14	20 103	13 522
HB 3	Actifs donnés en garantie	15	26 300	58 075
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		104 417	158 382
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	16	37 937	70 882
HB 5	Engagements sur titres	17	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		37 937	70 882
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	18	673 541	661 656
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		673 541	661 656

*Les données de 2018 ont été retraitées pour des fins de la comparabilité (voir la note 15)

État de résultat

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2019

(Unité : en milliers de dinars)

		<i>Notes</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
	<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	81 227	70 646
PR2	Commissions		19 845	16 888
	Gains sur opérations de change	20	2 575	4 823
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	956	5 234
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement(*)	22	6 018	5 748
	Total produits d'exploitation bancaire		110 621	103 339
	<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	(56 619)	(53 325)
CH2	Commissions encourues(*)	24	(733)	(388)
	Total charges d'exploitation bancaire		(57 352)	(53 713)
	PRODUIT NET BANCAIRE		53 269	49 626
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	25	(10 986)	(12 498)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement(*)	26	5 000	(16)
CH6	Frais de personnel	27	(27 254)	(24 293)
CH7	Charges générales d'exploitation (*)	28	(12 067)	(9 594)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(1 590)	(2 239)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		6 372	986
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		141	268
CH11	Impôts sur les sociétés		(553)	(266)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 960	988
CH10	Éléments extraordinaires		(47)	(38)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 913	950
	Résultat par action (DT)	29	1,689	0,271

*Les données de 2018 ont été retraitées pour des fins de la comparabilité (voir le notes 22, 24, 26 et 28)

État de flux de trésorerie

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		116 070	100 666
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(61 776)	(55 387)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(20 848)	(28 051)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		31 239	95 584
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(40 346)	(40 402)
Autres flux d'exploitation		(8 001)	10 697
Impôts sur les sociétés		460	(1 959)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		16 798	81 148
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		557	1 006
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		13 102	(8 757)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(16 041)	(8 513)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(2 382)	(16 264)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		26 526	(7 028)
Remboursement d'emprunts		(24 278)	(17 250)
Augmentation/diminution ressources spéciales		11 396	134
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		13 644	(24 144)
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		28 060	40 740
Liquidités et équivalents en début de période		(47 713)	(88 453)
Liquidités et équivalents en fin de période	30	(19 653)	(47 713)

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2019
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre.
- le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

Obligations
Titres de participation des entreprises liées
Autres Titres de participation
Fonds gérés
BTA

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2 Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

À ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2019, s'élèvent 8 391KDT dont 40 KDT complémentaire pour le stock requis au titre de l'exercice 2019.

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, Les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2019 un montant de 32 248 KDT avec un complément au titre de l'exercice 2019 de 1 969 KDT.

En date du 22 juillet 2016, la BCT a publié la circulaire N°2016-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2016 et 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

3.6.4 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 30 767 KDT.
- Le montant des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2019 non dénouées se détaillent comme suit :

Nature des opérations	31/12/2019	31/12/2018
Achats	-	-
Ventes	2 823	-

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

Notes explicatives

4-1- Actifs

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Caisse agences dinars	4 496	5 371
Caisse agences devises	2 747	2 695
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 738	22 372
Banque Centrale de Tunisie en devises	53 615	25 557
Total	62 596	55 995

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2019, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	111 987	150 553
Créances sur les établissements financiers	38 750	38 369
Total	150 737	188 922

2.1. Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Prêts interbancaires en devises	55 416	15 019
Prêts interbancaires en Dinars	7 068	17 445
Prêts interbancaires en pension livrées	3 001	-
Prêts swap en devises	32 172	74 703
Avoirs chez les correspondants locaux	-	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	14 330	43 323

Créances rattachées	-	-
Créances sur les établissements financiers	38 750	38 369
Total	150 737	188 922

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	7 000	-	-	-	7 000
Créances rattachées	68	-	-	-	68
Total	7 068	-	-	-	7 068

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	20 846	-	-	-	20 846
Prêts sur le marché monétaire en EUR	34 570	-	-	-	34 570
Total	55 416	-	-	-	55 416

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en EURO	32 172	-	-	-	32 172
Total	32 172	-	-	-	32 172

2.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	0	0	111 987	150 553
Créances sur les établissements financiers	0	0	38 750	38 369
Total	0	0	150 737	188 922

2.3 Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	0	0	111 987	150 553
Créances sur les établissements financiers	0	0	38 750	38 369
Total	0	0	150 737	188 922

2.4 Créances sur les établissements bancaires douteux

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	0	0	111 987	150 553
Créances sur les établissements financiers	0	0	38 750	38 369
Total	0	0	150 737	188 922

2.5 Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

Note 3 : Créances sur la clientèle

3-1- Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2019, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018(*)	31/12/2018
Comptes débiteurs de la clientèle	63 863	57 386	44 372
Autres concours à la clientèle	772 591	766 857	780 045
Crédits sur ressources spéciales	2 714	3 167	2 993
Total brut	839 168	827 410	827 410

(*)Les données de 2018 ont été retraitées pour besoin de comparabilité

3.2. Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2019, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (*)	31/12/2018
Concours CT (1)	185 164	202 780	215 794
Concours M.L.T. (2)	542 773	519 566	519 566
Comptes débiteurs de la clientèle	63 863	57 386	44 372
Leasing (3)	47 368	47 678	47 678
Valeurs en recouvrement	-	-	-
Total brut	839 168	827 410	827 410
Agios réservés	(20 269)	(21 887)	(21 887)
Provisions individuelles	(33 835)	(33 516)	(33 516)
Provisions additionnelles	(32 248)	(30 279)	(30 279)
Provisions collectives	(8391)	(8 351)	(8 351)
Total net	744 425	733 377	733 377

(*)Les données de 2018 ont été retraitées pour besoin de comparabilité

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018(*)	31/12/2018
Encours non échus	179 804	190 823	203 837
Avance sur dépôt à terme	2 660	5 287	5 287
Principal impayé	4 551	9 088	187
Intérêts et commissions perçus d'avance	49	187	9 088
Créances rattachés	(1 900)	(2 605)	(2 605)
Total	185 164	202 780	215 794

(*)Les données de 2018 ont été retraitées pour besoin de comparabilité

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Encours non échu	448 391	428 476
Principal échu	20	24
Principal impayé	30 407	20 960
Intérêts et commissions impayés	7 204	7 080
Intérêts à recevoir	4 267	5 041
Avance en comptes courants	169	169
Intérêts perçus d'avance	-	-
Créances contentieuses	52 315	57 816
Total	542 773	519 566

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Encours	46 567	46 993
Principal impayé	453	325
Intérêts impayés	83	75
Intérêts courus	168	157
Autres créances	97	128
Total	47 368	47 678

3.3 La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	222 794	25 665	568	-	249 027
Concours M.L.T.	109 107	59 943	214 408	159 315	542 773
Leasing	7 915	10 834	26 246	2 373	47 368
Total	339 816	96 442	241 222	161 688	839 168

3.4 La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Concours MLT (*)	435 706	427 150	107 067	92 416	542 773	519 566
Concours CT (*)	160 167	183 791	24 997	18 989	185 164	202 780
Leasing	43 734	43 827	3 634	3 851	47 368	47 678
Comptes courants débiteurs(*)	38 033	36 520	25 830	20 866	63 863	57 386
Total Brut	677 640	691 288	161 528	136 122	839 168	827 410

(*)Les données de 2018 ont été retraitées pour besoin de comparabilité

3.5 Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	580	84 089	78 075	65 622	314 407	542 773
Concours CT	5 063	77 549	99 710	349	2 493	185 164

Leasing	341	15 193	31 700	134	0	47 368
Comptes courants débiteurs	1 076	20 002	31 696	308	10 781	63 863
Total Brut	7 060	196 833	241 181	66 413	327 681	839 168

3.6 Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Comptes débiteurs de la clientèle	0	0	63 863	57 386
Autres concours à la clientèle	0	0	772 591	766 857
Crédits sur ressources spéciales	0	0	2 714	3 167
Total brut	0	0	839 168	827 410

3.7 Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Creances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Libellés				
CREANCES SUR LA CLIENTELE	7 699	69 793	831 469	757 617
Total brut	7 699	69 793	831 469	757 617

3.8 Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

creances à la clientele	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
créances sur la clientèle	677 640	691 288	161 528	136 122	839 168	827 410
intérêts réservés	0	0	-20 269	-21 887	-20 269	-21 887

3.9 Les créances sur ressources spéciales

3.9.1 Crédits sur ressources spéciales pour les quels la banque n'encourt aucun risque de crédit

CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	Créances contencieuses		Autres créances		Total	Total
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Crédits sur ressources spéciales	554	432	2 160	2 735	2 714	3 167
Total brut	554	432	2 160	2 735	2 714	3 167

3.9.2 Crédits sur ressources spéciales pour les quels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	Total
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Crédits sur ressources spéciales	0	0	2 714	3167	2 714	3167
Total brut	0	0	2 714	3167	2 714	3167

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Titres de placement à revenus fixes	15 280	30 719
BTA	16 525	32 425
Primes d'acquisition BTA	(603)	(1 234)
Moins-value BTA	(642)	(472)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-
Créances rattachées	565	665
Total Brut	15 845	31 384
Provisions	-	-
Total Net	15 845	31 384

Note 5 : Portefeuille d'investissement :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Obligations	18 442	23 435
Titres de participation des entreprises liées	10 244	9 541
Autres Titres de participation	15 896	11 303
Fonds gérés	12 563	14 292
BTA	39 100	35 200
Total valeur titres	96 245	93 771
Intérêts à recevoir sur obligations	789	920
Créances rattachées aux titres de participation	737	925
Intérêts à recevoir BTA	1 511	1 513
Primes d'acquisitions BTA	(866)	(985)
Étalements -value BTA	(527)	(654)

Total brut	97 889	95 490
Provisions	(4 967)	(5 313)
Total net	92 922	90 177

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Valeur	31/12/2019	31/12/2018
Titres de participation	26 140	20 844
Titres cotés (*)	14 576	7 288
Titres non coté	11 564	13 556
Créances rattachées	737	925
Total Brut	26 877	21 769
Provisions	(2 020)	(2 532)
Total Net	24 857	19 237

(*) Au cours de l'année 2019 la BTE a procédé à la cession suivie d'une acquisition d'une partie des titres BNA inscrits dans son portefeuille investissement.

La plus-value réalisée au titre de cette opération s'est élevée à 4 592 KDT ;

Ces cessions et acquisitions se détaillent comme suit :

date acquisition	cout historique	acquisition 2019	cessions 2019	total 2019
1983	601		601	-
1991	2 524		2 524	-
1994	290		290	-
1994	1 193		301	892
2009	2 680			2 680
2019		8 309		8 309
	7 288	8 309	3 716	11 881

Les variations des titres et leurs provisions se détaillent comme suit :

Titres	31/12/2018	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2019
Obligations	23 435	500	(5 493)	18 442
Titres de participation des entreprises liées	9 541	5 815	(5 112)	10 244
Autres Titres de participations	11 303	8 309	(3 716)	15 896
Fonds gérés	14 292	-	(1 729)	12 563
BTA	35 200	35 143	(31 243)	39 100
Total brut	93 771	49 767	(47 293)	96 245
Provisions	(5 313)	(100)	446	(4 967)
Total net	88 458	49 667	(46 847)	91 278

5.1. Liste des filiales :

Sociétés	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2019
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5 ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 989	99,99	17
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5 ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 199	99,73	696
BTE – SICAR	5 bis, Rue Med Badra 1002 Tunis	3 140	75	299
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	5 bis, Rue Med Badra 1002 Tunis	68 621	3.70	1 161

5.2. Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provision 31/12/2019
BTE SICAR	2 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 344
Rapid Recouvrement	299	99,73%	0
TES	2 695	3,70%	0
Total participations dans les entreprises liées	10 244		1 344
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	11 881	2,14%	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	133	1,50%	44
ABF – Académie des Banques et Finances	1	0,02%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1000	6,67%	8
United General Partners UGP	50	50,0%	-
FCPR	375	0,75%	272
BACOFIL	2	-	2
Total autres participations	15 896		676
Total général	26 140		2 020

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2018	Acquisitions 2019	Cessions / corrections 2019	Valeur brute 2019	Amortissements 2019	Valeur Nette 2019
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	7 427	822	-	8 249	2 307	5 942
Constructions en cours	11 469	12 814	-	24 283	-	24 283
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 884	43	-	1 927	1 550	377
Matériel Informatique	7 990	258	-	8 248	5 875	2 373
Matériel de Transport	538	-	(112)	426	259	167
A, A & Installations	11 852	420	-	12 272	8 134	4 138
Total	45 162	14 357	(112)	59 407	18 125	41 282

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2019, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Personnel	5 010	4 725
État et collectivités locales	1 285	1 501
Autres débiteurs	12 644	5 279
Charges reportées	313	313
Opérations monétiques	324	546
Créances prises en charge par l'État	1 392	1 764
Total	20 968	14 128

3.2 Passifs

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts des établissements bancaires	195 014	254 341
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 722	1 249
Total	196 736	255 590

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et refinancement BCT	59 000	138 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	98 617	113 090
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	24 975	3 128
Emprunts interbancaire sur pensions livrées	11 851	-
Avoirs des correspondants étrangers	571	123
Créances rattachées	-	-
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 722	1 249
Total	196 736	255 590

8.1 Ventilation des emprunts et refinancement BCT selon la durée résiduelle:

8.1.1 Ventilation des emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts TND	48 000	11 000	-	-	59 000
Emprunts Interbancaire TND	24 975	-	-	-	24 975
Total	72 975	11 000	-	-	83 975

8.1.2 Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts devises en EURO	66 782	-	-	-	66 782
Emprunts devises en USD	-	-	-	-	-
Swaps en dinars convertible	16 428	-	-	-	16 428
Swaps devises EURO	14 477	-	-	-	14 477
Swaps devises USD	930	-	-	-	930
Swaps devises JPY	-	-	-	-	-
Total	98 617	-	-	-	98 617

8.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :

8.2.1 Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Depots des etablissements bancaires	Depots materialises par des titres		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Libellés				
Dépôts des établissements bancaires	0	0	195 014	254 341
Dépôts des établissements financiers spécialisés	0	0	1 722	1 249
Total	0	0	196 736	255 590

8.2.2 Dépôts sur les entreprises liées

Depots des etablissements bancaires	Depots des entreprises liées		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Libellés				
Dépôts des établissements bancaires	0	0	195 014	254 341
Dépôts des établissements financiers spécialisés	0	0	1 722	1 249
Total	0	0	196 736	255 590

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	436 687	432 048
Dépôts à terme	238 093	210 294
Total	674 780	642 342

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à terme en dinars	216 706	188 058
Dépôts à terme en devises	21 387	22 236
Comptes courants personnes physiques	31 549	26 442
Comptes courants personnes morales	59 514	69 824
Comptes d'épargne	99 442	90 884
Comptes professionnels en devises	9 734	9 624
Dépôts en dinars convertibles	4 706	3 379
Certificats de dépôt	86 000	69 000
Comptes prestataires de service en devises	-	-
-Comptes négoce international	20	173
Personnes non résidentes	55 425	63 306
Autres sommes dues à la clientèle	90 297	99 416

Total	674 780	642 342
--------------	----------------	----------------

9.2. Répartition des dépôts à terme en dinars par maturité :

Libellés	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Dépôts à terme dinars	91 552	104 680	20 474	-	216 706
Dépôts à terme devise	16 099	5 288	-	-	21 387
Total	107 651	109 968	20 474	-	238 093

9.3. Dépôts des entreprises liées :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôt à vue	1 884	4 373
Dépôts à terme entreprises liées	4 500	-
Certificats de dépôt	6 500	-
Total	12 884	4 373

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts extérieurs	15 513	4 123
Emprunts obligataires	81 720	79 472
Autres emprunts	-	3 716
Emprunts	97 233	87 311
Frais financiers/Emprunts extérieurs	-	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	3 279	4 468
Frais financiers rattachés	3 279	4 468
Total	100 512	91 779

Note 10.1 ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunt BTE 2010	4 000	500	2 000	3 000	9 500
Emprunt BTE 2011	750	-	3 000	6 000	9 750
Emprunt BTE 2016	10 000	-	25 944	-	35 944
Emprunt BTE 2019 (*)	-	-	24 508	2 018	26 526
Total	14 750	500	55 452	11 018	81 720

(*) La BTE est sortie sur le marché obligataire le 21/10/2019 dans le cadre du VISA CMF n° : 19-1030 du 03/10/2019 pour une émission entre 30 MD et 50MD,

Cet emprunt obligataire a été clôturé le 10/1/2020 avec des souscriptions ayant atteint **33.850 KDT**
Les intérêts intercalaires décomptés au 31/12/2019 étaient de 302 KDT

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	1 359	1 785
Ligne Italienne 73 millions d'euros	1 499	496
Ligne Espagnole	1 689	1 842
Emprunt El Baraka (*)	10 966	-
Total	15 513	4 123

(*) Emprunt dédié à la construction du siège de la banque

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure BIRD (Principal)	-	426	933	-	1 359
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	83	718	698	1 499
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	307	1 228	154	1 689
Emprunt El Baraka	67	617	3 560	6 722	10 966
Total	67	1 433	6 439	7 574	15 513

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

Emprunts selon entreprises liées

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts	0	0	100 512	91 779

Note 11 : Autres Passifs

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Organismes sociaux	1 990	1 820
Personnel	5 497	4 488
État et collectivités locales	2 963	2 550
Autres créditeurs	8 096	9 622
Valeurs exigibles après encaissement (1)	1 178	2 971
Total	19 724	21 451

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 12 : Capitaux propres

Libellés	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2018	90 000	(840)	7 372	22 344	4 466	130	13 200	835	(7 407)	950	131 050
Affectation réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	60	-	-	-	-	-	60
Distributions bénéfiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfiques ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	950	(950)	-
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2019										5 913	5913
Soldes au 31/12/2019	90 000	(840)	7 372	22 344	4 526	130	13 200	835	(6 457)	5 913	137 023

12.1 : Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1.02%	0%

12.2 : Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2019 se détaillent comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 01/01/2019	4 466
Intérêts	60
Total net	4 526

12.3. Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2	0%
Total		4 500 000	90 000 000	100	100%

8.3 Engagements hors bilan**Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Cautions en faveur de la clientèle	57 959	76 943
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	55	4 382
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	5 460
Total	58 014	86 785

Note 13.1 cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées

Cautions et avals	Entreprises liées		autre	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Libellés				
Cautions en faveur de la clientèle	0	0	57 959	76 943
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	0	0	55	4 382
Cautions en faveur des établissements bancaires	0	0	-	5 460
Total	0	0	58 014	86 785

Note 14 crédits documentaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Crédits documentaires	0	0	20 103	13 522
Total	0	0	20 103	13 522

Note 15 : Actifs donnés en garantie

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (*)	31/12/2018
BTA/Appel d'offres BCT	26 300	58 075	-
Total	26 300	58 075	-

(*) Il s'agit d'un reclassement des BTA donnés en garantie des engagements sur titres vers des actifs donnés en garantie

Note 16 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés à la clientèle	37 937	70 882
Total	37 937	70 882

Note 16.1 Engagements de financements donnés sur les entreprises liées

Libellés	Entreprises liées		autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés à la clientèle	0	0	37 937	70 882
Total	0	0	37 937	70 882

Note 17 : Engagements sur titres

Au 31/12/2019 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à mille dinars :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Garanties reçues de la clientèle	673 541	661 656
Total	673 541	661 656

8.4 État de résultat**Note 19 : Intérêts et revenus assimilés**

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 900	1 893
Opérations avec la clientèle	78 327	68 753
Total	81 227	70 646

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 900	1 893
Intérêts sur les prêts	73 630	64 415
Revenus Leasing	4 696	4 165
Commissions sur engagements	1	173
Total	81 227	70 646

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur les prêts	73 630	64 415
Revenus Leasing	4 696	4 165
Commissions sur engagements	1	173
Total	78 327	68 753

Note 20 : Gains sur opérations de change

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Gains sur opérations de change	2 575	4 823
Total	2 575	4 823

Note 21: Revenus du portefeuille commercial

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des BTA	956	5 234
Total	956	5 234

Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Revenus des Obligations	1 470	1 878	1 878
Revenus Fonds Gérés	949	867	867
Revenus des titres de participation (*)	843	997	1 053
Revenus titres d'investissements BTA	2 756	2 006	2 006
Total	6 018	5 748	5 804

(*)Les données au 31/12/2018 ont été retraitées pour l'intégration des plus ou moins-values sur titres au niveau de la rubrique « Dotation aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement » pour 56 KDT.

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes	843	997
Total	843	997

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de trésorerie et interbancaires	13 255	17 539
Opérations avec la clientèle	38 453	29 524
Charges d'emprunts obligataires	4 773	6 131
Opérations sur Emprunts extérieurs	138	131
Total	56 619	53 325

Note 24 : Commissions encourues

Il s'agit des commissions sur les FGDB mis en place conformément au décret gouvernemental n°2017/268 du 01 février 2017 :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Commissions encourues	733	388	388
Commissions fonds de garantie (*)			1 236
Total	733	388	1 624

(*) Pour les besoins de comparabilité nous avons retraité les informations au 31/12/2018 afin de reclasser les commissions de fonds de garantie des dépôts dans les charges générales d'exploitation à hauteur de 1236 KDT.

Note 25 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Reprise des provisions sur prêts	5 246	3 474
Dotations aux provisions sur prêt	(16 339)	(16 609)
Dotations aux provisions hors bilan	(86)	(214)
Dotations aux provisions Leasing	(263)	(246)
Reprises provisions Leasing	284	974
Dotations aux provisions, créditeurs divers	(123)	(191)
Reprises hors bilan	150	61
Reprises provisions à caractère général	145	253
Total	(10 986)	(12 498)

Note 26 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Dotations aux provisions sur titres	(104)	(147)	(147)
Reprises de provisions sur titres (*)	450	97	97
Pertes courues sur titres	(3)	-	-
Amortissement primes d'acquisition BTA	(22)	(22)	(22)
Plus-values sur Titres (**) (***)	4 679	56	
Total	5 000	(16)	(72)

(*) Les reprises portent sur la valeur des titres de la filiale de la banque TEP

(**) Au cours de l'année 2019 la BTE a procédé à la cession suivie d'une acquisition d'une partie des titres BNA inscrits dans son portefeuille investissement.

La plus-value réalisée au titre de cette opération s'est élevée à 4 592 KDT

(***)Les données au 31/12/2018 ont été retraitées pour l'intégration des plus ou moins-values sur titres au niveau de la rubrique « Dotation aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement » pour 56 KDT.

Note 27 : Charges du personnel

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Traitements et salaires	20 077	18 173
Avantages complémentaires	1 075	966
Charges sociales	5 548	4 407
Autres charges du personnel	358	623
Provisions personnel	196	124
Total	27 254	24 293

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Frais d'exploitation non bancaires	5 684	4 729	4 729
Autres charges générales d'exploitation (*)	6 383	4 865	3 629
Total	12 067	9 594	8 358

(*) Pour les besoins de comparabilité nous avons retraité les informations au 31/12/2018 afin de reclasser les commissions de fonds de garantie des dépôts dans les charges générales d'exploitation à hauteur de 1236 KDT.

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Impôts et taxes	937	838	838
Rémunérations des services extérieurs	4 662	3 819	3 819
Transports et déplacements	85	72	72
Autres charges générales d'exploitation (*)	6 383	4 865	9269
Total	12 067	9 594	8 858

(*) L'augmentation des autres charges d'exploitation bancaire a évolué de 31%. Cette variation est essentiellement due à l'augmentation des charges et frais monétiques, des frais de mise en place de l'emprunt obligataire et des pénalités subies par la banque et facturés par la BCT

Note 29 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	5 913 512	950 319
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	5 913 512	950 319
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	1,689	0,271

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

8.5 État de flux de trésorerie**Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2019 un solde de (19 653) mille dinars contre (47 713) mille dinars au 31 décembre 2018 :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Caisse agences dinars	4 496	5 372
Caisse agences devises et IBS	2 747	2 694
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 738	22 372
Banque Centrale de Tunisie en devises	53 615	25 557
Prêts en devises BCT	97 589	106 932
Avoirs chez les correspondants locaux	-	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	14 330	43 323
Emprunts et refinancement en devises BCT	(83 700)	(141 000)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(110 468)	(113 026)
Total	(19 653)	(47 713)

Note 31 : Note sur les Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 se présentent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ème année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT

Le montant souscrit par la filiale de la BTE« Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2019 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit à l'EO	Intérêts 2019
Rapid Recouvrement	200	4

2. Courant l'exercice 2019, les dividendes perçus auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) sont de 525 KDT.

En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 ,756 KDT.

Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2019 est de : 22,243 KDT

3. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2019 la somme de 12 563KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2019 des intérêts de placements pour un montant de 155 KDT ainsi que des plus-

values sur rétrocession pour un montant de 562 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 254 KDT .

4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 à 242 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
7. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 70 KDT.
Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2019 s'élèvent à 538 KDT
8. Les dépôts à terme de la TES au 31/12/2019 sur les livres de la BTE sont de 4500 KDT
9. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 6500 KDT au 31/12/2019
10. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Courant de l'année 2019, la BTE a encaissé des dividendes de sa filiale RR s détaillant comme suit :

- 100 KDT au titre de l'année 2009
- 300 KDT au titre de l'année 2018

11. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 30 KDT.

Le compte à vue de la filiale RR au 31/12/2019 accuse un solde créditeur de 1 128 KDT

12. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 2 octobre 2019, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalisent un montant de 9556 KDT pour un prix de cession de 75Dinars.

13. La Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » a facturé à la BTE une commission d'étude pour un montant de 2.000 DT hors taxes.

14. Le conseil d'administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que nouveau Directeur Général.

La rémunération brute du Directeur Général a nomination jusqu'au 31 décembre 2019 s'est élevée à 177 KDT

15. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2019. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2019 à un montant brut de 49,5 KDT.

En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2019 de 107 KDT.

Note 32 : Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son conseil d'administration tenu en date du 13 mars 2020. De ce fait, tous les événements ayant eu lieu postérieurement à cette date n'ont pas été pris en considération lors de la préparation des présents états financiers.

Cependant il convient de préciser :

- Qu'au vu des événements survenus à la fin du mois de mars relatifs à la pandémie de COVID -19 et,
- Au vu des décisions gouvernementales suivies par les circulaires d'application BCT 2020-06 ET 2020-07 relatives aux rééchelonnement des crédits d'entreprise et des crédits aux particuliers ,

La situation financière de la BTE courant le premier semestre 2020 pourrait accuser une régression marquée par comparaison aux chiffres de l'année 2019.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE***

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **137 023 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **5 913 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 81 227 KDT et 19 845 KDT, soit 91% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2019.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 1 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, les créances envers les clients s'élèvent à 839 168 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 74 474 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 20 269 KDT.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n° 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 1 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Les états financiers de la BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son conseil d'administration tenu en date du 13 mars 2020. De ce fait, tous les événements ayant eu lieu postérieurement à cette date n'ont pas été pris en considération lors de la préparation des présents états financiers. Cependant il convient de préciser qu'au vu des événements survenus postérieurement à cette date relatifs à la pandémie de COVID -19 et les décisions gouvernementales suivies par les circulaires d'application BCT 2020-06 ET 2020-07 relatives aux rééchelonnement des crédits d'entreprise et des crédits aux particuliers n'ont pas été pris en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille de la Banque au 31 décembre 2019.

Notons enfin que les effets de la pandémie COVID 19 sur la situation financière de la Banque en 2020 ne peuvent être anticipés à la date de l'émission de notre rapport.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Par ailleurs, la banque a instauré certaines procédures visant à améliorer le système d'information et les procédures opérationnelles connexes. Nous avons consigné les insuffisances dégagées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28/03/2020

Les Co-commissaires aux comptes

C.N.H**C.H.H****Nour El Houda HENANE****Hichem CHEKIR**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

16. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ème année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT
Le montant souscrit par la filiale de la BTE« Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2019 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit à l'EO	Intérêts 2019
Rapid Recouvrement	200	4

17. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 2 octobre 2019, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalise un montant de 9556 KDT pour un prix de cession de 75Dinars.

18. L'encours des dépôts à terme souscrits, courant 2019, par la TES totalise au 31 décembre 2019 un montant de 11 000 KDT réparti comme suit :

(En KDT)

Raison social	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2019
TES	Certificat de dépôt	02/09/2019	19/02/2020	2 000
TES	Certificat de dépôt	06/11/2019	25/03/2020	500
TES	Certificat de dépôt	05/11/2019	03/04/2020	1 000
TES	Certificat de dépôt	22/10/2019	09/04/2020	1 000
TES	Certificat de dépôt	17/10/2019	14/04/2020	500
TES	Certificat de dépôt	06/12/2019	03/06/2020	500
TES	Certificat de dépôt	18/12/2019	02/12/2020	1 000
TES	Compte à terme	25/12/2019	09/12/2020	1 100
TES	Compte à terme	17/12/2019	11/12/2020	1 400
TES	Compte à terme	30/08/2019	26/02/2020	1 500
TES	Compte à terme	31/12/2019	15/12/2020	500
Total				11 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2019 la somme de 12 563 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2019 des intérêts de placements pour un montant de 155 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 562 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 254 KDT.

2. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courants créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 756 DT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2019 à 22KDT.

3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TunisoEmiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié

la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 à 242 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
6. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 70 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la TES s'élève au 31 décembre 2019 à 538 KDT.
7. La Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » a facturé à la BTE une commission d'étude pour un montant de 2.000 DT hors taxes.
8. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 30 KDT. Le compte à vue de la société « Rapid Recouvrement » s'élève à 1 128KDT au 31 décembre 2019.

III-Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 14 mars 2017 et telle que révisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2019 qui a porté la rémunération annuelle brute à 200KDT à partir du 1^{er} Octobre 2019. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, un quota de 650 litres de carburant par mois avec la prise en charge des frais d'utilité.

En 2019, la rémunération brute du Directeur Général s'élève 177 KDT.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2019. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2019 à un montant brut de 49,5 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2019 de 107 KDT.
2. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

(En KDT)

Nature de la rémunération	Directeur général		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	177	9	157	-
Total	177	9	157	-

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28/03/2020

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE***

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

19. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ème année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT
Le montant souscrit par la filiale de la BTE« Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2019 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit à l'EO	Intérêts 2019

20. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 2 octobre 2019, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalise un montant de 9556 KDT pour un prix de cession de 75Dinars.

21. L'encours des dépôts à terme souscrits, courant 2019, par la TES totalise au 31 décembre 2019 un montant de 11 000 KDT réparti comme suit :

(En KDT)

Raison social	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2019
TES	Certificat de dépôt	02/09/2019	19/02/2020	2 000
TES	Certificat de dépôt	06/11/2019	25/03/2020	500
TES	Certificat de dépôt	05/11/2019	03/04/2020	1 000
TES	Certificat de dépôt	22/10/2019	09/04/2020	1 000
TES	Certificat de dépôt	17/10/2019	14/04/2020	500
TES	Certificat de dépôt	06/12/2019	03/06/2020	500
TES	Certificat de dépôt	18/12/2019	02/12/2020	1 000
TES	Compte à terme	25/12/2019	09/12/2020	1 100
TES	Compte à terme	17/12/2019	11/12/2020	1 400
TES	Compte à terme	30/08/2019	26/02/2020	1 500
TES	Compte à terme	31/12/2019	15/12/2020	500
Total				11 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

9. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2019 la somme de 12 563 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2019 des intérêts de placements pour un montant de 155 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 562 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 254 KDT.

10. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courants créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 756 DT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2019 à 22KDT.

11. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TunisoEmiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

12. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 à 242 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

13. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

14. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 70 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la TES s'élève au 31 décembre 2019 à 538 KDT.

15. La Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » a facturé à la BTE une commission d'étude pour un montant de 2.000 DT hors taxes.

16. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 30 KDT. Le compte à vue de la société « Rapid Recouvrement » s'élève à 1 128KDT au 31 décembre 2019.

III-Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

3. Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 14 mars 2017 et telle que révisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2019 qui a porté la rémunération annuelle brute à 200KDT à partir du 1^{er} Octobre 2019. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, un quota de 650 litres de carburant par mois avec la prise en charge des frais d'utilité.

En 2019, la rémunération brute du Directeur Général s'élève 177 KDT.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2019. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2019 à un montant brut de 49,5 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2019 de 107 KDT.

4. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

(En KDT)

Nature de la rémunération	Directeur général		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	177	9	157	-
Total	177	9	157	-

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28/03/2020

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

La société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 Avril 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Ghazi HANTOUS et Mme Selma LANGAR

Bilan au 31/12/2019
(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF		au 31/12/2019			au 31/12/2018
		brut:	amortissements et provisions:	net:	net:
AC1	Actifs incorporels				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	14 366 499	7 784 768	6 581 732	7 952 997
AC13	Fonds commercial	0			
		14 366 499	7 784 768	6 581 732	7 952 997
AC2	Actifs corporels d'exploitation				
AC21	Installations techniques et machines	0			
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	20 387 827	14 366 190	6 021 637	5 074 571
		20 387 827	14 366 190	6 021 637	5 074 571
AC3	Placements				
AC31	Terrains et constructions	41 662 951	6 933 246	34 729 704	29 714 778
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	34 564 200	5 003 607	29 560 594	24 566 907
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	7 098 750	1 929 640	5 169 111	5 147 871
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations	124 191 298	24 938 280	99 253 018	96 973 267
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	124 191 298	24 938 280	99 253 018	96 973 267
AC33	Autres placements financiers	763 629 480	8 298 243	755 331 238	707 273 532
AC331	Actions, autres titres à revenu variable	31 692 638	5 618 765	26 073 872	21 316 907
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	704 238 952	2 650 502	701 588 450	654 152 350
AC334	Autres prêts	15 305 302	28 976	15 276 326	14 383 040
AC336	Autres	12 392 589	0	12 392 589	17 421 235
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 960 762	0	4 960 762	4 987 824
		934 444 491	40 169 769	894 274 722	838 949 402
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	0	0	0	
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510	Provision pour primes non acquises	11 005 961		11 005 961	10 042 170
AC531	Provision pour sinistres (non vie)	58 000 445		58 000 445	71 076 618
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	5 466 121		5 466 121	4 707 575
		74 472 526	0	74 472 526	85 826 363
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	218 259 564	55 293 712	162 965 852	185 053 266
AC611	Primes acquises et non émises	26 435 539	0	26 435 539	24 006 554
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	146 723 241	52 475 842	94 247 399	110 874 561
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	45 100 784	2 817 870	42 282 914	50 172 152
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	17 339 124	5 338 895	12 000 229	13 297 252
AC63	Autres créances	28 484 996	1 084 998	27 399 997	22 576 110
AC631	Personnel	625 819	2 210	623 609	696 471
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	24 422 129		24 422 129	19 865 487
AC633	Débiteurs divers	3 437 048	1 082 789	2 354 259	2 014 153
AC64	Créances sur ressources spéciales	0	0	0	
		264 083 683	61 717 605	202 366 078	220 926 628
AC7	Autres éléments d'actif				
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 397 524		6 397 524	18 106 476
AC72	Charges reportées	12 833 690		12 833 690	11 668 784
AC721	Frais d'acquisition reportés	12 833 690		12 833 690	11 668 784
AC73	Comptes de régularisation Actif	31 849 593		31 849 593	24 736 008
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	29 716 100		29 716 100	22 510 320
AC732	Estimations de réassurance	508 003		508 003	344 199
AC733	Autres comptes de régularisation	1 625 490		1 625 490	1 881 488
AC74	Ecart de conversion	1 292 615		1 292 615	2 878 518
		52 373 422	0	52 373 422	57 389 785
Total de l'actif		1 360 128 449	124 038 332	1 236 090 116	1 216 119 746

Bilan au 31/12/2019

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2019	31/12/2018 Retraité (*)	31/12/2018 Publié
<u>CAPITAUX PROPRES:</u>				
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	167 441 173	163 360 184	163 360 184
CP3	Rachat d'actions propres	0	0	
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	143 593 273	136 858 200	136 858 200
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		336 037 634	325 221 573	325 221 573
CP6	Résultat de l'exercice	22 057 373	17 742 134	17 742 134
Total capitaux propres avant affectation		358 095 007	342 963 706	342 963 706
<u>PASSIF:</u>				
PA2 Provisions pour autres risques et charges				
PA23	Autres provisions	2 625 000	1 293 000	1 293 000
		2 625 000	1 293 000	1 293 000
PA3 Provisions techniques brutes				
PA310	Provision pour primes non acquises	109 301 130	105 014 865	105 014 865
PA320	Provision d'assurance vie	53 922 413	49 453 514	49 453 514
PA330	Provision pour sinistres (vie)	19 552 073	16 587 831	12 977 521
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	559 003 814	575 482 388	579 092 698
PA340	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	77 894	30 302	30 302
PA341	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	13 047 315	12 319 193	12 319 193
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	1 507 457	0	0
PA360	Autres provisions techniques (vie)	0	0	0
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	15 493 941	14 517 295	14 517 295
		771 906 037	773 405 387	773 405 387
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
		15 365 916	20 458 137	20 458 137
PA6 Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	22 912 799	20 788 572	20 788 572
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	9 793 936	9 241 265	9 241 265
PA63	Autres dettes	28 929 790	29 822 476	29 822 476
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	6 360 372	5 764 931	5 764 931
PA632	Personnel	6 443 600	7 604 638	7 604 638
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 647 658	7 974 455	7 974 455
PA634	Créditeurs divers	8 478 160	8 478 452	8 478 452
		61 636 525	59 852 313	59 852 313
PA7 Autres passifs				
PA71 Comptes de régularisation Passif				
PA711	Estimations de réassurance	0	0	
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	24 557 857	14 364 490	14 364 490
PA72 Ecart de conversion				
		1 903 774	3 782 713	3 782 713
		26 461 631	18 147 203	18 147 203
Total du Passif		877 995 109	873 156 040	873 156 040
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 236 090 116	1 216 119 746	1 216 119 746

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/2/2019
(chiffres arrondis en dinars)

		Opérations brutes	cessions et/ou	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
		31/12/2019	rétrocessions 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018 Retraité (*)	31/12/2018 Publié
PRNV1 Primes acquises						
PRNV11 Primes émises et acceptées	+	344 878 944	34 062 473	310 816 471	296 651 585	310 178 069
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	/-	-4 286 265	-963 790	-3 322 475	1 214 566	1 214 566
		340 592 679	33 098 683	307 493 997	297 866 151	311 392 635
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	48 199 311	0	48 199 311	43 047 255	43 266 973
PRNV2 Autres produits techniques	+	599 018		599 018	867 778	867 778
CHNV1 Charge de sinistres						
CHNV11 Montants payés	-	297 452 849	18 467 851	278 984 998	251 823 758	256 918 164
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	/-	-16 478 574	-12 898 151	-3 580 423	23 091 823	21 899 097
		280 974 275	5 569 700	275 404 575	274 915 581	278 817 260
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	/-	976 646	0	976 646	-3 553 826	-3 553 826
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes		5 706 214	1 018 157	4 688 057	4 638 133	4 638 133
CHNV4 Frais d'exploitation						
CHNV41 Frais d'acquisition	-	35 964 849	0	35 964 849	32 954 912	33 057 267
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	/-	-1 164 906	0	-1 164 906	213 344	213 344
CHNV43 Frais d'administration	0	25 552 809	0	25 552 809	24 886 164	24 981 985
CHNV44 commissions reçues des réassureurs	+	0	8 229 731	8 229 731	8 729 196	8 729 196
		60 352 751	8 229 731	52 123 020	49 325 223	49 523 400
CHNV5 Autres charges techniques	-	29 484 193	0	29 484 193	27 841 611	27 841 611
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	/-	0	0	0	0	-1 019 275
RTNV résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	/-	11 896 929	18 281 095	-6 384 166	-11 385 538	-719 917

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2019
(chiffres arrondis en dinars)

		Opérations brutes	cessions et/ou	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
		31/12/2019	rétrocessions	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
			31/12/2019		Retraité (*)	Publié
PRV1 Primes						
PRV11 Primes émises et acceptées	+	29 988 526	649 596	29 338 930	25 828 793	12 302 309
PRV2 Produits de placements						
PRV21 Revenus des placements	+	6 021 897	0	6 021 897	3 896 852	3 499 920
PRV22 Produits des autres placements	+					
		6 021 897	0	6 021 897	3 896 852	3 499 920
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+					1 356 355
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	113 501	0	113 501	0	689 989
		113 501	0	113 501	0	2 046 345
PRV4 Autres produits techniques	+	0		0	0	0
CHV1 Charge de sinistres						
CHV11 Montants payés	-	8 177 454	820 100	7 357 354	8 396 876	3 322 070
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	2 964 242	-178 022	3 142 264	2 152 599	3 345 326
		11 141 696	642 078	10 499 618	10 549 475	6 667 396
CHV2 Variation des autres provisions techniques						
CHV21 Provision d'assurance vie	+/-	5 976 357		5 976 357	1 673 483	2 692 758
		5 976 357	0	5 976 357	1 673 483	2 692 758
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		47 593		47 593	30 302	30 302
CHV4 Frais d'exploitation						
CHV41 Frais d'acquisition	-	2 891 776		2 891 776	2 633 180	2 511 226
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	0		0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	2 176 651		2 176 651	2 018 115	1 922 293
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+	0	1 767	1 767	0	0
		5 068 427	1 767	5 066 660	4 651 295	4 433 519
CHV5 Autres charges techniques	-	485 050		485 050	457 693	457 693
CHV9 Charges de placements						
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	107 225		107 225	89 665	110 064
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0		0	0	1 526 065
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0		0	0	108 834
		107 225	0	107 225	89 665	1 744 963
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-					
Produits de placements alloués, transférés à CHNT2 l'état de résultat	-					
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		13 297 578	-5 751	13 291 827	12 273 731	1 821 943

L'état de résultat arrêté au 31/12/2019
(chiffres arrondis en dinars)

			<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u> Retraité (*)	<u>31/12/2018</u> Publié
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	+/-	-6 384 166	-11 385 538	-719 917
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+/-	13 291 827	12 273 731	1 821 943
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
PRNT11	Revenus des placements	+	71 276 014	57 662 937	58 059 868
PRNT12	Produits des autres placements	+	71 276 014	57 662 937	58 059 868
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	24 831 692	23 856 816	22 500 461
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	3 446 813	12 136 160	11 446 171
			28 278 505	35 992 976	33 946 632
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	1 947 666	1 846 238	1 825 839
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	25 224 570	26 841 820	25 315 755
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	939 991	1 914 277	1 805 442
			28 112 228	30 602 334	28 947 036
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	48 199 311	43 047 255	43 266 973
PRNT2	Autres produits non techniques	+	723 678	2 003 328	2 003 328
CHNT3	Autres charges non techniques	-	2 177 594	267 007	267 007
	Résultat provenant des activités ordinaires		28 696 725	22 630 837	22 630 837
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	6 115 192	4 562 790	4 562 790
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		22 581 533	18 068 047	18 068 047
PRNT4	Gains extraordinaires	+			
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	524 159	325 914	325 914
	Résultat extraordinaire		-524 159	-325 914	-325 914
	Résultat net de l'exercice		22 057 373	17 742 134	17 742 134
CHNT6/P	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		22 057 373	17 742 134	17 742 134

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2019
(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	420 387 318	395 592 973
Sommes versées pour paiement des sinistres	-283 206 539	-261 926 081
Encaissements des primes reçues (acceptation)	343 670	1 783 940
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-3 216	-1 047 184
Commissions versés sur les acceptations	-70 371	-542 899
Décaissements des primes pour les cessions	-24 676 960	-34 423 278
Encaissements des sinistres pour les cessions	8 754 892	7 792 669
Commissions reçues sur les acceptations	5 966 342	8 947 076
Commissions versées aux intermédiaires	-34 317 952	-31 995 585
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-33 670 986	-32 596 178
Variation des dépôts auprès des cédantes	-883 962	-212 223
Variation des espèces reçus des cessionnaires	0	3 384 817
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-96 751 992	-98 683 866
Encaissements liés à la cession de placements financiers	49 819 266	52 344 258
Taxes et impôts versés au trésor	-74 842 530	-69 521 733
Produits financiers reçus	69 686 629	60 128 508
Autres mouvements	-1 708 198	-2 111 299
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	4 825 412	-3 086 084
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 412 934	-2 082 821
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		14 000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-5 538 160	-1 044 893
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	1 448 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-1 534 500	-2 835 318
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation		30 000
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	-9 485 594	-4 471 032
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-7 048 770	-2 796 585
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	-7 048 770	-2 796 585
Variation de trésorerie	-11 708 952	-10 353 700
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	18 106 476	28 460 176
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	6 397 524	18 106 476

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2019

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<u>Engagements reçus</u>		
cautions reçues	3 987 547	4 203 529
cautions agents généraux	2 694 000	2 385 000
TOTAL	6 681 547	6 588 529
<u>Engagements données</u>		
cautions données	3 663 664	3 088 217
titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
TOTAL	3 996 464	3 421 017

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2019

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
Forme Juridique	Société anonyme faisant appel public à l'épargne
Date de Création	Décembre 1958
Capital social	23 076 930 dinars
Nombre d'actions	2 307 693
Siège social	Square Avenue de Paris Tunis
Secteur d'activité	Assurances et Réassurances
Registre de commerce	B 17339 1996
Code TVA	0002388 V P M 000
Réseau de production	14 Succursales 165 agents 32 courtiers

2- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2019 a connu les faits marquants suivants :

Un résultat net de 22,057 MD contre 17,742 MD en 2018,

Un total Bilan de 1 236,090MD contre 1 216,120 MD l'année précédente,

Des fonds propres avant résultat de l'ordre de 336 ,038 MD contre 325 ,222 MD en 2018,

Une évolution des primes acquises de 3 % atteignant 370 ,581 MD contre 359 ,636 MD en 2018,

Une évolution des règlements de sinistres de 7% soit 282,390 MD contre 263,693 MD en 2018,

Des produits de placements nets de 77,470 MD contre 66,861 MD en 2018.

La poursuite de la finalisation du projet de refonte du système d'information métier

La digitalisation et l'investissement dans des nouvelles technologies sont au cœur de la STAR

La poursuite de la stratégie commerciale et d'animation du réseau avec un encadrement et un accompagnement continu de la part d'une équipe commerciale spécifiquement formée

La séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques en assurance vie des actifs en représentation des provisions techniques non vie : cantonnement

Le reclassement de la garantie décès des contrats groupe dans l'activité vie

Le retraitement des états financiers de 2018 pour des besoins de comparabilité

3- NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000).

4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2019, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation:

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : Cours moyen boursier du mois de décembre
Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/N-1
Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 Décembre

Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

4-3 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances

- Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances :

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 :

* Les créances sur les assurés (siège et succursales) par ancienneté aux taux suivants :

2017 et antérieurs	100%
2018	20%
2019	0%.

* Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers) par ancienneté aux taux suivants :

2017 et antérieurs	100%
2018	80%
2019	40%

* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.

* La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4-5 Les primes acquises et non émises :

Elles sont afférentes à l'exercice 2019 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir de la moyenne des primes émises sur exercices antérieurs des quatre derniers exercices.

4-6 Les primes à annuler :

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

4-7 Autres éléments d'actif :

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres :

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata- temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative la provision est calculée suivant les taux de cession par branchesauf pour la branche aviation qui est calculée au prorata- temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA prorata-temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurances.

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes :

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société.

Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

g- Provisions pour égalisation :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

4-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif - la masse salariale.

4-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non vie et vie et l'état de résultat.

Les produits nets vie sont relatifs aux actifs affectés à l'activité vie selon l'opération du cantonnement.

Le reste des produits nets est réparti entre l'état technique non vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4-15 L'état des engagements hors bilan :

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

5- CHANGEMENT DES MÉTHODES D'ELABORATION ET DEPRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, la STAR a procédé au 31/12/2019 à la séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques en assurance vie des actifs en représentation des provisions techniques non vie.

Cette opération a également nécessité le reclassement de tous les éléments relatifs à la garantie décès des contrats groupe maladie qui étaient enregistrés et présentés dans les rubriques de la branche Groupe maladie parmi l'activité vie.

Les états financiers de 2018 ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

6- COMPARABILITE DES COMPTES :

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2019 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2018.

7- APPLICATION DES NORMES IFRS :

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du Conseil National de la comptabilité du 06 septembre 2018, les sociétés cotées à la BVMT, les banques et les établissements financiers sont appelés à établir les états financiers consolidés selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1er janvier 2021.

Pour se préparer à cette transition, la STAR a :

- Réalisé des sessions de formation sur ces normes au profit des structures concernées durant les mois de juin et juillet 2019,
- Mené des workshops sur les différents métiers durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2019.

Les prochaines étapes porteront sur :

- L'identification et l'analyse des écarts des normes sectorielles des assurances par rapport aux normes IFRS,
- L'étude des impacts sur les états financiers de la société,
- L'élaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de ces normes

8-CONTROLE INTERNE :

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité d'audit.

Le programme d'Audit pour l'année 2019 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes.

9-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité d'audit** : composé des membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité financier de pilotage** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nominations et de rémunérations** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines, le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination, rémunération, recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs.

10 -EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 06 Mars 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurement à cette date.

Dans cette période difficile que connaît notre cher pays, et devant le risque sérieux de propagation de l'épidémie Coronavirus à laquelle tous les citoyens sans exception sont exposés, la STAR Assurances, soucieuse de la santé de ses collaborateurs et ses clients, et respectant la décision de confinement total prise par le gouvernement, a décidé de fermer tous les bureaux et les points de vente à partir du 23 mars et jusqu'à la fin de la période de confinement total soit le 04 avril 2020.

La STAR a informé ses clients qu'elle est toujours à leurs côtés et assurera la continuité de ses services à distance et par le télétravail (téléphone, mail, Page Face book...).

La STAR a informé ses actionnaires que les états financiers de 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 06 mars 2020 et ont été audités par les commissaires aux comptes. La réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixée pour le 22 avril 2020 (*).

Compte tenu des mesures de confinement total prise par le gouvernement Tunisien, et en application de la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, nous attirons l'attention des utilisateurs des états financiers

que l'impact de la crise liée au COVID-19 ne peut pas être estimé à ce stade. Compte tenu de la grande incertitude sur les évolutions de la pandémie et des mesures de confinement prises, la STAR continuera d'informer le marché sur les impacts économiques qui pourraient en découler.

(*) Communiqué de presse du 06 Mars 2020 sur les sites du CMF et BVMT.

11-NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

I-NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissements au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2018
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	14 222 249	7 640 517	6 581 732	7 952 997
Autes actifs	103 251	103 251	0	0
TOTAL	14 366 499	7 784 768	6 581 732	7 952 997

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissements au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2018
Matériels de transport	951 542	432 812	518 730	165 201
MMB	3 460 965	2 521 693	939 272	1 024 509
AAI	9 540 527	6 103 221	3 437 306	2 555 304
Matériels Informatique	6 434 792	5 308 464	1 126 329	1 329 557
TOTAL	20 387 827	14 366 190	6 021 637	5 074 571

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissements et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2018
Terrains	17 200 500		17 200 500	11 863 299
Constructions	24 144 151	6 914 946	17 229 205	17 751 479
Parts dans les sociétés à objet foncier	318 300	18 300	300 000	100 000
TOTAL	41 662 951	6 933 246	34 729 704	29 714 778

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Actions Cotées	110 954 779	108 935 282
Actions Non Cotées	13 236 519	13 236 519
Valeur brute	124 191 298	122 171 801
Provisions	24 938 280	25 198 534
Valeur nette	99 253 018	96 973 267

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Actions Cotées	14 010 643	14 010 643
Actions OPCVM	14 215 827	8 941 380
Actions Non Cotées	2 508 893	2 508 893
Actions étrangères	957 274	957 275
Valeur brute	31 692 638	26 418 190
Provisions Actions	5 618 765	5 101 283
Valeur nette	26 073 872	21 316 907

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	124 619 952	95 783 852
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	430 000 000	425 000 000
Placements BTA	149 469 000	135 869 000
Valeur brute	704 238 952	656 802 852
Provisions obligations	2 650 502	2 650 502
Valeur nette	701 588 450	654 152 350

AC334 - Prêts

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Prêts au personnel	15 231 840	14 366 629
Prêts sur police vie	73 462	30 469
Valeur brute	15 305 302	14 397 098
Provisions	28 976	14 059
Valeur nette	15 276 326	14 383 040

AC336- Autres placements

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôt auprès de la TGT	5 204 651	5 783 800
Placements en devises	7 152 750	11 602 247
Autres dépôts	35 188	35 188
TOTAL	12 392 589	17 421 235

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts en garantie des PPNA	1 522 472	1 480 708
Dépôts en garantie des PSAP	3 438 290	3 507 116
TOTAL	4 960 762	4 987 824

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour primes non acquises	11 005 961	10 042 170
Provision pour sinistres non vie	58 000 445	71 076 618
Prov. pour part. des ass. aux bénéficiaires	5 466 121	4 707 575
TOTAL	74 472 526	85 826 363

❖ AC6 – Créances

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2019 une valeur comptable nette de 202 366 078 dinars contre 220 926 628 dinars au 31 Décembre 2018, Le détail de ces postes se présentent comme suit

Libellés	Montant brut au 31/12/2019	Provision	Montant net au 31/12/2019	Montant net au 31/12/2018
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
<u>AC611 Primes acquises et non émises</u>	26 435 539		26 435 539	24 006 554
<u>AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe</u>				
Primes à annuler	-4 424 883		-4 424 883	-3 631 741
Créances sur les assurés et sur les intermédiaires	109 510 825	23 187 091	86 323 734	99 194 279
Créances contentieuses	22 231 069	22 231 069	0	17 895
Autres créances	19 406 230	7 057 682	12 348 548	15 294 128
TOTAL	146 723 241	52 475 842	94 247 399	110 874 561
<u>AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances</u>				
	45 100 784	2 817 870	42 282 914	50 172 152
<u>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</u>				
Rétrocessionnaires	202 147	0	202 147	182 640
Cédants	4 678 226	1 135 914	3 542 313	2 326 735
Cessionnaires	12 458 750	4 202 981	8 255 769	10 787 876
TOTAL	17 339 124	5 338 895	12 000 229	13 297 252
AC63 Autres Créances				
<u>Personnel</u>	625 819	2 210	623 609	696 471
<u>Etat, organismes de sécurité sociale</u>	24 422 129		24 422 129	19 865 486
<u>Autres débiteurs divers</u>	3 437 048	1 082 789	2 354 259	2 014 153
TOTAL	28 484 996	1 084 998	27 399 997	22 576 111
TOTAL GENERAL	264 083 683	61 717 605	202 366 078	220 926 628

❖ AC7–Autres éléments d'actif

AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Avoirs en banque	5 885 889	16 318 803
CCP	482 300	1 763 835
Caisse	29 334	23 838
TOTAL	6 397 524	18 106 476

AC 72Charges reportées

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'acquisition reportés	12 833 690	11 668 784
TOTAL	12 833 690	11 668 784

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	29 716 100	22 510 320
AC732 Estimation de réassurance	508 003	344 199
AC733 Autres comptes de régularisation charges à répartir	802 044	843 375
Autres produits à recevoir	136 689	324 551
commissions à recevoir	686 757	713 561
TOTAL	31 849 593	24 736 008

II -NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2019	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Autres réserves	36 355 679	4 080 989			40 436 668
Résultats reportés	136 858 200	13 831 229	-7 096 156		143 593 273
Résultat Décembre 2018	17 742 134	-17 742 134			0
Résultat Décembre 2019				22 057 373	22 057 373
TOTAL	342 963 706	170 084	-7 096 156	22 057 373	358 095 007

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Les mouvements sur le fonds social concernent les intérêts des prêts au personnel (170 084 dinars).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportes après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

Les dividendes relatifs à l'exercice 2018 ont été distribués en totalité sur le report à nouveau disponible au 31/12/2013.

❖ PA2-Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2019 à 2 625 000 dinars et représentent des provisions pour litiges.

❖ P3- Provisions techniques brutes

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation 2019	Variation 2018
Prov.pour primes non acquises	109 301 130	105 014 865	4 286 265	-902 769
Prov.Mathématiques Vie	53 922 413	49 453 514	4 468 900	2 692 758
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	19 552 073	16 587 831	2 964 242	3 345 327
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie	559 003 814	575 482 388	-16 478 574	50 154 808
Prov.Mathématiques des Rentes	13 145 856	13 753 751	-607 896	-641 353
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	77 894	30 302	47 593	30 302
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices et aux ristournes non Vie	13 047 315	12 319 193	728 122	1 891 852
Prov pour Egalisation décès	1 507 457	0	1 507 457	-1 019 275
Prov pour risques en cours	2 348 085	763 544	1 584 542	-2 912 473
TOTAL	771 906 037	773 405 387	-1 499 350	52 639 177

Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives.

❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts en garantie des PPNA	4 780 934	5 050 933
Dépôts en garantie des PSAP	10 584 982	15 407 204
TOTAL	15 365 916	20 458 137

❖ PA6 Autres dettes

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Siège, agents d'assurances et succursales	7 527 296	6 677 892
Autres Crédeurs	15 385 503	14 110 680
TOTAL	22 912 799	20 788 572

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Récessionnaires	297 037	358 710
Cédants	2 133 198	2 863 408
Cessionnaires	7 363 700	6 019 147
TOTAL	9 793 936	9 241 265

PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et cautionnements reçus	6 360 372	5 764 931
Personnel	6 443 600	7 604 638
Etat , Organisme de sécurité sociale	7 647 658	7 974 455
Autres Crédeurs divers	8 478 160	8 478 452
TOTAL	28 929 790	29 822 476

❖ PA7Autres passifs

PA71 Comptes de régularisation Passif

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer	13 327 881	8 139 361
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	91 721	36 546
Intérêts de retard des traites	416 372	415 035
Intérêts sur les cautions	469 494	453 242
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	10 252 389	5 320 307
TOTAL	24 557 857	14 364 490

12-NOTES SUR LESETATS DERESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

1-Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 340 155 401 DT en 2019 contre 322 480 378 en 2018, soit une variation nette 17 675 023 DT.

Libellés		Opérations brutes 31/12/2019	Cessions 2019	Opérations nettes au 31/12/2019	Opérations nettes au 31/12/2018
Primes émises non vie	PRNV1	344 878 944	34 062 473	310 816 471	296 651 585
Primes émises vie	PRV1	29 988 526	649 596	29 338 930	25 828 793
	Total	374 867 470	34 712 069	340 155 401	322 480 378

Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives.

2 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 285 904 193 DT 2019 contre 285 465 056 DT en 2018 enregistrant une variation de 439 137 DT qui se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes au 31/12/2019	Cessions 2019	Opérations nettes au 31/12/2019	Opérations nettes au 31/12/2018
<u>Non vie</u>					
Montants payés	CHNV11	297 452 849	18 467 851	278 984 998	251 823 758
Variation de la PSAP	CHNV12	-16 478 574	-12 898 151	-3 580 423	23 091 823
	Total non vie	280 974 275	5 569 700	275 404 575	274 915 581
<u>Vie</u>					
Montants payés Cession vie	CHV11	8 177 454	820 100	7 357 354	8 396 876
Variation de la PSAP Cession vie	CHV12	2 964 242	-178 022	3 142 264	2 152 599
	Total vie	11 141 696	642 078	10 499 618	10 549 475
	Total général	292 115 971	6 211 778	285 904 193	285 465 056

Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives.

3-Variation des autres provisions techniques

Libellés		31/12/2019	31/12/2018
<u>Non vie</u>			
var.provisions mathématiques rentes		-607 896	-641 353
var.provisions pour risques en cours		1 584 542	-2 912 473
Total non vie	CHNV2	976 646	-3 553 826
<u>Vie</u>			
var.provisions mathématiques		4 468 900	2 692 758
var.provision égalisation		1 507 457	-1 019 275
Total vie	CHV2	5 976 357	1 673 483

Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives.

4-Participations aux bénéfices et ristournes

Libellés	Opérations brutes au 31/12/2019	Cessions 2019	Opérations nettes au 31/12/2019	Opérations nettes au 31/12/2018
Non vie				
participations aux bénéfices payés	3 028 396	240 132	2 788 264	1 614 593
ristournes	1 949 696		1 949 696	1 131 689
provisions pour participation aux bénéfices	696 287	778 024	-81 738	1 628 987
provisions pour ristournes	31 835		31 835	262 864
Total non vie	5 706 214	1 018 157	4 688 057	4 638 133
	CHNV3			
Vie				
participations aux bénéfices payés			0	0
provisions pour participation aux bénéfices	47 593		47 593	30 302
Total vie	47 593	0	47 593	30 302
	CHV3			

5-Frais d'exploitation

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Non vie		
Frais d'acquisition	-	35 964 849
Var.des frais d'acquisition reportés	-	-1 164 906
Frais d'administration	-	25 552 809
Commissions reçues des réassureurs	+	8 229 731
Total non vie	CHNV4	52 123 020
		49 325 223
Vie		
Frais d'acquisition	-	2 891 776
Frais d'administration	-	2 176 651
Commissions reçues des réassureurs Vie	+	1 767
Total vie	CHV4	5 066 660
		4 651 295
Total Général		57 189 680
		53 976 518

Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives.

6-Autres charges techniques

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Non vie		
Autres charges techniques	-	29 484 193
Total non vie	CHNV5	29 484 193
		27 841 611
Vie		
Autres charges techniques	-	485 050
Total vie	CHV5	485 050
		457 693
Total Général		29 969 243
		28 299 304

7-Autres Produits techniques

Libellés		31/12/2019	31/12/2018
<u>Non vie</u>			
Produits techniques	PRV2	599 018	867 778
<u>Vie</u>			
Produits techniques	PRV2	0	0
Total		599 018	867 778

-Produits et charges des placements

Désignation		31/12/2019	31/12/2018
<i>Produits des placements</i>			
Revenus des placements	PRNT13 + PRV23	77 297 911	61 559 789
Revenus des placements immobiliers		361 290	404 992
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		62 463 815	49 573 102
Revenus des participations		9 366 954	8 488 479
Autres revenus		5 105 853	3 093 216
Reprise de corrections de valeurs sur placements	PRNT13 + PRV23	24 831 692	23 856 816
Profits provenant de la réalisation des placements	PRNT14 + PRV24	3 560 314	12 136 160
TOTAL		105 689 918	97 552 765
<i>Charges des placements</i>			
Charges de gestion des placements	CHNT11 + CHV91	2 054 891	1 935 903
Corrections de valeurs sur placements	CHNT12 + CHV92	25 224 570	26 841 819
Pertes provenant de la réalisation des placements	CHNT13 + CHV93	939 991	1 914 277
TOTAL		28 219 452	30 691 999
Revenus nets		77 470 464	66 860 765

9-Frais Généraux par nature

Désignation		31/12/2019	31/12/2018
<i>Charges de personnel</i>			
Salaires et compléments de salaires		35 734 589	35 083 211
Charges sociales		13 406 302	13 187 200
Autres charges		2 016 201	2 196 542
Total charges de personnel		51 157 092	50 466 953
Impôts et taxes		10 985 405	9 793 517
Autres charges		12 381 887	10 935 473
Total des charges par nature		74 524 383	71 195 943

10- Charges de commissions

Désignation		31/12/2019	31/12/2018
commissions des agents d' assurances, courtiers et bancassurances		34 604 342	29 607 741

11-Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation		31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements		3 645 934	3 332 686
Dotations aux provisions des créances		6 153 326	11 153 346
Reprises des provisions des créances		-5 405 389	-8 992 163
TOTAL		4 393 872	5 493 869

12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Total des charges affectées au compte technique Vie	5 844 558	5 113 871
Total des charges affectées au compte technique Non Vie	106 218 351	99 775 603
Frais de gestion des placements	1 459 689	1 408 077
TOTAL	113 522 597	106 297 551

13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	28 172 566
Réintégrations (*)	35 259 960
Déductions	- 45 960 547
Résultat fiscal	17 471 979
Impôt sur les sociétés (35%)	- 6 115 192
Résultat Net au 31/12/2019	22 057 373

(*) Une contribution sociale de solidarité due de 3% est de l'ordre de 524 159 dinars.

13 -NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a atteint au 31/12/2019 un montant de 6 397 524 dinars contre 18 106 476 dinars au 31/12/2018, soit une variation négative de 11 708 952 dinars.

Cette variation négative de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à des activités d'investissement et des flux de l'activité de financement.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net positif de 4 825 412 dinars contre un flux de trésorerie négatif de 3 086 084 dinars en 2018.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net négatif de 9 485 594 dinars provenant, d'une part de l'acquisition de titres de participations et de terrain pour 7 072 660 dinars et, d'autre part de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles pour 2 412 934 dinars.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie négatif de 7 048 770 dinars provenant de la distribution des dividendes.

14-ANNEXES (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1. Etat récapitulatif des placements au 31/12/2019

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	41 662 951	34 729 704	63 672 222
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	110 187 886	80 129 922	255 785 929
Parts d'OPCVM	45 696 049	45 196 968	46 593 145
Obligations et autres titres à revenu fixe	704 238 952	701 588 450	701 588 450
Prêts au personnel	15 305 302	15 276 326	15 276 326
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 960 762	4 960 762	4 960 762
Autres	12 392 589	12 392 589	12 392 589
			0
Total	934 444 491	894 274 722	1 100 269 424

2. Ventilation des charges et des produits des placements au 31/12/2019

Désignation	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		361 290	361 290
Revenus des participations	8 642 744	724 210	9 366 954
Revenus des autres placements		62 895 598	62 895 598
Autres revenus financiers		4 674 070	4 674 070
Total produits des placements	8 642 744	68 655 168	77 297 911
Intérêts		472 224	472 224
Frais externes et internes		122 978	122 978
Autres frais		1 459 689	1 459 689
Total charges des placements	0	2 054 891	2 054 891

3. Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Année d'inventaire	EXERCICE				
	2015	2016	2017	2018	2019
Participation aux résultats	1 924	-218 405	0	30 302	47 593
Participation attribuée et payée		7 418	10 140		
Variation Prov. Participation bénéficiaires	1 924	-225 823	-10 140	30 302	47 593
Provisions mathématiques moyennes	37 166 077	40 641 791	45 079 250	48 107 135	51 687 963

4-Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2019

ANNEE D'INVENTAIRE 2017	<i>Exercice de survenance</i>				
	2015	2016	2017	2018	2019
Règlements cumulés	141 961 100	123 809 931	91 499 355		
Provisions pour sinistres	76 270 096	108 489 524	174 082 751		
Total charges des sinistres	218 231 196	232 299 455	265 582 106		
Primes acquises	292 538 501	305 805 187	354 767 966		
% Sinistres /primes acquises	75%	76%	75%		

ANNEE D'INVENTAIRE 2018	<i>Exercice de survenance</i>				
	2015	2016	2017	2018	2019
Règlements cumulés	168 187 794	166 209 654	144 631 498	109 855 328	
Provisions pour sinistres	50 221 558	79 558 306	137 639 509	212 549 065	
Total charges des sinistres	218 409 352	245 767 960	282 271 007	322 404 393	
Primes acquises	292 538 501	305 805 187	354 767 966	346 975 609	
% Sinistres /primes acquises	75%	80%	80%	93%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2019	<i>Exercice de survenance</i>				
	2015	2016	2017	2018	2019
Règlements cumulés	181 344 097	192 695 268	202 580 515	164 154 687	108 515 286
Provisions pour sinistres	30 856 873	48 712 807	83 088 243	134 393 483	184 276 262
Total charges des sinistres	212 200 970	241 408 075	285 668 758	298 548 170	292 791 548
Primes acquises	292 538 501	305 805 187	354 767 966	346 975 609	340 592 679
% Sinistres /primes acquises	73%	79%	81%	86%	86%

5-Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie vie au 31/12/2019

		Total
Primes émises	PRV1_1°Colonne	29 988 526
Charges de prestations	CHV1_1°Colonne	(11 141 696)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2_1°Colonne	(5 976 357)
Solde de souscription		12 870 474
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	(2 891 776)
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	(2 661 701)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(5 553 477)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	6 028 174
Participation aux résultats	CHV3_1°Colonne	(47 593)
Solde Financier		5 980 581
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11_2°Colonne	(649 596)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_2°Colonne	642 078
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_2°Colonne	0
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_2°Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_2°Colonne	1 767
Solde de réassurance		(5 751)
Résultat technique		13 291 827
<u>Informations complémentaires</u>		
Montant des rachats		42 003
Intérêts technique bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		75 059 838
Provisions techniques brutes à l'ouverture (*)		66 071 647

(*) Ce montant a été retraité à des fins comparatives.

6-Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie non vie au 31/12/2019

		Total
Primes Acquis		340 592 679
Primes émises	PRNV11_1°Colonne	344 878 944
Variation des primes non acquises	PRNV12	(4 286 265)
Charges de prestations		(281 950 921)
Prestations et frais payés	CHNV11_1°Colonne	(297 452 849)
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+CHNV6_1°Colonne	15 501 928
Solde de souscription		58 641 758
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	(34 799 942)
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	(54 437 984)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(89 237 926)
Produits nets des placements	PRNT3	48 199 311
Participations aux résultats	CHNV3	(5 706 214)
Solde Financier		42 493 097
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _ 2°Colonne	(33 098 683)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	18 467 851
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	(12 898 151)
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3_ 2°Colonne	1 018 157
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	8 229 731
Solde de réassurance		(18 281 095)
Résultat technique		-6 384 166
<u>Informations complémentaires</u>		
Provisions pour Primes non Acquis		109 301 130
Provisions pour Primes non Acquis		105 014 865
Provisions pour Sinistres à Payer Clôture		559 003 814
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture (*)		575 482 388
Autres provisions techniques Clôture		28 541 256
Autres provisions techniques Réouverture		26 836 488

(*) Ce montant a été retraité à des fins comparatives.

Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2019

CATEGORIES	GROUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
PRIMES ACQUISES	82 033 551		14 029 030	14 206 805	9 313 159	4 984 036	213 899 778	2 126 321	340 592 679
Primes émises	82 253 059		13 917 437	14 585 014	10 048 441	5 387 375	216 519 533	2 168 084	344 878 944
Variation des Primes non acquises	-219 509		111 594	-378 209	-735 283	-403 339	-2 619 755	-41 764	-4 286 265
CHARGES DE PRESTATION	-77 763 968	-543 667	-4 052 015	-13 512 309	-1 220 873	949 988	-185 061 059	-747 019	-281 950 921
Prestations et Frais payés	-77 781 221	-1 192 412	-16 866 731	-11 718 255	302 863	-158 170	-189 219 639	-819 286	-297 452 849
Charges des provisions pour prestations diverses	17 253	648 745	12 814 715	-1 794 054	-1 523 736	1 108 158	4 158 580	72 267	15 501 928
Solde de souscription	4 269 582	-543 667	9 977 015	694 497	8 092 286	5 934 023	28 838 719	1 379 302	58 641 758
Frais d'acquisition	-4 979 477		-1 351 497	-1 929 899	-749 661	-84 362	-25 650 293	-54 754	-34 799 942
Autres charges de gestion nettes	-14 444 003	-217 922	-2 614 327	-4 887 495	-1 469 442	-240 553	-29 855 702	-708 541	-54 437 984
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-19 423 480	-217 922	-3 965 823	-6 817 394	-2 219 102	-324 915	-55 505 996	-763 295	-89 237 926
Produits nets de placements	1 554 630	1 045 253	1 722 787	3 537 194	1 761 980	432 606	37 800 210	344 652	48 199 311
Participation aux résultats	-2 242 809		-448 324	-166 677	-247 355	-648 017	-1 926 062	-26 969	-5 706 214
Solde Financier	-688 180	1 045 253	1 274 463	3 370 516	1 514 625	-215 411	35 874 147	317 683	42 493 097
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes acquises	-196 462		-7 537 261	-7 622 513	-5 335 247	-3 859 920	-8 295 121	-252 158	-33 098 683
les prestations payés		36 737	13 117 875	4 147 752	856 929	86 000	39 234	183 323	18 467 851
les charges de provi. pour prestations		-36 737	-12 105 364	435 934	259 618	-1 088 746	-404 976	42 120	-12 898 151
la participation aux résultats			104 253	-18 472	912 896			19 479	1 018 157
Commissions reçues des réassureurs /rétrocession			1 481 632	1 309 525	1 430 747	231 445	3 698 695	77 687	8 229 731
Solde de réassurance / rétrocession	-196 462	0	-4 938 865	-1 747 773	-1 875 057	-4 631 221	-4 962 168	70 452	-18 281 095
Résultat technique	-16 038 539	283 664	2 346 790	-4 500 154	5 512 751	762 477	4 244 703	1 004 142	-6 384 166
<i>Informations complémentaires</i>									
Provisions pour Primes non Acquises clôture	435 279		3 260 228	5 153 949	1 709 158	3 822 800	93 397 244	1 522 472	109 301 130
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	215 770		3 371 821	4 775 740	973 875	3 419 460	90 777 490	1 480 708	105 014 865
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	16 453 173	2 276 150	10 651 961	43 196 976	22 533 292	2 841 672	457 441 729	3 608 860	559 003 814
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	16 470 426	2 316 999	23 466 677	41 422 527	21 009 556	3 949 830	463 165 246	3 681 127	575 482 388

SOCIETE « ASSURANCES STAR »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2019

Mesdames et Messieursles actionnaires

de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **1236090116DT** au 31 Décembre 2019 et un résultat bénéficiaire de l'exercice clos à cette date de **22 057 373 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 10 sur les « Evénements postérieurs à la date de clôture », qui décrit les conséquences sur la STAR, de la propagation de l'épidémie Coronavirus en Tunisie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Provisions sur les créances nées d'opérations d'assurance directe :

Description du point clé de l'audit

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STARa appliqué la circulaire du Comité Général des Assurances N° 24-2017 du 29 Mars 2017 fixant la méthode de détermination des provisions sur les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance comme indiqué dans la note aux états financiers n°4-4, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances comme un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2019, les créances nées d'opérations d'assurance directe s'élèvent à 218259564 DT. Les provisions constituées pour couvrir les risques rattachés à ces créances sont à l'ordre de 55 293 712 DT. La compagnie tient compte des encaissements reçus et des protocoles d'arrangements pour le calcul de la base de créances à provisionner.

Réponses d'audit apportées

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances sur les assurés et sur les intermédiaires de la compagnie en procédant comme suit :

- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés,
- S'assurer de la bonne application des critères édictés par la circulaire du Comité Général des Assurances N° 24-2017 du 29 Mars 2017 ;
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,

- S'assurer de la correcte évaluation des provisions sur les créances sur les assurés et sur les intermédiaires.

b. Evaluation des provisions techniques

Description du point clé de l'audit

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR, en tant qu'une société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 4-9 des états financiers.

Au 31 décembre 2019, les provisions techniques s'élèvent à un montant de **771906037 DT** pour un total de bilan de **1236090 116 DT**, soit 62% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses provisions techniques non vie et vie,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Faire appel à un actuair inscrit sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR,

- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,

c. Evaluation des Placements

Description du point clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les charges qu'elles seront amenées à payer et constituer des provisions techniques à due concurrence. Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies d'assurance doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. Le législateur a mis en place un ensemble de règles applicables aux actifs représentatifs des engagements techniques visant à sauvegarder la solvabilité des compagnies d'assurances et de protéger les assurés en leur garantissant à tout moment le paiement des prestations qui leur sont dues par l'assureur. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 4-2 des états financiers.

Au 31 Décembre 2019, l'encours des placements s'élève à un montant brut de **934444491 DT**, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à **40 169 769 DT**, soit un montant net de **894 274 722 DT**, représentant 72% du total bilan.

Au 31 Décembre 2019, la STAR a procédé à la séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques en assurance vie des actifs en représentation des provisions techniques non vie comme décrit dans la note 5 des états financiers. Cette opération a également nécessité le reclassement de tous les éléments relatifs à la garantie décès des contrats groupe maladie qui étaient enregistrés et présentés dans les rubriques de la branche Groupe maladie parmi l'activité vie.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR et la séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques qui a été faite, nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait àTunis, le 7 avril 2020

Les commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil

Selma LANGAR

SOCIETE « ASSURANCES STAR »

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR, et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Groupama Assurances Mutuelles société mère de Groupama Holding Filiales et Participations a intégré le programme de réassurance conventionnelle de la STAR à partir du 1^{er} janvier 2019 entant que suiveur.

Pour l'exercice 2019, Groupama a participé aux traités Incendie avec une part uniforme de 15% aux mêmes conditions financières que les autres réassureurs suiveurs.

En 2019, les primes cédées s'élèvent à 714 924 dinars.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- La convention d'actionariat avec la STB est encore en vigueur, la rémunération annuelle de la STB est de 11 000 dinars HT en 2019.
- La convention de bancassurance conclue avec la STB est encore en vigueur.

C. Rémunération des dirigeants

C1. Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Le Directeur Général a bénéficié des salaires et des avantages suivants :

- a- Un salaire mensuel qui se détaille en :
 - Salaire net mensuel de 6500 DT
 - Cotisation sociale à la charge de l'employé 1177 DT
 - Une retenue sur impôts sur le revenu de 3483 DT
 - Charges sociales patronales de 2 972 DT

- b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2018 et servie en 2019 :
 - Prime d'intéressement nette de 25 987 DT
 - Une retenue sur impôts sur le revenu de 14 212 DT
 - Charges sociales patronales de 8 951 DT

- c- Les avantages en nature suivants :
 - Une voiture de fonction ;
 - 500 litres de carburant par mois ;
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 1 569 DT.
 -

Les obligations et engagements de la Société « Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos au 31 Décembre 2019, se présentent comme suit :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	13 800		185 179	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	13 800		185 179	-

C2.L'Assemblée Générale Ordinaire du 02 mai 2019 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel de 7200 dinars par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité de placement et par membre du comité de gestion des risques.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 86400 dinars pour les jetons de présence et à 62 400 dinars pour les rémunérations des autres comités.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

Fait à Tunis, le 7 avril 2020

Les commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil

Selma LANGAR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mustapha MEDHIOUB et M. Lamjed MBAREK.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2019

Chiffres présentés en milliers de dinars

			Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018 Retraité	31 Décembre 2018 Publié
Actif						
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1		283 914	420 800	420 800
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2		145 707	53 892	53 892
AC3	Créances sur la clientèle	3		5 499 172	5 330 395	5 333 826 *
AC4	Portefeuille-titres commercial	4		57 826	39 740	39 740
AC5	Portefeuille d'investissement	5		193 227	146 087	146 087
AC6	Valeurs immobilisées	6		64 240	48 944	48 944
AC7	Autres actifs	7		59 502	67 579	64 148 *
	Total Actifs			6 303 588	6 107 437	6 107 437
Passif						
PA1	Banque Centrale et CCP	8		69 322	150 520	150 520
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9		14 713	166 582	166 582
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10		4 972 135	4 688 794	4 688 794
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11		430 889	390 088	390 088
PA5	Autres passifs	12		193 035	180 965	180 965
	Total Passifs			5 680 094	5 576 949	5 576 949
Capitaux propres						
CP1	Capital			172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	13		329 129	242 461	242 461
CP5	Résultats reportés			4 507	3 418	3 418
CP6	Résultat de l'exercice			117 058	111 809	111 809
	Total capitaux propres	14		623 494	530 488	530 488
	Total capitaux propres et passifs			6 303 588	6 107 437	6 107 437

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2019
Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
-------	---------------------	---------------------

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	713 484	744 369
HB2	Crédits documentaires	16	295 233	266 901
Total des passifs éventuels			1 008 717	1 011 270

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	17	117 328	106 863
Total des engagements donnés			117 328	106 863

Engagements reçus

HB7	Garanties reçues	18	1 661 284	1 517 503
Total des engagements reçus			1 661 284	1 517 503

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	524 792	433 140
PR2	Commissions (en produits)	20	130 344	111 038
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	36 279	36 960
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	12 338	9 339
Total des produits d'exploitation bancaire			703 753	590 477
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(278 132)	(222 546)
CH2	Commissions encourues	24	(6 215)	(5 193)
Total charges d'exploitation bancaire			(284 347)	(227 739)
Produit net bancaire			419 406	362 738
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(45 250)	(24 226)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(206)	(297)
PR7	Autres produits d'exploitation		166	105
CH6	Frais de personnel	27	(132 064)	(116 582)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(47 590)	(42 361)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 382)	(9 868)
Résultat d'exploitation			183 080	169 509
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		160	(261)
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(66 182)	(51 695)
Résultat des activités ordinaires			117 058	117 553
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	-	(5 744)
Résultat net de l'exercice			117 058	111 809
Résultat par action (en DT)		31	3,387	3,235

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	691 514	585 170
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(292 280)	(234 281)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	187	(316)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	(3 000)	10 000
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(213 515)	(424 173)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	274 713	559 782
Titres de placements, titres de transaction	(18 470)	188
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(165 376)	(157 866)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	18 052	19 629
Impôts sur les bénéfices	(60 710)	(54 389)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	231 115	303 744
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	12 161	11 541
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(47 169)	(9 938)
Acquisition / Cession immobilisations	(29 925)	(19 408)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(64 933)	(17 805)
Flux de financement		
Emission / Remboursement d'emprunts	35 152	(61 752)
Augmentation / diminution ressources spéciales	7 471	(645)
Dividendes versés	(24 192)	(22 464)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	18 431	(84 861)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	184 613	201 078
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	158 567	(42 511)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	343 180
	158 567	

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2019, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts. Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 28 636 KTND au 31 Décembre 2019.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

1-Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change:

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change. Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir :

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le TND.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellés en devises au moment de leurs versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

2. Base de conversion des charges et produits libellés en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

3. Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT.

L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usance sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition. Le délai d'usance correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usance. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Retraitements du bilan:

Au 31/12/2019, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2018 :

<i>Rubriques</i>	<i>Nature du retraitement</i>	<i>Montant avant retraitement</i>	<i>Montant du retraitement</i>	<i>Montant après retraitement</i>
AC3 - Créances sur la clientèle		5 333 826	-3 431	5 330 395
			-3 431	
	<i>Reclassement du compte Autres valeurs non imputées au compte client à imputer de AC3 (b) à AC7 (b)</i>			
AC7 - Autres Actifs		64 148	3 431	67 579

2.3- Traitement des impayés

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 346 659 KTND au 31/12/2019 contre 319 440 KTND au 31/12/2018 et se détaille comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	214 872	189 863
Provision/Décote de Garantie	77 705	82 500
Provisions à caractère générale dite collective	28 636	23 990
Provision pour passifs et charges	12 738	8 993
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 729	5 688
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	3 851	5 187
Provision pour dépréciation de titres	2 615	2 451
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	357	612
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Total	346 659	319 440

Notes aux états financiers arrêtés au

31 Décembre 2019

Chiffres présentés en milliers de dinars

3.1 Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2019 un solde de 283 914 KTND contre 420 800 KTND au 31/12/2018. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Banque Centrale comptes ordinaires	235 662	371 717
Caisse espèces en dinars	24 054	27 742
Alimentation GAB	10 500	10 425
Remise des fonds à IBS	9 955	7 044
Caisse espèces en devises	1 889	1 874
Espèces en route	1 940	2 042
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15
Sous total	284 015	420 859
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(101)	(59)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	283 914	420 800

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 145 707 KTND au 31/12/2019 contre 53 892 KTND au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Placement devises chez la BCT	42 952	17 862
Créances sur autres établissements financiers	4 731	-
Autres concours	3 335	4 290
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	6 692	12 752
Placements chez les correspondants locaux	88 000	19 000
Sous total	145 710	53 904
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(3)	(12)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	145 707	53 892

Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit :

	Entreprise liée		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	-		145 710	53 904
Total Créances sur les établissements bancaires et Financiers	-	-	145 710	53 904

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	139 018	-	-	-	139 018
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	6 692	-	-	-	6 692
Total des créances brutes sur les étab. de crédit	145 710	-	-	-	145 710

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2019 un solde de 5 499 172 KTND contre 5 330 395 KTND au 31/12/2018, soit une variation de 168 777 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31 Décembre 2018 Retraité	31 Décembre 2018 Publié
Comptes ordinaires débiteurs	410 592	341 629	341 629
Autres concours à la clientèle*	5 470 989	5 348 381	5 351 812
Crédits sur ressources spéciales	43 771	38 506	38 506
Sous total	5 925 352	5 728 516	5 731 947
Agios et intérêts réservés	(104 966)	(101 768)	(101 768)
Provisions sur créances douteuses	(214 873)	(189 863)	(189 863)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(77 705)	(82 500)	(82 500)
Provisions à caractère générale dite collective	(28 636)	(23 990)	(23 990)
Total Créances sur la clientèle	5 499 172	5 330 395	5 333 826

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	410 592	-	-	-	-	410 592
Autres concours à la clientèle	1 476 947	902 107	2 406 879	228 182	456 874	5 470 989
Crédits sur ressources spéciales	5 686	3 862	25 688	5 669	2 866	43 771
Total des créances brutes sur la clientèle	1 893 225	905 969	2 432 567	233 851	459 740	5 925 352

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	410 592	410 592
Autres concours à la clientèle	250	5 470 739	5 470 989
Crédits sur ressources spéciales	-	43 771	43 771
Sous total	250	5 925 102	5 925 352
Agios et intérêts réservés	-	(104 966)	(104 966)
Provisions sur créances douteuses	-	(214 873)	(214 873)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(77 705)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(28 636)	(28 636)
Total Créances sur la clientèle	250	5 498 922	5 499 172

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions sur créances douteuses	(214 873)	(189 863)
Provisions sur décotes de garanties	(77 705)	(82 500)
Total Provisions risque de contrepartie	(292 578)	(272 363)
Provisions à caractère générale dite collective	(28 636)	(23 990)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(321 214)	(296 353)
Agios sur comptes non mouvementés	(43 627)	(43 029)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 155)	(9 847)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(6 272)	(5 545)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(35 981)	(34 026)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 300)	(2 281)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(35)
Autres commissions réservées	(7 622)	(7 005)
Total agios et intérêts réservés	(104 966)	(101 768)
Total Agios et provisions sur clientèle	(426 180)	(398 121)

La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi:

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Engagements bilan*	5 419 323	5 244 765	490 826	468 339	5 910 149	5 713 104
Engagements hors bilan	530 823	503 310	7 805	9 791	538 628	513 101
Sous-total	5 950 146	5 748 075	498 631	478 130	6 448 777	6 226 205
Autres engagements**					15 203	15 412
Total	5 950 146	5 748 075	498 631	478 130	6 463 980	6 241 617

**Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 4.364 KTND.

** Dont 23.206 KTND d'intérêts courus non échus, (9.574) KTND d'intérêts perçus d'avance, et 7.675 KTND échéance à recouvrer en capital et intérêts.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2018	(272 363)
Dotations aux provisions	(57 494)
Reprises sur provisions	11 478
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	4 144
Utilisations	21 007
Utilisations sur décotes des garanties	650
Stock de clôture au 31/12/2019	(292 578)

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31 Décembre 2018 Retraité	31/12/2019	31 Décembre 2018 Retraité
Comptes ordinaires débiteurs	-	1	410 592	341 628	410 592	341 629
Autres concours à la clientèle*	250	250	5 470 739	5 348 131	5 470 989	5 348 381
Crédits sur ressources spéciales	-	-	43 771	38 506	43 771	38 506
Sous total	250	251	5 925 102	5 728 265	5 925 352	5 728 516
Agios et intérêts réservés	-	-	(104 966)	(101 768)	(104 966)	(101 768)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(214 873)	(189 863)	(214 873)	(189 863)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	-	(77 705)	(82 500)	(77 705)	(82 500)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(28 636)	(23 990)	(28 636)	(23 990)
Total Créances sur la clientèle	250	251	5 498 922	5 330 144	5 499 172	5 330 395

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

	en KTND	
	31/12/2019	31/12/2018
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	17 931	18 596

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 57 826 KTND contre 39 740 KTND au 31/12/2018.
Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Titres de transactions	18 470	-
Créances rattachées	(384)	-
Autres placements	39 740	39 740
Total Portefeuille-titres commercial	57 826	39 740

Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	7 000	7 000
TITRE SAOUFEF	12 740	12 740
TITRE BBM	10 000	10 000
Total Portefeuille-titres commercial	39 740	39 740

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 193 227 KTND contre 146 087 KTND au 31/12/2018.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Titres d'investissement	194 304	146 958
Part dans les entreprises liées	3 848	3 848
Titres de participations	3 420	3 420
Sous total	201 572	154 226
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(486)	(314)
Provisions pour dépréciation titres	(2 129)	(2 137)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(5 729)	(5 688)
Total Portefeuille d'investissement	193 227	146 087

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2018	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2018
Titres d'investissement - BTA	94 000	506		94 506
Emprunt National	18 000	592		18 592
Titres d'investissement - FG SICAR	24 616	1 624	(5 688)	20 552
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	7 583	37		7 620
Titres de participation	3 420		(2 137)	1 283
Part dans les entreprises liées	3 848		(314)	3 534
Total	151 467	2 759	(8 139)	146 087

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2019	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2019
Titres d'investissement - BTA	109 000	226	-	109 226
Emprunt National	12 000	394	-	12 394
Titres d'investissement - FG SICAR	34 616	1 620	(5 729)	30 507
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	35 752	695	-	36 447
Titres de participation	3 420	-	(2 129)	1 291
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(486)	3 362
Total	198 636	2 935	(8 344)	193 227

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Total net au 31/12/2018	Acquis	Cession/ remb	Créances rattachées	Dotation	Reprise	Total net au 31/12/2019
Titres d'investissement - BTA	94 506	15 000	-	(280)	-	-	109 226
Emprunt National	18 592	-	(6 000)	(198)	-	-	12 394
Titres d'investissement- FG SICAR	20 552	10 000	-	(3)	(50)	8	30 507
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	7 620	29 000	(831)	658	-	-	36 447
Titres de participation	1 283	-	-	-	-	8	1 291
Part dans les entreprises liées	3 534	-	-	-	(172)	-	3 362
Total	146 087	54 000	(6 831)	177	(222)	16	193 227

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 129)	(2 137)
Total	1 291	1 283

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor et assimilables (BTA)	109 000	94 000
Emprunt National	12 000	18 000
Placement Fonds SICAR	34 616	24 616
Emprunts obligataires	35 752	7 583
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 621	1 624
Créances rattachés sur BTA	226	506
Créances rattachées sur emprunt national	394	591
Créances rattachés sur emprunts obligataires	695	38
Total Titres d'investissement	194 304	146 958

Les titres de participations se détaillent comme suit:

En KTND

Titre	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2018
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	-	1 278	1 278	-
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	243	254	497	251	246
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	-	240	240	-
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	-	231	231	-	231
Carthago	2 922	0,642%	208	-	208	208	-	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	-	194	194	-	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	-	3	3	-
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	-	135	135	-
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	-	130	130	-	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	-	126	126	-	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	-	100	100	-
Ste Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	-	75	75	-	75
Sté Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	-	73	73	-	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	-	49	49	-
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	-	25	25	-
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	-	25	25	-
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	-	20	20	-
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	-	6	6	-
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	-	5	5	-
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	-	-	-	-	-	-
S.T.A.M.	1 320	0,033%	-	-	-	-	-	-
Titres de participations			3 420	2 129	1 291	3 420	2 137	1 283

** Attribution de 3 actions gratuites

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit:

En KTND

Titres	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2018
Internationale Sicar	169 900	33,980%	1 715	318	1 397	1 715	221	1 494
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,970%	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
UIB Finance	45 553	99,838%	1 133	168	965	1 133	93	1 040
Parts dans les entreprises liées			3 848	486	3 362	3 848	314	3 534

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

En KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2019	Résultat net 2019
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 -1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	2 207	1 044
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	925	(41)
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	3 994	(113)

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 64 240 KTND au 31/12/2019 contre un solde de 48 944 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2018	Acquis	Cessions/ Sortie	Reclassement	V. Brute au 31/12/2019	Amort. Cumulé 31/12/2019	VCN Au 31/12/2019
Logiciels informatiques	16 366	7 697	(109)	3 525	27 479	(14 560)	12 919
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	27 069	4 023	-	412	31 504	(24 254)	7 250
Immeubles d'exploitation	10 675	5 502	-	-	16 177	(5 147)	11 030
Immeubles hors exploitation	564	-	-	-	564	(233)	331
Agencement aménagement installation	68 445	2 808	-	1 641	72 892	(50 734)	22 158
Terrains	1 047	2 477	-	-	3 524	-	3 524
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(248)	29
Matériel roulant	2 787	1 477	(224)	-	4 040	(2 134)	1 906
Matériel et mobilier de bureau	13 318	705	-	-	14 023	(11 441)	2 582
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(106)	2
Immobilisations incorporelles en cours	3 491	673	-	(3 491)	673	-	673
Immobilisations corporelles en cours	2 413	1 411	-	(2 087)	1 737	-	1 737
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	27	-	-	-	27	-	27
TOTAL	156 469	26 773	(333)	-	182 907	(118 667)	64 240

	Amort. Cumulé 31/12/2018	Dotation	Sortie	Reclass	Amort. Cumulé 31/12/2019
Logiciels informatiques	(12 747)	(1 813)	-	-	(14 560)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(21 118)	(3 136)	-	-	(24 254)
Immeubles d'exploitation	(4 849)	(298)	-	-	(5 147)
Immeubles hors exploitation	(222)	(11)	-	-	(233)
Agencement aménagement installation	(45 662)	(5 072)	-	-	(50 734)

Fonds de commerce	(243)	(5)	-	-	(248)
Matériel roulant	(1 849)	(509)	224	-	(2 134)
Matériel et mobilier de bureau	(10 920)	(521)	-	-	(11 441)
Equipements logements de fonction	(105)	(1)	-	-	(106)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(107 525)	(11 366)	224	-	(118 667)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 59 502 KTND au 31/12/2019 contre 67 579 KTND au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31 Décembre 2018 Retraité	31 Décembre 2018 Publié
Crédits aux personnels	20 460	19 896	19 896
Comptes d'attente et de régularisation actifs	21 722	35 357	31 926 *
Créances prises en charge par l'Etat	4 364	5 237	5 237
Action en défense	3 299	3 211	3 211
Divers autres actifs	9 879	4 305	4 305
Etat impôts et taxes	31	114	114
Sous total Autres actifs	59 755	68 120	64 689
Provisions sur autres actifs	(253)	(541)	(541)
Total Autres actifs	59 502	67 579	64 148

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31 Décembre 2018 Retraité	31 Décembre 2018 Publié
Debit à régulariser et divers	3 604	2 152	2 152
Produits à recevoir	3 997	3 025	3 025
Autres comptes de régularisation actif	11 650	28 431	25 000 *
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 471	1 749	1 749
Total Comptes d'attente et de régularisation actifs	21 722	35 357	31 926

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi:

	Provision 2018	Dotation 2019	Reprise 2019	Provision 2019
Créditeurs et Débiteurs Divers Contentieux	292	-	280	12
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	160	56	59	157
Erreurs de Caisse	89	84	89	84
Total	541	140	428	253

Le détail des actions en défense se présente comme suit :

	Montant de l'affaire 2019	Montant de l'affaire 2018
Affaires Contentieux Social	158	158
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	2 618	2 558
Affaires Civiles	409	421
Affaires Pénales	105	65
Affaires prud'homales	9	9
Total	3 299	3 211

3.2 Notes sur les postes du passif

Note 8 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CPP présente un solde de 69 322 KTND au 31/12/2019 contre un solde de 150 520 KTND au 31/12/2018.

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt dinars auprès de la BCT*	69 000	150 000
Dettes rattachés BCT	322	520
Total Banque Centrale et CCP	69 322	150 520

*69 MDT au 31-12-2019 contre 98MDT au 31-12-2018 relatifs à l'appel d'offre à six mois conformément à la circulaire aux banques N°2017-02 qui vise à orienter les crédits bancaires vers le financement de l'investissement dans le secteur réel.

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2019 à 14 713 KTND contre 166 582 KTND au 31/12/2018 se détaillant comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	14 707	166 450
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	6	132
Total	14 713	166 582

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 14 707 KTND au 31/12/2019 se détaillant comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	-	67 650
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	14 515	98 327
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	192	473
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires	14 707	166 450

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	14 707	-	-	-	14 707
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	6	-	-	-	6
Total	14 713	-	-	-	14 713

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	14 707	166 450
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	6	132
Total	-	-	14 713	166 582

Au 31-12-2019 les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 972 135 KTND au 31/12/2019 contre 4 688 794 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	1 540 350	1 459 567
Comptes d'épargne	1 612 333	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	1 669 421	1 573 713
Certificats de dépôts	55 400	63 081
Autres dépôts et avoirs	94 631	85 204
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 972 135	4 688 794

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 540 350	-	-	-	1 540 350
Comptes d'épargne	1 612 333	-	-	-	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	672 515	747 620	219 307	29 979	1 669 421
Certificats de dépôts	47 400	8 000	-	-	55 400
Autres dépôts et avoirs	94 631	-	-	-	94 631
Total	3 967 229	755 620	219 307	29 979	4 972 135

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	17 608	9 302	1 522 742	1 450 265	1 540 350	1 459 567
Comptes d'épargne	-	-	1 612 333	1 507 229	1 612 333	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	7 530	10 258	1 661 891	1 563 455	1 669 421	1 573 713
Certificats de dépôts	-	-	55 400	63 081	55 400	63 081
Autres dépôts et avoirs	-	-	94 631	85 204	94 631	85 204
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	25 137	19 560	4 946 998	4 669 234	4 972 135	4 688 794

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 430 889 KTND au 31/12/2019 contre 390 088 KTND au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	140 288	182 653
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	26 082	18 642
Emprunt en devises	215 589	138 072
Dettes rattachées	8 930	10 721
Total Emprunts et ressources spéciales	430 889	390 088

	jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	plus de 7 ans	Durée Indeterminée	Total
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Ressources spéciales	1 995	2 380	16 560	2 045	3 102	-	26 082
Emprunts obligatoires	20 456	17 342	79 850	7 750	14 890	-	140 288
emprunt en devise	31 741	14 142	141 422	28 284	-	-	215 589
Dettes rattachées	8 930	-	-	-	-	-	8 930
Total Emprunt et ressources spéciales	63 122	33 864	237 832	38 079	17 992	40 000	430 889

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
	Emprunts obligataires	-	-	140 288
Emprunts subordonnés	-	-	40 000	40 000
Emprunt en devises	-	-	215 589	138 072
Dettes rattachées emprunts en devise	-	-	1 573	1 368
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	7 316	9 331
Total Emprunts matérialisés	-	-	404 766	371 424
Ressources spéciales	-	-	26 082	18 642
Dettes rattachées Ressources spéciales	-	-	41	22
Total ressources spéciales	-	-	26 123	18 664
Total Emprunts et ressources spéciales	-	-	430 889	390 088

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2019 se détaille comme suit :

	Solde d'ouverture	Emissions	Ecart de change	Remb	Solde de clôture
Emprunt obligataire	182 653	-	-	(42 365)	140 288
Emprunt Subordonnée	40 000	-	-	-	40 000
Emprunt en devises *	138 072	109 995	(11 527)	(20 951)	215 589
Dettes rattachées	10 699	260	-	(2 070)	8 889
Total	371 424	110 255	(11 527)	(65 386)	404 766

* Deux Emprunts contractés au cours de l'année 2019, le 1^{er} auprès de la DEG pour 30MEUR ; le second auprès de l'AFD -ligne SUNREF pour 5MEUR.

(Un Tirage effectué sur une ligne de financement SUNREF de 15MEUR , il demeure encore une tranche de 6,4MEUR).

Emprunts obligataires:

(en MTND)

Libellés de l'emprunt	Montant Initial	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'oblig	Montant Souscrit	Encours au 31/12/2019
UIB 2009-2	101 MDT	Cat B 5,5%	15	100	250 000	25	8
		Cat C 5,85%	20	100	453 000	45	23
UIB 2011-1	50 MDT	Cat A TMM+ 1%	10	100	182 500	18	4
		Cat B 6,3%	20	100	317 500	32	19
UIB 2012-1	40-60 MDT	Cat A 6,3%	7	100	347 000	35	5
		Cat B 6,4%	10	100	48 500	5	2
		Cat C 6,7%	20	100	4 500	0	0
UIB 2015	50 MDT	Cat A TMM+ 1,95%	5	100	52 500	5	1
		Cat A 7,4%	5	100	124 750	12	2

		Cat B 7,5%	7	100	322 750	32	19	
UIB 2016	75 MDT	Cat A Fixe 7,4%	5	100	462 500	46	28	
		Cat B Fixe 7,5%	7	100	287 500	29	29	
Total=							140	

Emprunts subordonnés Société Générale:

	Montant Initial	Taux d'intérêt brut	Durée en années
Emprunt subordonné	40 000	T.A.O	Durée indéterminée

Note 12 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 193 035 KTND au 31/12/2019 contre 180 965 KTND au 31/12/2018 et se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'attente et de régularisation passif	52 027	59 269
Etat impôts et taxes	34 895	31 636
Sommes dues au personnel	22 430	20 443
Valeurs exigibles après encaissement	27 800	23 841
Provision pour passifs et charges	12 738	8 993
Provision sur engagement hors bilan	4 007	5 343
Saisies arrêts clients	9 116	8 314
Provision sur chèques certifiés	13 712	9 210
Charges provisionnées pour congé à payer	4 551	3 693
Cotisation CNSS	5 833	6 016
Fournisseurs factures à payer	5 926	4 207
Total Autres passifs	193 035	180 965

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour risques divers	835	545
Provision pour risques administratif**	9 413	6 114
Provision sur action en défense	1 526	1 336
Provision pour action en justice	964	998
Total Provision pour passifs et charges	12 738	8 993

**Dont indemnité de départ à la retraite constatée en 2019 de 3.300 KTND en contre partie des charges du personnel

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
--	------------	------------

Créditeurs divers	3 596	21 227
Charges à payer	25 663	24 419
Divers comptes de suspens	13 149	6 981
Prime d'assurance crédit à reverser	5 103	2 963
Commission de garantie et de péréquation change	1 443	869
Autres produits perçus d'avance	1 602	1 403
Produits perçus d'avance	1 110	1 050
Fournisseurs bons de carburant	191	164
Assurance vie personnel	39	89
Dividendes à payer	131	104
Total Comptes d'attente et de régularisation passif	52 027	59 269

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 329 129 KTND au 31/12/2019 contre 242 461 KTND au 31/12/2018 soit une augmentation de 86 668 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :"

	31/12/2019	31/12/2018
Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	17 280
Autres réserves	271 744	186 216
Fonds social	15 305	14 165
Total Réserves	329 129	242 461

Note 14 : Capitaux Propres

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 172.800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 623 494KTND au 31/12/2019 contre 530 488 KTND au 31/12/2018, soit une variation 93 006 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	172 800	6	14 524	125 775	13 030	24 800	90 072	441 007
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	25 876	2 756	60 440	1 000	-	(90 072)	-
Distribution de dividendes	-	(22 464)	-	-	-	-	-	(22 464)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	111 809	111 809

Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	136	-	-	136
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019	172 800	3 418	17 280	186 215	14 166	24 800	111 809	530 488
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	25 281	-	85 528	1 000	-	(111 809)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	117 058	117 058
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	140	-	-	140
Situation à la clôture de l'exercice 2019	172 800	4 507	17 280	271 743	15 306	24 800	117 058	623 494

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 713 484 KTND au 31/12/2019 contre 744 369 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	472 822	496 966
Avals donnés en devises	35 210	21 020
Cautions émises en faveur de la clientèle	202 051	220 419
Avals donnés en dinars	3 401	5 964
Total Cautions, avals et autres garanties données	713 484	744 369

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-	713 484	744 369
Cautions, avals et autres garanties donnés	-	-	713 484	744 369

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 295 233 KTND au 31/12/2019 contre 266 901 KTND au 31/12/2018.

Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Ouverture de Credoc import confirmé	210 765	220 271
Ouverture Credoc import non confirmé	83 084	42 782
Sous total credoc import	293 849	263 053
Confirmation de Credoc export	1 100	3 685
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	284	163
Sous total credoc export	1 384	3 848
Total Crédits documentaires	295 233	266 901

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	210 765	220 271
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	83 084	42 782
Sous total Credoc import	-	-	293 849	263 053
Confirmation de Credoc export	-	-	1 100	3 685
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	284	163
Sous total Credoc export	-	-	1 384	3 848
Total Crédits documentaires	-	-	295 233	266 901

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 117 328 KTND au 31/12/2019 contre 106 863 KTND au 31/12/2018.

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financements donnés aux clientèles	117 328	106 863
Total Engagements de financements donnés	117 328	106 863

La ventilation des engagements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	117 328	106 863
Total Engagements de financements donnés	-	-	117 328	106 863

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 1 661 284 KTND au 31/12/2019 contre 1 517 503 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties reçues des autres établissements de crédit	563 840	569 345
Compagnies d'assurance	222	1 129
Garanties reçues de la clientèle	983 888	831 941
Garanties reçus de l'Etat	94 396	91 966
Garantie ARIZ	18 938	23 122
Total Garanties reçues	1 661 284	1 517 503

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 563 840 KTND au 31/12/2019 contre 569 345 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	472 823	496 965

Garanties données par la Société Générale	235	254
Garanties reçues des correspondants étrangers	67 992	66 462
Confirmation banque Credoc export	1 383	3 847
Garanties reçues des correspondants locaux	21 407	1 817
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	563 840	569 345

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 983 888 KTND au 31/12/2019 contre 831 941 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties hypothécaires	923 544	770 024
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	60 344	61 917
Total Garanties reçues de la clientèle	983 888	831 941

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 94 396 KTND au 31/12/2019 contre 91 966 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Autres garanties reçues de l'Etat	52 283	51 759
SOTUGAR	20 596	14 783
FNG et FOPRODI	21 517	25 424
Total Garanties reçues de l'Etat	94 396	91 966

Opérations en devises

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usage des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Achat au comptant	18 603	19 652
Vente au comptant	18 907	19 655

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Achat à terme	115 433	136 562
Vente à terme	109 070	131 165

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 524 792 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	7 737	3 296
Opérations avec la clientèle	501 679	421 170
Autres intérêts et revenus assimilés	15 376	8 674

Total Intérêts et revenus assimilés	524 792	433 140
--	----------------	----------------

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 130 344 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur comptes	23 908	17 831
Commissions sur opérations de caisse	2 039	1 903
Commissions sur crédits	39 728	34 646
Commissions sur monétique banque à distance	32 923	28 595
Autres commissions	9 757	8 876
Commissions sur moyens de paiement	10 247	7 762
Autres produits sur services financiers	11 742	11 425
Total Commissions (en produits)	130 344	111 038

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 36 279 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Gain net sur titres de transaction	-	188
Gain net sur titres de placement	1 171	103
Gain net sur opérations de change	35 108	36 669
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	36 279	36 960

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 12 338 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	31/12/2019	31 Décembre 2018 Retraité	31 Décembre 2018 Publié
Intérêts sur autres titres d'investissement	1 413	54	- *
Intérêts sur obligations	205	251	305 *
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 493	1 671	1 671
Intérêts sur bons de trésor assimilables	7 567	5 427	5 427
Intérêts sur emprunt national	910	1 279	1 279
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	750	657	657
Total Revenus du portefeuille d'investissement	12 338	9 339	9 339

* Reclassement des Titres ENDA TAMWEEL pour 54KTND

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 278 132 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	14 452	13 278
Emprunts et ressources spéciales	27 881	25 812
Opérations avec la clientèle	232 443	178 427
Autres intérêts et charges	3 356	5 029

Total Intérêts courus et charges assimilées	278 132	222 546
--	----------------	----------------

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 6 215 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions monétiques	4 535	3 656
Redevances et prestations	346	305
Autres commissions	331	320
Rémunération du fonds géré SICAR	355	234
Frais de confection carnet de chèques	117	117
Frais télégrammes télex	198	200
Règlement télécom SMS Banking	333	361
Total Commissions encourues	6 215	5 193

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 45 250 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	31/12/2019	31/12/2018
Cout net du risque clientele	45 454	23 427
Cout net du risque divers	(204)	799
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	45 250	24 226

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions collectives	4 647	4 497
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	57 494	41 808
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(11 478)	(20 691)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4 145)	(5 017)
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	697	3 152
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(2 033)	(563)
Pertes non couvertes de contrepartie	282	257
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	(11)
Perte couverte sur provisions utilisées	777	716
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(773)	(714)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(4)	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(810)	(1 079)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	810	1 079
Pertes couvertes sur créances cédées	20 881	11 046
Reprises sur provisions sur créances cédées	(20 235)	(10 984)
Reprises sur provisions sur décote de garanties	(646)	(62)
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(9 181)	(4 147)

Pertes couvertes sur agios réservés sur créances cédées	9 181	4 147
Gains de cession	(10)	(3)
Total Cout net du risque clientele	45 454	23 427
Le coût net des risques divers se détaille comme suit :		
	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions pour risques et charges	537	1 552
Reprises sur provisions pour risques et charges	(92)	(7 602)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(482)	(304)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	227	70
Perte sur éléments hors exploitation	452	6 867
Gain sur éléments hors exploitation	(1 241)	(856)
Perte sur autres éléments d'exploitation	395	1 072
Total Cout net du risque divers	(204)	799

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -206 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	31/12/2019	31/12/2018
Dotation aux provisions sur titres de participation	(173)	(170)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(49)	(168)
Reprise de provisions sur titres de participation	8	18
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	8	23
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(206)	(297)

Note 27: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 132 064 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du personnel	98 754	86 727
Charges sociales	24 860	21 509
Autres charges de personnel	5 150	4 448
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	3 300	3 898
Total Frais de personnel	132 064	116 582

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 47 590 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'exploitation non bancaires	20 753	17 615
Autres charges générales d'exploitation	26 837	24 746
Total Charges générales d'exploitation	47 590	42 361

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 26 837 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	31/12/2019	31/12/2018
Loyers commerciaux	3 761	3 718
Maintenance logiciel informatique	3 786	4 015
Autres services extérieurs	813	1 239
Assurance globale banque	1 278	1 124
Maintenance matériel informatique	409	245
Entretien et nettoyage immeubles	613	523
Loyer personnel logements de fonction	275	287
Gardiennage et surveillance	605	526
Assurance immeubles et voitures	471	399
Honoraires commissaires aux comptes	408	394
Rémunération d'intermédiaires	612	647
Sous-traitance archives	167	220
Frais judiciaires	97	279
Entretien et réparation divers	411	157
honoraires service assistance Société Générale	2	68
Sous- traitance informatique	28	28
Commisions Fond de garantie des Dépôts bancaires *	13 101	10 877
Total Autres charges générales d'exploitation	26 837	24 746

*Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017.

Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 66 182 KTND se détaillant ainsi:

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	250 365	224 563
(+) Déductions nets Réintégrations	(3 139)	(10 981)
Résultat fiscal avant provisions	247 226	213 582
- Déduction provisions 2019	62 839	49 456
Résultat fiscal	184 387	164 126
Réinvestissement	10 224	20 528
Résultat fiscal après réinvestissement	174 163	143 598
Taux d'impôt	35,00%	35,00%
Impôt sur les sociétés (35%)	60 957	50 259
Taux de la contribution sociale de solidarité	3,00%	1,00%
Contribution sociale de solidarité (3%)*	5 225	1 436
Impôt sur les sociétés	66 182	51 695

*Relèvement de la contribution sociale de solidarité de 2% pour les banques et les établissements financiers décidé au niveau de l'article 39 de la loi de finances N° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi finances pour l'année 2020.

Note 30: Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalise 0 KTND au 31/12/2019

	31/12/2019	31/12/2018
Perte Extra-ordinaire	-	(5 744)
Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	-	(5 744)

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2019, est de 3,387 DT.

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de la période	117 058	111 809
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	3,387	3,235

Le résultat par action ainsi déterminé en 2018 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.6- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2019	31/12/2018
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	284 014	420 860
Créances sur les établissements bancaires et financiers	142 686	53 816
Emprunts auprès de la banque centrale	(69 000)	(150 000)
Dépôts des établissements bancaires	(14 514)	(165 977)
Dépôts des établissements financiers *	(6)	(132)
Total	343 180	158 567

*En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

3.7- Autres notes aux états financiers

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095% .

Les commissions supportées par la banque en 2019 au titre de cette garantie s'élèvent à 307 Dinar y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients. Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2019, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 980 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2019 au titre de ce prêt, s'élèvent à 3 080 KTND.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 18 Juillet 2019, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 400 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 K Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2019 au titre de cette convention, se sont élevés à 30 KTND Hors TVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif «LABO» des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 KEuros hors taxes. Les honoraires supportés par la banque en 2019 au titre de cette convention, s'élève à 16 KTND HT.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 14 Mars 2019, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2019 au titre de cette convention, s'élève à 189 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an.

Le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2019 est de 146KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4,632 KEuros Hors TVA. Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2019 s'élève à 21 KTND.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2019. L'encours de ces opérations au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	19 710	19 710
	EUR	14 358	45 123
Total			64 833
Credoc Import	USD	21 090	59 016
	EUR	30 975	97 346
Total			156 362
Credoc Export	USD	165	462
	EUR	66	208
Total			670
Garanties Emises	EUR	4 544	14 282
	MAD	437	127
	DZD	490 000	11 503
Total			25 912
Garanties Reçues	TND	69 186	69 186
	USD	7 603	21 275
	EUR	82 076	257 941
Total			348 402

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale, un contrat de "Rentabilité Brute de l'Opération" portant sur la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1er Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an .

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2019 est de 16 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale un contrat "RAPSODY".

Rapsody est un outil de gestion du module ALM dynamique permettant d'étudier l'impact sur la Marge Net d'Interêt et sur la Valeur Actuelle Nette. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2019 est de 167KTND y compris la TVA non déductible.

Opérations avec la société "l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC"

- L'UIB a conclu un contrat avec l'IRC qui consiste à céder, à la société l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC, 9 666 créances pour un total d'engagements cédés de 20 789 KTND et à un prix de cession de 9 666 dinars.

- L'UIB a conclu un deuxième contrat avec l'IRC qui consiste à céder, à la société l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC, 4 créances pour un total d'engagements cédés de 9 273 KTND et à un prix de cession de 4 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 13 Décembre 2019.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. Cette convention a fait l'objet d'un acte de résiliation le 31 décembre 2018.

L'UIB a conclu, le 01 janvier 2019, une nouvelle convention avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, d'envoi du reporting BCT, de gestion du plan de continuité des activités de l'IRC et de mise à disposition des collaborateurs de l'IRC des outils de travail. A ce titre l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu une convention avec les filiales SICAR et IRC en vertu de laquelle l'UIB et la SICAR consentent à l'IRC un mandat de recouvrer les montants que la SICAR a investi en participations sur ses fonds propres, les fonds gérés UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous formes de participations et de comptes courants associés dans le cadre de ces mêmes participations. Cette convention a été ratifié par le conseil du 14 décembre 2017.

La charge supportée par la banque en 2019 au titre de cette convention s'élève à 362 TND y compris la TVA non déductible.

-L'IRC a souscrit un placement à terme. Le détail des placements à court terme se présente au 31 décembre 2019 comme suit:

en KTND			
Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
1 000	9,82	21/10/2019	19/10/2020

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 1 245 KTND au 31/12/2019.

Opérations avec la société "UIB Finance"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019, s'élève à 10 K TND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage. A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2019, s'élèvent à 2 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2019, s'élèvent à 5,788KTND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019 s'élève à 5 KTND HTVA. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 K TND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019 est de 5 K TND HTVA. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance en vertu duquel l'UIB consent à l'UIB Finance un concours de la somme de 250 KTND.

Le remboursement se fera selon les modalités et conditions suivantes:

- Montant :250 000,000 TND
- Date de libération: 31-12-2018
- Taux d'intérêt:8,5%
- Durée:3 ans
- Franchise:-
- Nombre d'échéance:1

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019 est de 21 K TND HTVA.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention de Filtrage avec l'UIB Finance.

Le prix annuel de la prestation de service à réaliser par l'UIB pour le compte de l'UIB Finance est de 3 000 TND HT payable annuellement.

Cette convention est valable pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'une année chacune.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019 est 3 KTND HTVA.

- Les dépôts de l'UIB FINANCE chez l'UIB totalisent 1 644 KTND au 31/12/2019.

Opérations avec la société "International – Sicar"

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société International Sicar autorisée par le conseil d'administrtrion du 31 juillet 2015.

Cette convention annule et remplace:

- La convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 13 Mars 2000;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB du 02 Septembre 2002;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 27 décembre 2003.

Au 31 Décembre 2019, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'international SICAR s'élèvent à 8 700 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit:

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;

- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 20% des dividendes reçus sur les participations;

- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 10% des plus values de cession de participation.

- Une commission de recouvrement à servir à la SICAR égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnée à 150 KTND en TTC.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 50 KTND.

- Le montant des commissions de recouvrement au titre de l'année 2019 s'élève à 26 KTND y compris la TVA non déductible.

- Le montant des commissions des dividendes reçus sur les participations au titre de l'année 2019 s'élève à 14 KTND .

□ L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société International SICAR, autorisée par le conseil d'administrtrtion du 12 mars 2015 et en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 2 000 KTND.

Sur ce fond gérés, l'international SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre;

- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.

- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 21 KTND HTVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019, relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à l'international SICAR s'élève à 5 KTND hors TVA.

□ L'UIB a conclu le 09/02/2016, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Mars 2016, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant 1 376 KTND.

Sur ce Fond Géré l'International SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;

- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre;

- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 Mars 2016.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar», s'élève à 15KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 3 KTND Hors TVA.

□ L'UIB a conclu le 17/03/2017, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 17 Mars 2017, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 1 570 KTND.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participation effective perçue trimestriellement calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effective perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la participation en fonds gérés UIB.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar », s'élève à 14KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de rendement au titre de ce fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 10 KTND Hors TVA.

„ Un avenant aux conventions a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar , qui modifie la rémunération de l'international Sicar en ce qui concerne les plus-values de cession de participations sur fonds gérés UIB conclues jusqu'à la date de la signature de la présente.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- L'International Sicar percevra une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.
- Les autres rémunérations hors plus-values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission sur plus-values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 25 KTND Hors TVA.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

□ L'UIB a conclu une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 442 KTND. Sur ce Fond Géré, l'International SICAR percevra une rémunération annuelle globale, forfaitaire et non révisable, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution de la dite convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de gestion dudit fond à l'International SICAR est égale à 50 KTND HTVA.

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 07 Mars 2018.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 4 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 4 KTND.

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 07 Mars 2018, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention. Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable égale à Cinquante Mille (50 000) Dinars par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constaté par la banque est de 50KTND.

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société « International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 528 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 14 L'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.

- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 3 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 5 KTND.

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention. Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 50 KTND HTVA.

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 05 Mars 2020, une convention avec la société « International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention.

Sur ce Fond Géré, l'International SICAR percevra une rémunération annuelle globale payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution de ladite convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention avec la société « International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 224 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 16, l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.

- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.

- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

„ Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 20 KTND.

„ L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 13 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB du 11 avril 2013.

„ L'UIB a conclu, avec la SICAR, des conventions de placement "compte à terme". Le détail est résumé dans le tableau ci-après:

en KTND			
Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
371 000	9,82	27/10/2019	27/01/2020
271 500	9,80	24/12/2019	23/03/2020
293 194	9,80	06/12/2019	05/03/2020
88 400	9,80	20/12/2019	19/03/2020
2 000 000	9,80	20/12/2019	19/03/2020

448 800	9,80	26/12/2019	25/03/2020
900 000	9,82	10/10/2019	08/01/2020
100 000	9,82	24/10/2019	22/01/2020
200 000	9,82	30/10/2019	28/01/2020
630 000	9,80	05/12/2019	04/03/2020

□ Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 15.947 KTND au 31/12/2019.

Opérations avec la société "Zemni immobilière"

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2019 est de 56 KTND HTVA.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Président du conseil telles que fixées par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2017 , ainsi que celles des administrateurs telles que fixées annuellement par l'Assemblée Générale se détaillent comme suit:

	Directeur Général		Rémunération PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019

Avantage à court terme:

- Salaire	652 033	-	-	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	371 975	371 975	-	-	-	-
- Congés payés	-	67 955	-	-	-	-
- Autres avantages	33 573	-	-	-	-	-
- Charges fiscales et sociales	280 593	114 690	-	-	-	-
- Rémunération PCA	-	-	659 861	147 251	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-	225 000	225 000
Total	1 338 173	554 619	659 861	147 251	225 000	225 000

Note 34: Evènements postérieurs à la date de clôture

Le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la poursuite de la période de confinement ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la banque, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Fort de la solidité de sa situation financière et de ses différents ratios, l'UIB dispose, cependant, de facteurs de résilience significatifs face à cette crise.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 mars 2020.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers, arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020, font ressortir des capitaux propres positifs de 623 494 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 117 058 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2019, à 655 136 KTND et représentent 93% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 2.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2019, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 325 221 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 7,73% du total des engagements de la clientèle.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note 34 « Evènements postérieurs à la date de clôture », le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la poursuite de la période de confinement ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la banque, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Forte de la solidité de sa situation financière et de ses différents ratios, l'UIB dispose, cependant, de facteurs de résilience significatifs face à cette crise.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée, ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Mustapha MEDHIOUB**

**Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2019.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu avec l'IRC une convention de cession de créances totalisant un montant brut de 20 789 KTND, moyennant un prix de 9 666 dinars.
- L'UIB a conclu avec l'IRC une convention de cession de créances totalisant un montant brut de 9 273 KTND, moyennant un prix de 4 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 13 décembre 2019.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

Cette convention a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention conclue le 1^{er} janvier 2019, et portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, l'envoi du reporting BCT, la gestion du plan de continuité d'activité et la mise à la disposition des collaborateurs de l'IRC d'outils de travail. A ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019 s'élève à 50 KTND.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu une convention de filtrage avec la société « UIB Finance » pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année à une autre, et prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 3 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019, s'élève à 3 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020

Opérations avec la société « International SICAR »

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et du suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 224 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra, par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et renouvelées au cours de l'exercice 2019

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat pour la mise en place de l'outil "Rentabilité Brute de l'Opération" permettant la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat comprend :

- La conception, la réalisation et le déploiement pour un montant total de 45 216 Euro ; et
- La maintenance de l'outil pour un montant annuel de 4 522 Euro.

La charge de maintenance constatée à ce titre, en 2019, s'élève à 16 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de mise à disposition d'un outil de gestion du module ALM dynamique "RAPSODY", permettant d'étudier l'impact sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur actuelle nette. Ce contrat est conclu pour une période de 6 ans moyennant une redevance annuelle.

La charge supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2019, s'élève à 167 KTND y compris la TVA non déductible.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

- Le conseil d'administration, réuni le 18 Juillet 2019 a autorisé la reconduction des contrats de services techniques avec le groupe Société Générale pour l'année 2019. Ces contrats comprennent :

- L'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels.
- La mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT.

Les charges supportées par la banque au titre des conventions sus-visées, s'élèvent respectivement à 30 KTND et 16 KTND en hors TVA.

- Le conseil d'administration, réuni le 14 Mars 2019 a autorisé la reconduction du contrat relatif aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2019, s'élèvent à 189 KTND en hors TVA.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans les livres de l'UIB et ce, pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

Les commissions supportées par la banque en 2019 au titre de cette garantie, s'élèvent à 307 dinars y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2019, s'élèvent à 3 080 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

- L'UIB a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2019 s'élèvent à 980 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 novembre 2011.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises.

Le coût de la maintenance et du support post-production supporté par la banque en 2019, s'élève à 146 KTND.

- L'UIB a conclu avec le Groupe Société Générale un contrat de maintenance Narval (application de pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB), moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2019, s'élève à 21 KTND.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 28 novembre 2014.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu avec ses filiales l'International SICAR et l'IRC une convention en vertu de laquelle la banque et la SICAR confient à l'IRC un mandat de recouvrement des montants investis par la SICAR sur ses fonds propres, les fonds gérés de l'UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous forme de participations et de comptes courants associés y afférents.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2019, s'élève à 362 Dinars y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 décembre 2017.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019, s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2014.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention la société « UIB Finance », perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

La charge constatée à ce titre, en 2019, s'élève à 2 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2007.

- L'UIB a conclu, le 23 juillet 2012, une convention en vertu de laquelle la banque loue à la société « UIB Finance » pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace sis au Lac Turkana, Résidence Reflets du Lac.

Les produits constatés par la banque, en 2019, s'élèvent à 6 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2019, s'élève à 5 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec la société « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière, au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019, s'élève à 5 KTND.

Les trois conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance, en vertu de laquelle la banque consent à l'UIB Finance un concours de 250 KTND.

Cette avance a été accordée selon les conditions et modalités suivantes :

- Montant : 250 KTND.
- Date de libération : 31-12-2018.
- Taux d'intérêt : 8,5%.
- Durée : 3 ans.
- Nombre d'échéances : Une seule.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2019, s'élève à 21 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

Opérations avec la société « International SICAR »

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2019, s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 528 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque de trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2019, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 3 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2019, s'élève à 5 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars libéré en totalité.

La société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 20 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

L'UIB a signé, le 11 mars 2019, un avenant à la convention sus-mentionnée ayant pour objet la révision du montant de la rémunération globale pour la ramener de 20 KTND à 50 KTND.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2019, s'élève à 50 KTND.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « International SICAR ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 40 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque à ce titre, en 2019, s'élève à 40 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2013.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2002, une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire

bénéficier la SICAR du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 20 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec la société « International SICAR » moyennant un loyer annuel de 13 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 1^{er} juillet 2015 une convention avec la société « International SICAR » qui annule et remplace la convention de gestion de fonds conclue le 13 mars 2000 et ses avenants du 02 septembre 2000 et 27 décembre 2003.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés par la SICAR, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une part des revenus des participations égale à 20% des dividendes reçus et 10% des plus-values de cession de participations ; et
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives, plafonnée à 150 KTND en TTC.

Les fonds débloqués par la banque et gérés par la SICAR totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 8 700 KTND.

Le montant des commissions supportées par la banque, en 2019, au titre de la gestion des fonds s'élève à 50 KTND.

Les montants des commissions de recouvrement et des dividendes reçus sur les participations s'élèvent respectivement à 26 KTND et 14 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

- L'UIB a conclu, le 27 février 2015 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de deux millions de dinars.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement du portefeuille, calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2019, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 21 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2019, s'élève à 5 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

- L'UIB a conclu, le 09 février 2016 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 1 376 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2019, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 15 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2019, s'élève à 3 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 mars 2016.

- L'UIB a conclu, le 17 mars 2017, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 1 570 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque de trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2019, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 14 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2019, s'élève à 10 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 mars 2017.

- L'UIB a conclu, le 15 janvier 2017, un avenant aux conventions de gestion de fonds conclues avec l'International SICAR jusqu'à cette date.

En vertu de cet avenant, la rémunération de l'International SICAR en matière des plus-values de cession des participations a été modifiée. En effet, l'International SICAR percevra une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.

Les autres rémunérations hors plus-values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2019, relative à la commission sur plus-values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 25 KTND Hors TVA.

Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration du 22 mars 2018.

- L'UIB a conclu, le 13 mars 2018, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 442 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque de trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille, calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2019, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 4 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2019, s'élève à 4 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

Opération avec la société « Zemni Immobilière »

L'UIB a conclu un contrat de location d'un local avec la société « Zemni Immobilière » gérée par l'administrateur de la banque M. Habib BOUAZIZ.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2019, s'élève à 56 KTND.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

III.Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général sont fixés par les conseils d'administration du 10 juillet 2017 et du 20 avril 2018, sur propositions du comité de nominations et de rémunérations.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute, dont sont déduits les jetons de présence, et qui est soumise à la retenue à la source selon le taux en vigueur. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents.

Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Il bénéficie également de la prise en charge des frais d'utilité.

- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Nature de l'avantage	Directeur Général		Président Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme :						
- Salaires bruts	652 033	-	-	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	371 975	371 975	-	-	-	-
- Congés payés	-	67 955	-	-	-	-
- Autres avantages	33 572	-	-	-	-	-
- Charges fiscales et sociales	280 593	114 690	-	-	-	-
- Rémunération PCA	-	-	659 861	147 251	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-	225 000	225 000
TOTAL	1 338 173	554 620	659 861	147 251	225 000	225 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés.

Tunis, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK

FCP MOUASSASSETT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	5 711 143,246 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	173 845,255 TND
Un résultat net bénéficiaire de	129 855,416 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif net nous a permis de relever le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 février 2020
Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 844 616,017	4 092 235,930
b- Obligations et valeurs assimilées	643 540,274	316 563,840
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0,000	0,000
b- Disponibilités	1 167 465,278	1 194 019,502
AC3- Créances d'exploitation	80 237,620	69 424,800
TOTAL ACTIF	5 735 859,189	5 672 244,072
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	18 244,348	44 331,092
PA2- Autres créditeurs divers	6 471,595	46 625,150
TOTAL PASSIF	24 715,943	90 956,242
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	5 537 297,991	5 511 782,738
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b- Sommes distribuables de l'exercice	173 845,255	69 505,092
ACTIF NET	5 711 143,246	5 581 287,830
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 735 859,189	5 672 244,072

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	200 302,455	154 307,410
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	24 370,834	19 204,597
PR 2- Revenus des placements monétaires	37 435,271	38 801,399
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	262 108,560	212 313,406
CH 1- Charges de gestion des placements	75 979,967	128 344,700
REVENU NET DES PLACEMENTS	186 128,593	83 968,706
CH 2- Autres charges	12 283,338	14 463,615
RESULTAT D'EXPLOITATION	173 845,255	69 505,091
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	0,000	0,001
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	173 845,255	69 505,092
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	-0,001
Variation des plus (ou moins) values - potentielles sur titres	7 595,999	173 499,423
Plus (ou moins) values réalisées sur cession - des titres	-43 929,740	171 485,229
- Frais de négociation de titres	-7 656,098	-17 203,596
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	129 855,416	397 286,147

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2019**

	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	173 845,255	69 505,091
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 595,999	173 499,423
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-43 929,740	171 485,229
d- Frais de négociation de titres	-7 656,098	-17 203,596
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	416 364,072	30 923,699
_ Régularisation des sommes non distribuables	4 723,214	4 879,563
_ Régularisation des sommes distribuables	11 063,465	430,336
b- Rachats		
_ Capital	-416 364,072	-30 923,700
_ Régularisation des sommes non distribuables	-4 723,214	-4 879,563
Régularisation des sommes distribuables	-11 063,465	-430,335
VARIATION DE L'ACTIF NET	129 855,416	397 286,147
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	5 581 287,830	5 184 001,683
b- en fin d'exercice	5 711 143,246	5 581 287,830
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	5 000	5 000
b- en fin d'exercice	5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	1 142,229	1 116,258
AN6- TAUX DE RENDEMENT	2,33%	7,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1. Présentation générale du FCP MOUASSASSETT

FCP MOUASSASSETT est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de capitalisation, dédié principalement aux institutionnels, et régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Il a obtenu l'agrément du CMF N°65-2016 en date du 28 Décembre 2016.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 100 parts de 1000 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. Référentiel comptable :

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2019 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « **FCP MOUASSASSETT** » l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2017.

3. Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2019</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions		3 231 947,722	3 574 334,810	62,59%
ASSAD	26 000	207 876,217	185 770,000	3,25%
ATB	64 000	256 245,301	256 128,000	4,48%
ATL NS 19	136 793	286 739,733	264 010,490	4,62%
BIAT	2 000	245 855,128	229 580,000	4,02%
POULINA GP HOLDING	20 450	258 285,905	268 304,000	4,70%
SAH	39 375	500 599,518	466 515,000	8,17%
SFBT	18 000	271 837,417	343 062,000	6,01%
SOTUVER	22 149	110 203,021	186 649,620	3,27%
TELNET HOLDING	33 000	189 658,759	307 362,000	5,38%
TPR	79 900	239 130,656	380 004,400	6,65%
TUNISIE VALEURS	25 500	411 179,687	422 203,500	7,39%
UNIMED	27 789	254 336,380	264 745,800	4,64%
Titres OPCVM		268 872,853	270 281,207	4,73%
SANADETT SICAV	5 382	62 733,884	61 860,707	1,08%
FCP IRADETT 50	1 900	206 138,969	208 420,500	3,65%
Total		3 500 820,575	3 844 616,017	67,32%

b. Obligations et valeurs assimilées

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
ATB SUB 2017	3 000	270 000,000	286 869,175	5,02%
ATL 2014/3	4 000	80 000,000	84 344,285	1,48%
ATL 2015/2	5 000	200 000,000	210 191,732	3,68%
BNA SUB 2017/1	1 000	60 000,000	62 135,082	1,09%
Total		610 000,000	643 540,274	11,27%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP MOUASSASSETT :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP MOUASSASSETT », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-value latentes	Valeur au 31/12	+/-value réalisées
Solde au 31-12-2018	4 056 036,479	16 563,840	336 199,451	4 408 799,770	
Acquisition de l'exercice					
Actions	1 367 811,105			1 367 811,105	
Emprunts de sociétés	340 000,000			340 000,000	
Titres OPCVM	4 439 848,200			4 439 848,200	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession actions	-1 621 624,012			-1 621 624,010	-6 435,683
Remboursement Emprunt de société	-30 000,000			-30 000,000	
Cession titres OPCVM	-4 441 251,197			-4 441 251,199	-37 494,057
Variation des intérêts courus		16 976,426		16 976,426	
Variation des +/-values latentes			7 595,999	7 595,999	
Solde au 31-12-2019	4 110 820,575	33 540,266	343 795,450	4 488 156,291	-43 929,740

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31 décembre 2019 est nul.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019, à **1 167 465,278** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Dénouement Vente des actions	76 640,020	69 424,800
Retenue à la source /achat Obligations	3 597,600	0,000
Total	80 237,620	69 424,800

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération fixe à payer au gestionnaire	8 083,573	7 838,599
Commission de surperformance au gestionnaire	0,000	26 353,096
Rémunération à payer au dépositaire	10 160,775	10 139,397
Total	18 244,348	44 331,092

PA2- Autres créiteurs divers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	401,890	377,298
Honoraires CAC	4 927,500	4 927,500
Sommes à verser sur achat actions	0,000	39 776,820
Retenue à la source	1 038,422	1 312,834
Frais de négociations	103,783	230,698
Total	6 471,595	46 625,150

CP1- Capital

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>Capital début de l'exercice</u>		
Montant	5 511 782,738	5 153 949,765
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	18	20
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	416 364,072	30 923,699
Nombre de titres émis	373	30
Nombre de porteurs de parts entrants	2	1
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	-416 364,072	-30 923,700
Nombre de titres rachetés	373	30
Nombre de porteurs de parts sortants	2	3
<u>Autres effets /capital</u>		
sommes distribuables de l'exercice antérieur	69 505,092	30 051,918
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-43 929,740	171 485,229
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	7 595,999	173 499,423
Frais de négociation de titres	-7 656,098	-17 203,596
<u>Capital fin de l'exercice</u>		
Montant	5 537 297,991	5 511 782,738
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	18	18

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2019 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	173 845,255
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	173 845,255

PR1- Revenus du portefeuille titres

<u>Désignation</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>
Revenus des actions	143 789,955	152 610,080
Revenus des titres OPCVM	56 512,500	1 697,330
Revenus des obligations	24 370,834	19 204,597
Total	224 673,289	173 512,007

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2019	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Revenus du compte Bancaire	37 435,271	38 801,399
Total	37 435,271	38 801,399

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2019	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Rémunération fixe du gestionnaire	92 172,288	91 852,207
Commission de surperformance au gestionnaire	-26 353,096	26 353,096
Rémunération du dépositaire	10 160,775	10 139,397
Total	75 979,967	128 344,700

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2019	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Redevance CMF	5 690,274	5 678,286
Rémunération commissaire aux comptes	6 557,304	8 749,669
Charges Diverses	35,760	35,660
Total	12 283,338	14 463,615

5. Autres informations

5-1 Données par part

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
• Revenus des placements	52,422	42,463	12,440
• Charges de gestion des placements	-15,196	-25,669	-5,682
Revenu net des placements	37,226	16,794	6,758
• Autres charges d'exploitation	-2,457	-2,893	-0,748
Résultat d'exploitation (1)	34,769	13,901	6,010
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	34,769	13,901	6,010
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	1,519	34,700	32,540
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-8,786	34,297	0,000
• Frais de négociation de titres	-1,531	-3,441	-1,750
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-8,798	65,556	30,790
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	25,971	79,457	36,800
• Résultat non distribuable de l'exercice	-8,798	65,556	30,790
• Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-8,798	65,556	30,790
Nombre de parts	5 000	5 000	5 000
Valeur liquidative	1 142,229	1116,258	1036,800

5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,34%	2,26%	0,57%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,22%	0,26%	0,07%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,06%	1,23%	0,60%
• <i>Actif net moyen</i>	5 689 075,532	5 671 734,975	5 013 478,008

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de cette commission, une commission de surperformance sera prélevée par le gestionnaire au bout de la cinquième année si FCP MOUASSASSETT réalise un rendement sur cinq ans supérieur à 33.82% (6% par an), qui est égale à 15% HT calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur 5 ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33.82%.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	65 505 721,195 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	3 554 388,020 TND
Un résultat net bénéficiaire de	3 259 409,299 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis également de relever un dépassement dans le ratio d'emploi en titres OPCVM fixé à maximum de 5% de l'actif net tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous avons relevé deux dépassements non autorisés dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des titres émis et garantis par la société « ATL » et la société « ATB ».
- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :

CABINET ZAHAF & ASSOCIES

Aida CHARFI

BILAN
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2019	31/12/2018
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	58 352 999,443	67 126 956,713
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 716 884,999	6 441 033,918
b- Obligations et valeurs assimilées	53 636 114,444	60 685 922,795
AC2- Placements monétaires et disponibilités	7 136 772,790	7 392 846,118
a- Placements monétaires	0,000	482 977,960
b- Disponibilités	7 136 772,790	6 909 868,158
AC3- Créances d'exploitation	58 626,004	2 014,604
TOTAL ACTIF	65 548 398,237	74 521 817,435
<u>PASSIF</u>		
PA1- Opérateurs créditeurs	28 666,750	66 861,906
PA2- Autres créditeurs divers	14 010,292	15 996,510
TOTAL PASSIF	42 677,042	82 858,416
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	62 303 492,634	70 897 259,567
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 202 228,561	3 541 699,452
ACTIF NET	65 505 721,195	74 438 959,019
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	65 548 398,237	74 521 817,435

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	3 947 384,967	4 145 532,922
a- Dividendes	748 800,000	766 176,000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 198 584,967	3 379 356,922
PR 2- Revenus des placements monétaires	370 485,156	531 260,002
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	4 317 870,123	4 676 792,924
CH 1- Charges de gestion des placements	692 010,391	749 619,105
REVENU NET DES PLACEMENTS	3 625 859,732	3 927 173,819
CH 2- Autres charges	71 471,712	78 192,544
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 554 388,020	3 848 981,275
Régularisations du résultat d'exploitation	-352 159,459	-307 281,823
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3 202 228,561	3 541 699,452
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	352 159,459	307 281,823
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	119 388,542	187 796,963
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-410 924,003	-478 939,989
Frais de négociation de titres	-3 443,260	-1 282,151
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 259 409,299	3 556 556,098

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	3 554 388,020	3 848 981,275
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	119 388,542	187 796,963
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-410 924,003	-478 939,989
d- Frais de négociation de titres	-3 443,260	-1 282,151
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
Capital	55 932 480,002	75 727 662,062
Régularisation des sommes non distribuables	492 996,735	708 160,986
Régularisation des sommes distribuables	1 586 109,955	1 764 981,188
b- Rachats		
Capital	-67 900 504,828	-72 149 425,203
Régularisation des sommes non distribuables	-365 459,573	-500 459,567
Régularisation des sommes distribuables	-1 938 269,414	-2 072 263,011
VARIATION DE L'ACTIF NET	-8 933 237,824	7 035 212,553
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	74 438 959,019	67 403 746,466
b- en fin d'exercice	65 505 721,195	74 438 959,019
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	4 663 043	4 418 499
b- en fin d'exercice	3 920 147	4 663 043
VALEUR LIQUIDATIVE	16,710	15,964
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,67%	4,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2019 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
SANADETT SICAV	43 000	4 655 678,050	4 716 884,999	7,20%
Total	43 000	4 655 678,050	4 716 884,999	7,20%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
ABC Bank 2018-1	10 000	800 000,000	831 644,800	1,27%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	450 000,000	465 491,803	0,71%
Amen Bank SUB 2009	3 000	99 915,000	101 650,797	0,16%
Amen Bank SUB 2016-1	5 000	200 000,000	201 326,339	0,31%
Amen Bank SUB 2017-1	10 000	600 000,000	623 874,098	0,95%
ATB 2007/ 1 CATEG D	26 000	1 352 000,000	1 415 277,244	2,16%
ATB SUB 2017	50 000	5 000 000,000	5 310 796,503	8,11%
ATL 2015-1	17 000	1 020 000,000	1 050 102,820	1,60%
ATL 2015-2 C	5 000	400 000,000	421 063,014	0,64%
ATL 2016-1 A	750	30 000,000	30 924,590	0,05%
ATL 2017-1 A	10 000	600 000,000	628 912,787	0,96%
ATL 2017-1 C	10 000	1 000 000,000	1 049 783,607	1,60%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 026 592,350	3,09%
ATL 2018-1 B	15 000	1 200 000,000	1 243 576,446	1,90%
ATL 2018-1 B	6 690	535 200,000	554 635,095	0,85%
ATL 2019-1 A	7 200	720 000,000	724 746,492	1,11%
ATTIJARI LEAS 2014	2 320	92 800,000	92 894,321	0,14%
ATTIJARI BANK SUB 15	30 000	1 800 000,000	1 818 590,164	2,78%
ATTIJARI LEAS 2017-1	5 000	300 000,000	300 508,197	0,46%
ATTIJARI LEAS 2018-1	15 000	1 200 000,000	1 252 401,311	1,91%
BH SUB 2015	5 000	100 000,000	103 509,945	0,16%
BH SUB 2018-1	15 000	1 200 000,000	1 265 059,252	1,93%
BNA SUB 2017	5 000	300 000,000	310 675,410	0,47%
BNA SUB 2018	20 000	1 600 000,000	1 648 794,439	2,52%
CIL 2015/1	5 000	100 000,000	103 344,262	0,16%
CIL 2015/2	10 000	200 000,000	202 106,885	0,31%
CIL 2016/1	10 000	400 000,000	415 081,967	0,63%
CIL 2016/2	5 000	300 000,000	315 780,822	0,48%
CIL 2017/2	3 000	240 000,000	252 177,836	0,38%
Hannibal Lease 2015/1	10 000	600 000,000	603 843,148	0,92%
Hannibal Lease 2015/2	5 000	400 000,000	419 148,852	0,64%
Hannibal Lease 2016/2	5 000	200 000,000	201 137,049	0,31%
Modern Leasing Sub 2018-1	10 000	800 000,000	842 969,075	1,29%
STB 2008/1 CAT D	60 000	3 360 000,000	3 524 376,268	5,38%
STB 2008/2 6.5%	40 000	1 500 000,000	1 567 742,466	2,39%
Tunisie Leasing 2017/1	15 000	900 000,000	930 893,115	1,42%
UIB 2009/1	5 000	250 000,000	255 370,492	0,39%
UIB SUB 2015	10 000	200 000,000	206 372,896	0,32%
UIB SUB 2015	5 000	100 000,000	103 186,448	0,16%
UIB SUB 2016	5 000	300 000,000	317 516,712	0,48%
UNIFACTOR 2015 CAT A	950	38 000,000	39 923,529	0,06%
UNIFACTOR 2015 CAT B	10 000	400 000,000	427 691,748	0,65%
UNIFACTOR 2018 CAT B	6 000	480 000,000	483 420,831	0,74%
Total		33 367 915,000	34 684 916,225	52,95%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'actif net
BTA 5,75% janvier 2021	2 000	1 989 311,540	2 077 782,773	3,17%
BTA 6% avril 2023	4 000	3 943 796,680	4 081 089,831	6,23%
BTA 6% Juin 2023	4 000	3 874 850,210	3 979 003,634	6,07%
BTA 6% Janvier 2024	1 800	1 724 419,679	1 807 505,706	2,76%
BTA 6,3% octobre 2026	3 500	3 426 382,650	3 464 562,377	5,29%
BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 342 910,815	3 477 057,665	5,31%
Emprunt National Catégorie C	1 000	62 500,000	64 196,233	0,10%
Total		18 364 171,574	18 951 198,219	28,93%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	coût d'acquisition	intérêts courus	+/- valeur latentes	Valeur au 31/12	+/- Value réalisées
Solde au 31-12-2018	65 018 059,369	2 048 766,359	60 130,985	67 126 956,713	
Acquisition de l'exercice					
Emprunts de sociétés	5 872 500,000			5 872 500,000	
Emprunts d'Etat	0,000			0,000	
Titres OPCVM	34 838 268,500			34 838 268,500	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Emprunts de sociétés	0,000			0,000	
Remboursement Emprunts de sociétés	-6 949 460,000			-6 949 460,000	
Cession Emprunts d'Etat	-5 933 923,790			-5 933 923,790	-631 584,096
Remboursement Emprunt d'Etat	-12 500,000			-12 500,000	
Cession titres OPCVM	-36 563 492,033			-36 563 492,033	220 660,093
Décote /surcote Emprunt d'Etat	118 312,578			118 312,578	
Variation des intérêts courus		-144 738,489		-144 738,489	
Variation des +/- values latentes			1 075,964 ^(*)	1 075,964	
Solde au 31-12-2019	56 387 764,624	1 904 027,870	61 206,949	58 352 999,443	-410 924,003

(*) Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2019 est nul.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019, à **7 136 772,790** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Retenue à la source achat BTA	58 626,004	2 014,604
Total	58 626,004	2 014,604

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération à payer au gestionnaire	16 766,750	58 531,906
Rémunération à payer au dépositaire	11 900,000	8 330,000
Total	28 666,750	66 861,906

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Redevances CMF	5 600,941	6 148,016
Retenues à la source	8 409,351	9 848,494
Total	14 010,292	15 996,510

CP1- Capital

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>Capital début d'exercice</u>		
Montant	70 897 259,567	64 779 812,456
Nombre de titres	4 663 043	4 418 499
Nombre de porteurs de parts	94	102
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	55 932 480,002	75 727 662,062
Nombre de titres émis	3 513 062	4 981 525
Nombre de porteurs de parts entrants	12	8
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	67 900 504,828	72 149 425,203
Nombre de titres rachetés	4 255 958	4 736 981
Nombre de porteurs de parts sortants	18	16
<u>Autres effets /capital</u>		
Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	3 541 699,452	2 623 934,010
Régularisation des sommes non distribuables	127 537,162	207 701,419
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-410 924,003	-478 939,989
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	119 388,542	187 796,963
Frais de négociation de titres	-3 443,260	-1 282,151
<u>Capital fin d'exercice</u>		
Montant	62 303 492,634	70 897 259,567
Nombre de titres	3 920 147	4 663 043
Nombre de porteurs de parts	88	94

⁽¹⁾ Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2018 ont été intégralement capitalisées.

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2019 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	3 554 388,020
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-352 159,459
SOMMES DISTRIBUABLES	3 202 228,561

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des titres OPCVM	748 800,000	766 176,000
Revenus des emprunts d'Etat	977 508,264	1 319 650,528
Revenus des obligations et titres FCC	2 221 076,703	2 059 706,394
Total	3 947 384,967	4 145 532,922

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des billets de trésorerie	17 022,040	61 964,322
Revenus des certificats de dépôt	0,000	71 396,142
Intérêts des comptes de dépôt	353 463,116	397 899,538
Total	370 485,156	531 260,002

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	680 110,391	741 289,105
Rémunération du dépositaire	11 900,000	8 330,000
Total	692 010,391	749 619,105

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	71 435,952	78 156,884
Charges Diverses	35,760	35,660
Total	71 471,712	78 192,544

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2019	31.12.2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
• Revenus des placements	1,101	1,003	0,774	0,650	0,686
• Charges de gestion des placements	-0,177	-0,161	-0,147	-0,129	-0,143
Revenu net des placements	0,925	0,842	0,627	0,521	0,543
• Autres charges d'exploitation	-0,018	-0,017	-0,015	-0,013	-0,015
Résultat d'exploitation (1)	0,907	0,825	0,611	0,508	0,528
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,090	-0,066	-0,018	0,035	-0,031
Sommes distribuables de l'exercice	0,817	0,760	0,594	0,543	0,496
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,030	0,040	0,004	0,029	0,027
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-0,105	-0,103	0,008	0,012	0,041
• Frais de négociation de titres	-0,001	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0,075	-0,062	0,011	0,042	0,068
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,831	0,763	0,623	0,549	0,595
• Résultat non distribuable de l'exercice	-0,075	-0,062	0,011	0,042	0,068
• Régularisation du résultat non distribuable	0,005	0,012	0,005	0,011	-0,015
• Sommes non distribuables de l'exercice	-0,070	-0,051	0,016	0,053	0,053
Nombre de parts	3 920 147	4 663 043	4 418 499	3 515 891	2 439 074
Valeur liquidative	16,710	15,964	15,255	14,649	14,060

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2019	31.12.2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,97%	0,96%	0,96%	0,97%	0,97%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,98%	4,93%	3,98%	3,78%	3,56%
Actif net moyen	71 424 758,570	78 072 515,924	67 851 712,68547	107 062,765	36 145 452,148

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7 000 Dinars HT.

Par ailleurs, la commission de dépôt a été révisée à la hausse, elle est de 0,15% HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2019
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	62 599	55 998
AC2 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	150 742	188 922
AC3 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	745 429	735 619
AC4 PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	79 117	99 780
AC5 PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT*	5	82 240	83 614
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	6	41 897	17 167
AC7 AUTRES ACTIFS	7	22 079	24 032
TOTAL ACTIF		1 184 103	1 205 132
PA2 DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	196 737	255 934
PA3 DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	9	661 894	638 213
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	10	98 158	89 403
PA5 AUTRES PASSIFS	11	20 333	21 917
TOTAL PASSIF		977 122	1 005 467
CP1 CAPITAL	12	90 000	90 000
CP2 RÉSERVES	13	53 861	54 163
CP3 ACTIONS PROPRES		(840)	(840)
CP5 RÉSULTATS REPORTES	14	(5 623)	(6 573)
CP6 RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15	4 348	906
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		141 746	137 656
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	16	65 235	62 009
CAPITAUX PROPRES		206 981	199 665
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 184 103	1 205 132

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2019
(unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	58 014	86 785
HB2	Crédits documentaires	20 103	13 522
HB3	Actifs donnés en garantie*	17 26 300	58 075
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		104 417	158 382
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4	Engagements de financement donnés	37 937	70 882
HB5	Engagements sur titres*	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		37 937	70 882
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB6	Engagements de financement reçus	-	-
HB7	Garanties reçues	673 541	661 656
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		673 541	661 656

**Les données de 2018 ont été retraitées pour des fins de la comparabilité (voir la note 17)*

État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2019
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES			114 676	108 290
PR1	INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	18	80 016	67 685
PR2	COMMISSIONS (en produits)	19	21 123	18 045
	GAINS SUR OPERTIONS DE CHANGE		2 575	13 366
PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	20	5 129	5 473
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	21	5 833	3 721
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES			52 704	51 406
CH1	INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	22	50 751	51 229
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES*		2 154	368
CH3	PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		(201)	(191)
PRODUIT NET BANCAIRE			61 972	56 884
PR5/CH4	DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		(11 538)	(12 754)
PR6/CH5	DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST	23	4 938	(1 439)
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		494	378
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	24	(27 959)	(24 791)
CH7	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION *	25	(17 819)	(12 675)
CH8	DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	26	(1 673)	(2 354)
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION			8 415	3 249
PR8/CH9	SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		400	1 267
CH11	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		(326)	(49)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			8 489	4 467
PR9/CH10	ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		(53)	-
RESULTAT NET			8 436	4 467
PART DES MINORITAIRES			4 088	3 561
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			4 348	906

*Les données de 2018 ont été retraitées pour des fins de la comparabilité (voir la note 25)

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2019
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice	Exercice
		2019	2018
Produits d'exploitation bancaires encaissés		123 455	107 665
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(63 362)	(56 847)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		10 390	95 574
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(38 560)	(68 370)
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(9 079)	9 448
Autres flux d'exploitation		827	(1789)
Impôts sur les sociétés		(140)	(128)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		23 531	85 553
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		357	255
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		9 819	(3 420)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(14 511)	(6 159)
Flux de trésorerie net affecté/ provenant des activités d'investissement		(4 335)	(9 324)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'actions		558	(10 334)
Émission D'emprunts sur le marché public		26 526	(7 028)
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		(26 271)	(1 708)
Placements		200	(17 283)
Augmentation/diminution ressources spéciales		11 376	(375)
Dividendes versés / Encaissés		(3 323)	-
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		9 066	(36 728)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		28 262	39 501
Liquidités et équivalents en début de période		(47 711)	(87 212)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	27	(19 449)	(47 711)

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- La norme comptable générale n 01 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2019.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE ;
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	10,79%	Filiale	Intégration globale	10,79%

- **Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES**

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE, la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

- **Forme juridique et objet des filiales :**

	Forme Juridique	Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « Agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- Le portefeuille titres commercial ;
- Et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois ;
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20%
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50%
- Actifs compromis (classe 4) : 100%

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5%
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- Agencements aménagements et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- Des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- De la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- De la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe ;
- Des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE ;
- Des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement ;
- Des cessions de titres par la BTE à la T E P ;
- Les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1 : CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 62 599 KDT contre 55 998 KDT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Caisse	7 246	8 068
Banque Centrale de Tunisie en dinars	55 353	47 930
Total	62 599	55 998

NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 150 742 KDT contre 188 922 KDT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	17 336	43 425
Créances sur les établissements financiers	133 406	145 497
Total	150 742	188 922

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2019, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 745 429 KDT contre 735 619 KDT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018 (*)	31/12/2018
Comptes débiteurs*	115 590	115 920	102 906
Autres concours à la clientèle*	606 522	603 685	616 699
Crédits sur ressources spéciales	23 317	16 014	16 014
Total	745 429	735 619	735 619

(*) Les données ont été retraitées pour besoin de comparabilité

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 79 117 KDT fin 2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Titres de placement	79 117	99 780
Total	79 117	99 780

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 82 240 KDT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Titres d'investissement	82 240	83 614
TOTAL	82 240	83 614

NOTE 6 : VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2019 un solde net de 41 897 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	444	451
Immobilisations corporelles	41 453	16 716
Total	41 897	17 167

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 22 079 KDT contre 24 032 KDT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Compte attente et de régularisation	14 779	21 082
Autres	7 300	2 950
Total	22 079	24 032

NOTE 8 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2018 et 2019 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	196 737	255 934
Total	196 737	255 934

NOTE 9 : DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2018 et 2019 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	331 427	363 372
Autres dépôts et avoirs	330 467	274 841
Total	661 894	638 213

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2018 et 2019 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts ressources spéciales	1 386	1 804
Autres emprunts	96 772	87 599
Total	98 158	89 403

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour passifs et charges	1 628	1 643
Comptes attente et de régularisation	6 194	7 869
Autres	12 511	12 405
Total	20 333	21 917

NOTE 12 : CAPITAL

Au 31/12/2019, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Capital	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 13 : RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Réserves consolidées	53 861	54 163
Total	53 861	54 163

NOTE 14 : RÉSULTATS REPORTEES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
BTE	(5 623)	(6 573)
Total	(5 623)	(6 573)

NOTE 15 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts majoritaires	4 348	906
Total	4 348	906

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Réserves minoritaires	61 147	58 448
Résultats minoritaires	4 088	3 561
Total	65 235	62 009

NOTE 17: ACTIFS DONNES EN GARANTIE

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (*)	31/12/2018
BTA/Appel d'offres BCT	26 300	58 075	-
Total	26 300	58 075	-

(*)Il s'agit d'un reclassement des BTA donnés en garantie des engagements sur titres vers des actifs donnés en garantie

NOTE 18: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires	2 096	1 839
Opérations avec la clientèle	77 667	65 672
Autres revenus	253	174
Total	80 016	67 685

NOTE 19 : COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur opérations bancaires	21 123	18 045
Total	21 123	18 045

NOTE 20: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Gains nets sur titres de transaction	5 129	4 701
Gains nets sur titres de placements		772
Total	5 129	5 473

NOTE 21 : REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2019 et 2018 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	3712	1 542
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	1143	2 179
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	978	
Total	5 833	3 721

NOTE 22 : INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires	6 163	15 191
Opérations avec la clientèle	37 971	29 042
Emprunts et ressources spéciales	6 092	6 760
Autres intérêts et charges	525	236
Total	50 751	51 229

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS & RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dotations/reprise aux provisions sur titres	103	(1 038)

Plus-values sur Titres (*)	4 835	(401)
Total	4 938	(1 439)

(*) Au cours de l'année 2019 la BTE a procédé à la cession suivie d'une acquisition d'une partie des titres BNA inscrits dans son portefeuille investissement. La plus-value réalisée au titre de cette opération s'est élevée à 4 592 KDT.

NOTE 24 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2019 et 2018 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	24 383	20 530
Charges sociales	5 206	4 261
Autres charges du personnel	(1 630)	-
Total	27 959	24 791

NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2019 et 2018 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Frais d'exploitation non bancaires	3 171	2 758	2 758
Autres charges générales d'exploitation	14 648	9 917	8 681
Total	17 819	12 675	11 439

(*) Pour les besoins de comparabilité nous avons retraité les informations au 31/12/2018 afin de reclasser les commissions de fonds de garantie des dépôts de la rubrique des commissions encourues vers les charges générales d'exploitation à hauteur de 1236 KDT.

NOTE 26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2018 et 2019 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements	1 673	2 354
Total	1 673	2 354

NOTE 27 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Libelles	31/12/2019	31/12/2018
Caisse agences dinars	4 700	5 374
Caisse agences devises	2 747	2 694
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 738	22 372
Banque Centrale de Tunisie en devises	53 615	25 557
Avoirs correspondants locaux	14 330	

Prêts Interbancaires	97 589	106 932
Autres emprunts	(194 168)	(210 640)
Total	(19 449)	(47 711)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net (en KDT)	4 348	906
Parts attribuables aux ADP (en KDT)		
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	4 348	906
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500	3 500
Résultat par action (en DT)	1.242	0.259

2. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2018	90 000	(840)	54 163	(6 573)	906	137 656
Variation des réserves consolidées	-		-302	950		648
Affectation du Résultats de l'exercice n-1	-				(906)	(906)
Part du groupe dans le résultat	-				4 348	4 348
Soldes au 31/12/2019	90 000	(840)	53 861	(5 623)	4 348	141 746

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » (le « Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 141 746 KDT, y compris la part du Groupe dans le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 4 348 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 80 016 KDT et 21 123 KDT, soit 88% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2019.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 5.1 « comptabilisation des prêts et revenus y afférents ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, les créances nettes envers les clients s'élèvent à 745 429KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 5.1 « comptabilisation des prêts et revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition du groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La

méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Les états financiers du groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son conseil d'administration tenu en date du 13 mars 2020. De ce fait, tous les événements ayant eu lieu postérieurement à cette date n'ont pas été pris en considération lors de la préparation des présents états financiers. Cependant il convient de préciser qu'au vu des événements survenus postérieurement à cette date relatifs à la pandémie de COVID -19 et les décisions gouvernementales suivies par les circulaires d'application BCT 2020-06 ET 2020-07 relatives au rééchelonnement des crédits d'entreprise et des crédits aux particuliers n'ont pas été pris en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille du groupe au 31 décembre 2019.

Notons enfin que les effets de la pandémie COVID 19 sur la situation financière du groupe en 2020 ne peuvent être anticipés à la date de l'émission de notre rapport.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi

que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019.

Tunis, le 28/03/2020

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mustapha MEDHIOUB et M. Lamjed MBAREK..

Bilan consolidé Arrêté au 31 Décembre 2019 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Actif				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	283 914	420 800
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	145 707	53 889
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	5 498 764	5 333 398
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4)	57 826	39 740
AC5	Portefeuille d'investissement	(5)	186 781	145 146
AC6	Valeurs immobilisées	(6)	64 488	49 212
AC7	Autres actifs	(7)	60 514	64 709
	Actif d'impôt différé	(8)	31 748	32 177
	Total Actifs		6 329 742	6 139 071
Passif				
PA1	Banque Centrale et CCP	(9)	69 322	150 520
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(10)	14 713	166 582
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(11)	4 961 701	4 683 306
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(12)	430 889	390 088
PA5	Autres passifs	(13)	194 384	182 016
	Impôt différé Passif		26	27
	Total Passifs		5 671 035	5 572 539
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 712	2 901
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		(71)	(188)
	Intérêts Minoritaires		2 641	2 713

Capitaux propres

CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves		331 806	245 297
CP5	Résultats reportés		35 153	36 365
	Résultats reportés hors modifications comptables		35 153	36 365
CP6	Résultat de l'exercice		116 307	109 357
Total capitaux propres		(14)	656 066	563 819
Total capitaux propres et passifs			6 329 742	6 139 071

Etat des engagements hors bilan consolidé Arrêté au 31 Décembre 2019 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(15)	713 484	744 369
HB2	Crédits documentaires	(16)	295 233	266 901
Total des passifs éventuels			1 008 717	1 011 270
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	(17)	117 328	106 863
Total des engagements donnés			117 328	106 863
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	(18)	1 661 284	1 517 503
Total des engagements reçus			1 661 284	1 517 503

Etat de résultat consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(19)	525 191	433 608
PR2	Commissions (en produits)	(20)	130 832	111 314
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(21)	36 279	36 520
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	10 985	7 792
Total des produits d'exploitation bancaire			703 287	589 234
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(23)	(277 685)	(221 655)
CH2	Commissions encourues	(24)	(5 938)	(4 981)
Total charges d'exploitation bancaire			(283 623)	(226 636)
Produit net bancaire			419 664	362 598
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(25)	(43 156)	(21 420)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(26)	(66)	(189)
PR7	Autres produits d'exploitation		60	14
CH6	Frais de personnel	(27)	(133 707)	(118 168)
CH7	Charges générales d'exploitation	(28)	(48 070)	(42 913)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 416)	(9 909)
Résultat d'exploitation			183 309	170 013
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		157	(262)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(29)	(67 230)	(54 841)
Résultat des activités ordinaires			116 236	114 910
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	(5 741)
Part de résultat revenant aux minoritaires			(71)	(188)
Résultat net du groupe			116 307	109 357
Résultat net après modifications comptables			116 307	109 357
Résultat par action (en DT)		(30)	3,365	3,164

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	692 402	585 473
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(278 383)	(222 223)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires	187	(316)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	(3 000)	10 000
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(211 468)	(421 117)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	269 965	550 129
Titres de placement	(18 470)	188
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(167 482)	(159 961)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	25 446	21 049
Impôt sur les bénéfices	(61 609)	(55 325)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	247 588	307 898
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	(2 274)	(935)
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(41 542)	(339)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(29 939)	(19 413)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(73 756)	(20 687)
Flux de financement		
Emission / Remboursement d'emprunts	27 520	(62 745)
Augmentation / diminution ressources spéciales	7 471	(645)
Dividendes et autres distributions	(24 207)	(22 516)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	10 784	(85 906)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	184 616	201 305
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	158 565	(42 741)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(31)	158 564

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21."

2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2019.

3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5- Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2019, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque n

. et, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;

- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 28 636 KTND au 31 Décembre 2019.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de la dite circulaire.

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 478 478 KTND au 31/12/2019 contre 437 836 KTND au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	343 804	305 281
Provision/Décote de Garantie	77 705	82 500
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 007	5 343
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	167
Provisions à caractère générale dite collective	28 636	23 990
Provision pour dépréciation de titres	5 234	5 152
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 729	5 688
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	357	612
Provision pour passifs et charges	12 850	9 103
Total	478 478	437 836

5.4- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2019 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

**Notes aux états financiers arrêtés au
31 Décembre 2019**

Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2019 un solde de 283 914 KTND contre 420 800 KTND au 31/12/2018. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Banque Centrale comptes ordinaires	235 662	371 717
Caisse espèces en dinars	24 054	27 742
Alimentation GAB	10 500	10 425
Remise des fonds à IBS	9 955	7 044
Caisse espèces en devises	1 889	1 874
Espèces en route	1 940	2 042
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15
Sous total	284 015	420 859
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(101)	(59)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	283 914	420 800

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 145 707 KTND au 31/12/2019 contre 53 889 KTND au 31/12/2018 et se détaille comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Placements chez les correspondants locaux	88 000	19 000
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	6 692	12 752
Autres concours	3 335	4 290
Placement devises chez la BCT	42 952	17 862
Créances sur autres établissements financiers	4 731	-
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	-	(3)
Sous total	145 710	53 901
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(3)	(12)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	145 707	53 889

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2019 un solde de 5 498 764 KTND contre 5 333 398 KTND au 31/12/2018, soit une variation de 165 366 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	410 617	341 629
Autres concours à la clientèle	5 741 266	5 599 402
Crédits sur ressources spéciales	43 772	38 506
Sous total	6 195 655	5 979 537
Agios et intérêts réservés	(246 746)	(234 368)
Provisions sur créances douteuses	(343 804)	(305 281)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(77 705)	(82 500)
Provisions à caractère générale dite collective	(28 636)	(23 990)
Total Créances sur la clientèle	5 498 764	5 333 398

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions sur créances douteuses	(343 804)	(305 281)
Provisions sur décotes de garanties	(77 705)	(82 500)
Total Provisions risque de contrepartie	(421 509)	(387 781)
Provisions à caractère générale dite collective	(28 636)	(23 990)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(450 145)	(411 771)
Agios sur comptes non mouvementés	(185 408)	(175 629)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 155)	(9 847)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(6 272)	(5 545)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(35 981)	(34 026)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 300)	(2 282)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(35)
Autres commissions réservées	(7 622)	(7 004)
Total agios et intérêts réservés	(246 747)	(234 368)
Total Agios et provisions sur clientèle	(696 892)	(646 139)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2019 un solde de 57 826 KTND et se détaillent ainsi:

	31/12/2019	31/12/2018
Autres placements	39 740	39 740
Titres de transactions	18 470	-
Créances rattachées	(384)	-
Autres placements	57 826	39 740

Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL	7 000	7 000
TITRE SAOUF	12 740	12 740
TITRE BBM	10 000	10 000
Total Portefeuille-titres commercial	39 740	39 740

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 186 781 KTND contre 145 146 KTND au 31/12/2018. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Titres d'investissement	159 497	122 169
Titres de participations	38 247	33 817
Sous total	197 744	155 986
Provisions pour dépréciation titres	(5 234)	(5 152)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(5 729)	(5 688)
Total Portefeuille d'investissement	186 781	145 146

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor et assimilables (BTA)	109 000	94 000
Emprunt national	12 000	18 000
Emprunts obligataires	35 752	7 583
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 430	1 451
Créances rattachés sur BTA	226	506
Créances rattachés sur emprunt national	394	591
Créances rattachés sur emprunts obligataires	695	38
Total Titres d'investissement	159 497	122 169

Note 6 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 64 488 KTND contre 49 212 KTND au 31/12/2018. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. Brute au 31/12/2018	Acquis	Cessions	Reclassement	V. Brute au 31/12/2019	Amort. Cumulé 31/12/2019	VCN au 31/12/2019
Logiciels informatiques	16 614	7 706	(109)	3 526	27 737	(14 811)	12 926
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	27 111	4 023	-	411	31 545	(24 290)	7 255
Immeubles d'exploitation	10 675	5 502	-	-	16 177	(5 147)	11 030
Immeubles hors exploitation	736	-	-	-	736	(233)	503
Agencement aménagement installation	68 465	2 809	-	1 642	72 916	(50 744)	22 172
Terrains	1 047	2 476	-	-	3 523	-	3 523
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(248)	29
Matériel roulant	2 939	1 478	(224)	-	4 193	(2 257)	1 936
Matériel et mobilier de bureau	13 400	707	-	-	14 107	(11 503)	2 604
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(107)	1
Immobilisations incorporelles en cours	3 492	673	-	(3 491)	674	-	674
Immobilisations corporelles en cours	2 414	1 410	-	(2 088)	1 736	-	1 736
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	27	-	-	-	27	-	27
TOTAL	157 187	26 784	(333)	-	183 638	(119 150)	64 488

	Amort. Cumulé 31/12/2018	Dotation	Sortie	Reclassement	Amort. Cumulé 31/12/2019
Logiciels informatiques	(12 996)	(1 815)	-	-	(14 811)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(21 152)	(3 138)	-	-	(24 290)
Immeubles d'exploitation	(4 849)	(298)	-	-	(5 147)
Immeubles hors exploitation	(222)	(11)	-	-	(233)
Agencement aménagement installation	(45 670)	(5 074)	-	-	(50 744)
Fonds de commerce	(243)	(5)	-	-	(248)
Matériel roulant	(1 951)	(530)	224	-	(2 257)
Matériel et mobilier de bureau	(10 976)	(527)	-	-	(11 503)
Equipements logements de fonction	(106)	(1)	-	-	(107)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(107 975)	(11 399)	224	-	(119 150)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 60 514 KTND au 31/12/2019 contre 64 709 KTND au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Action en défense	3 299	3 211
Divers autres actifs	9 952	4 339
Comptes d'attente et de régularisation actifs	21 500	34 713 *
Etat impôts et taxes	1 182	986
Crédits aux personnels	20 470	16 764 *
Créances prises en charge par l'Etat	4 364	5 237
Sous total Autres actifs	60 767	65 250
Provisions sur autres actifs	(253)	(541)
Total Autres actifs	60 514	64 709

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2019, 31 748 KTND contre 32 177 KTND au 31/12/2018. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

Notes sur les postes du passif**Note 9 : Banque Centrale de Tunisie, CCP**

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 69 322 au 31/12/2019

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt dinars auprès de la BCT	69 000	150 000
Dettes rattachés BCT	322	520
Total Banque Centrale et CCP	69 322	150 520

Note 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2019 à 14 713 KTND contre 166 582 KTND au 31/12/2018 se détaillant comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	-	67 650
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	14 515	98 327
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	6	132
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	4	472
Autres sommes dues	188	1
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	14 713	166 582

Note 11 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 961 701 KTND au 31/12/2019 contre 4 683 306 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	1 521 610	1 449 018
Comptes d'épargne	1 612 333	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	1 663 055	1 564 570
Fonds gérés pour compte	13 477	13 780
Certificats de dépôts	55 400	63 081
Autres dépôts et avoirs	95 826	85 628
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 961 701	4 683 306

Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 430 889 KTND au 31/12/2019 contre 390 088 KTND au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	140 288	182 653
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	26 082	18 642
Dettes rattachées ressources spéciales	8 930	10 721
Emprunt en devises	215 589	138 072
Total Emprunts et ressources spéciales	430 889	390 088

Note 13 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 194 384 KTND au 31/12/2019 contre 182 016 KTND au 31/12/2018; il se détaille comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour passifs et charges	16 858	14 446
Sommes dues au personnel	22 426	20 443
Charges provisionnées pour congé à payer	4 682	3 100
Cotisation CNSS	5 904	6 100
Provision sur chèques certifiés	13 712	9 210
Saisies arrêts clients	9 120	8 314
Fournisseurs factures à payer	5 926	4 207
Comptes d'attente et de régularisation passif	52 951	60 617
Valeurs exigibles après encaissement	27 800	23 841
Etat impôts et taxes	35 005	31 738
Total Autres passifs	194 384	182 016

Notes sur les capitaux propres

Note 14 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2019 s'élèvent à 656 066 KTND au 31 Décembre 2019 contre 563 819 KTND au 31 Décembre 2018, soit une variation 92 247 KTND.

	Capital social	Résultats reportés	Réserves légales	Autres réserves (*)	Fonds social (*)	Prime d'émission	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	172 800	37 670	14 525	128 112	12 778	24 800	390 685	86 126	476 811
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	21 161	2 755	61 210	1 000	-	86 126	(86 126)	-
Distribution de dividendes	-	(22 464)	-	(26)	-	-	(22 490)	-	(22 490)
Autres Reclassements	-	-	-	6	135	-	141	-	141
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	109 357	109 357
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019	172 800	36 367	17 280	189 302	13 913	24 800	454 462	109 357	563 819
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	22 980	-	85 377	1 000	-	109 357	(109 357)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	(14)	-	-	(24 206)	-	(24 206)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	116 307	116 307
Reclassement / Fonds social	-	-	-	(244)	390	-	146	-	146
Situation à la clôture de l'exercice 2019	172 800	35 155	17 280	274 421	15 303	24 800	539 759	116 307	656 066

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 713 484 KTND au 31/12/2019 contre 744 369 KTND au 31/12/2018. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	472 822	496 966
Avals donnés en devises	35 210	21 020
Cautions émises en faveur de la clientèle	202 051	220 419
Avals donnés en dinars	3 401	5 964
Total Cautions, avals et autres garanties données	713 484	744 369

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 295 233 KTND au 31/12/2019 contre 266 901 KTND au 31/12/2018. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Ouverture de Credoc import confirmé	210 764	220 271
Ouverture Credoc import non confirmé	83 085	42 782
Sous total credoc import	293 849	263 053
Confirmation de Credoc export	1 100	3 685
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	284	163
Sous total credoc export	1 384	3 848
Total Crédits documentaires	295 233	266 901

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 117 328 KTND au 31/12/2019 contre 106 863 KTND au 31/12/2018.

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financements donnés aux clientèles	117 328	106 863
Total Engagements de financements donnés	117 328	106 863

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 1 661 284 KTND au 31/12/2019 contre 1 517 503 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties reçues de l'Etat	94 396	91 966
Garanties reçues des autres établissements de crédit	563 840	569 345 *
Compagnies d'assurance	222	1 129
Garanties reçues de la clientèle	983 888	831 941

Garantie ARIZ	18 938	23 122 *
Total Garanties reçues	1 661 284	1 517 503

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 563 840 KTND au 31/12/2019 contre 569 345 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	472 823	496 965 *
Garanties données par la Société Générale	235	254
Garanties reçues des correspondants étrangers	67 992	66 462
Confirmation banque Credoc export	1 383	3 847
Garanties reçues des correspondants locaux	21 407	1 817
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	563 840	569 345

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 983 888 KTND au 31/12/2019 contre 831 941 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties hypothécaires	923 544	770 024
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	60 344	61 917
Total Garanties reçues de la clientèle	983 888	831 941

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 94 396 KTND au 31/12/2019 contre 91 966 KTND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Autres garanties reçues de l'Etat	52 283	51 759
SOTUGAR	20 596	14 783
FNG et FOPRODI	21 517	25 424
Total Garanties reçues de l'Etat	94 396	91 966

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Achat au comptant	18 603	19 652
Vente au comptant	18 907	19 655

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2018 comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Achat à terme	115 433	136 562

Vente à terme	109 070	131 165
---------------	---------	---------

Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 525 191 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	7 737	3 295
Opérations avec la clientèle	501 658	421 169
Autres intérêts et revenus assimilés	15 796	9 144
Total Intérêts et revenus assimilés	525 191	433 608

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 130 832 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Commissions sur comptes	23 908	17 831
Commissions sur opérations de caisse	2 039	1 903
Commissions sur crédits	39 728	34 646
Commissions sur monétique banque a distance	32 923	28 595
Autres commissions	10 246	9 152
Commissions sur moyens de paiement	10 247	7 762
Autres produits sur services financiers	11 741	11 425
Total Commissions (en produits)	130 832	111 314

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 36 279 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Gain net sur titres de transaction	-	188
Gain net sur titres de placement	1 171	(337)
Gain net sur opérations de change	35 108	36 669
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	36 279	36 520

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 10 985 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Intérêts sur autres titres d'investissement	1 413	-

Intérêts sur obligations	205	305
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	101	59
Intérêts sur bons de trésor assimilables	7 567	5 427
Intérêts sur emprunt national	910	1 279
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	789	722
Total Revenus du portefeuille d'investissement	10 985	7 792

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 277 685 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Opérations avec la clientèle	231 995	177 536
Emprunts et ressources spéciales	27 881	25 812
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	14 452	13 278
Autres intérêts et charges	3 357	5 029
Total Intérêts courus et charges assimilées	277 685	221 655

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 5 938 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Commissions monétiques	4 535	3 656
Redevances et prestations	346	305
Autres commissions	392	405
Rémunération du fonds géré SICAR	17	(63)
Frais de confection carnet de chèques	117	117
Frais télégrammes télex	198	200
Règlement télécom SMS Banking	333	361
Total Commissions encourues	5 938	4 981

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 43 156 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Coût net du risque clientèle	43 368	20 621
Coût net du risque divers	(212)	799
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	43 156	21 420

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Coût net du risque clientèle	au	au
-------------------------------------	-----------	-----------

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions collectives	4 647	4 497
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	57 494	41 810
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(11 478)	(20 690)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4 141)	(5 018)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	697	3 152
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(2 033)	(563)
Pertes non couvertes de contrepartie	282	257
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	(10)
Pertes couvertes de contrepartie	6 057	4 350 *
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(6 053)	(4 349) *
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(4)	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(810)	(1 079)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	810	1 079
Recouvrement sur créances passées par perte	(14)	(12)
Reprise de provision suite aux recouvrements de créances chez l'IRC	(2 086)	(2 799)
Total Cout net du risque clientèle	43 368	20 621

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Dotations aux provisions pour risques et charges	677	1 552
Reprises sur provisions pour risques et charges	(105)	(7 602)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(482)	(305)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	87	70
Perte sur éléments hors exploitation	458	6 868
Gain sur éléments hors exploitation	(1 242)	(856)
Perte sur autres éléments d'exploitation	395	1 072
Total Cout net du risque divers	(212)	799

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 66 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Dotation aux provisions sur titres de participation	-	(72) *
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(83)	(168) *
Reprise de provisions sur titres de participation	9	26
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	8	25
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(66)	(189)

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Note 27: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 133 707 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

au 31/12/2019	au 31/12/2018
----------------------	----------------------

Rémunération du personnel	100 016	87 968
Charges sociales	25 151	21 793
Autres charges de personnel	5 241	7 808
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	3 302	599
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(3)	-
Total Frais de personnel	133 707	118 168

*Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 48 070 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Travaux fournitures et services extérieurs	27 174	25 179
Frais divers de gestion	20 896	17 734
Total Charges générales d'exploitation	48 070	42 913

Les travaux et services extérieurs totalisent 27 174 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Loyers commerciaux	3 806	3 761
Maintenance logiciel informatique	3 786	4 015
Autres services extérieurs	1 096	1 244
Assurance globale banque	1 304	1 124
Entretien et nettoyage immeubles	613	523
Honoraires commissaires aux comptes	427	413
Maintenance matériel informatique	413	249
Loyer personnel logements de fonction	275	287
Assurance immeubles et voitures	481	404
Gardiennage et surveillance	605	526
Frais judiciaires	280	573
Rémunération d'intermédiaires	677	702
honoraires service assistance Société Générale	2	68
Sous-traitance archives	167	220
Sous- traitance informatique	28	28
Entretien et réparation divers	113	167
Fond de garantie de dépôts bancaire	13 101	10 875
Total Travaux fournitures et services extérieurs	27 174	25 179

Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 67 230 KTND se détaillant ainsi:

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Impôt courant	66 800	52 544
Impôt différé	430	2 297
Total	67 230	54 841

Note 30 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2019, est de 3,365 DT.

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Résultat de la période	116 307	109 357
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	3,365	3,164

Le résultat par action ainsi déterminé 2019 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2019 un solde de 343 181 KTND contre 158 564 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	284 015	420 860
Créances sur les établissements bancaires et financiers	142 686	53 814
Emprunts auprès de la banque centrale	(69 000)	(150 000)
Dépôts des établissements bancaires	(14 514)	(165 977)
Dépôts des établissements financiers	(6)	(133)
Total	343 181	158 564

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

Note 32: Evènements postérieurs à la date de clôture

Le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la poursuite de la période de confinement ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Fort de la solidité de sa situation financière consolidée et de ses différents ratios, le groupe UIB dispose, cependant, de facteurs de résilience significatifs face à cette crise.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers consolidés du groupe UIB sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020, font ressortir des capitaux propres positifs de 656 066 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 116 307 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 656 023 KTND et représentent 93% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits du groupe.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2019, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 454 308 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe.
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note 32 « Evènements postérieurs à la date de clôture », le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la poursuite de la période de confinement ainsi que le manque de visibilité constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités du groupe, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Fort de la solidité de sa situation financière consolidée et de ses différents ratios, le groupe UIB dispose, cependant, de facteurs de résilience significatifs face à cette crise.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers consolidés du groupe UIB sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2020,

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la

banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Mustapha MEDHIOUB**

**Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK**